

PROJET D'INSTITUT

PROJET PÉDAGOGIQUE

2025-2026



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
PRÉSENTATION DE L'INSTITUT	1
La présentation générale.....	1
La situation géographique.....	2
L'environnement économique et social du territoire	4
L'environnement territorial au regard des besoins de la population et des professionnels formés	11
L'état de santé de la population.....	12
Le Groupement Hospitalier de Territoire du Cambrésis	22
Les missions de l'institut	22
La formation professionnelle continue	22
La capacité d'accueil et la sélection pour la formation infirmière	23
L'équipe	25
L'organigramme	26
La gouvernance de l'institut	27
Les tutelles.....	27
Les instances.....	27
Les axes stratégiques du projet.....	28
Le Projet Régional de Santé.....	28
Le schéma régional des formations sanitaires et sociales	29
Le Ségur de la santé.....	29
La refondation du métier et de la formation Infirmière	30
Le métier Infirmier.....	30
Les évolutions annoncées	30
Un nouveau référentiel de formation annoncé pour la rentrée 2026.....	31
Les axes du projet.....	31
La démarche Qualité	32
Politique QUALITÉ	32
Certification QUALIOPI	32
Certification ISO 9001.....	33
Le dispositif d'évaluation de la satisfaction des étudiants et des parties prenantes	34
La stratégie de développement et de communication	35
La communication interne	35
La communication externe.....	36
Les axes prioritaires développés par l'institut.....	36

La cartographie des partenaires de l'institut	37
Les actions spécifiques ciblant les futurs candidats	37
Le développement durable	38
La formation	40
Les objectifs de la formation	40
L'organisation de la formation	41
Les domaines de la formation	41
La formation théorique	42
La formation clinique – Les stages	43
La conception de la formation et les choix pédagogiques	44
Les principes pédagogiques.....	44
Les valeurs	44
La finalité visée	49
Les méthodes pédagogiques	49
L'accompagnement à la réussite : l'individualisation des parcours et la stratégie d'analyse des besoins de l'étudiant	53
L'accompagnement	53
La stratégie de prévention de rupture des parcours.....	53
Le dispositif d'accompagnement des étudiants.....	55
Le suivi pédagogique	55
L'accompagnement en formation clinique	55
Le projet d'accueil, d'intégration et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap	57
La politique institutionnelle	57
La stratégie de communication	58
Les acteurs, structures et partenaires.....	58
Le dispositif de l'institut	60
La stratégie de développement de l'offre numérique	62
L'accès au numérique.....	62
Le Dossier Patient Informatisé	62
L'UE numérique en santé	62
L'organisation pédagogique de la formation	64
Une structuration interne par compétences.....	64
Des rôles identifiés dans l'équipe pédagogique.....	65
Le coordonnateur pédagogique	65
Le coordonnateur de promotion.....	66
Les coordonnateurs de stage	66
Le référent de suivi pédagogique	66
Le référent de stage	66
Un partenariat universitaire.....	66

Une organisation inter – Instituts	67
Des intervenants extérieurs	69
Des partenariats avec les IFAS du territoire	69
Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation	70
1 ^{ère} Année	71
Semestre 1.....	71
Semestre 2.....	75
2 ^{ème} Année	78
Semestre 3.....	79
Semestre 4.....	81
3 ^{ème} Année	83
Semestre 5.....	83
Semestre 6.....	85
Les évaluations	87
Le calendrier des évaluations.....	87
Les modalités d'évaluation.....	87
Le Comité de Lecture.....	88
Les dispositions particulières	88
La consultation de copies	88
Les résultats.....	88
Le redoublement	89
La planification de l'alternance	90
Le calendrier 2024-2025.....	90
Le parcours de stage.....	91
Les objectifs de stage et le portfolio	91
L'exploitation de stage	92
Les structures d'accueil en stage.....	93
Les modalités d'encadrement en stage	94
La convention de stage et la charte d'encadrement.....	94
Le tutorat et l'évaluation des compétences en stage	95
L'accompagnement en stage.....	95
La validation des stages.....	98
Le Diplôme d'État Infirmier	99
Les normes de présentation au jury de diplôme d'État	99
Les résultats.....	100
Les prestations offertes à la vie étudiante	101
Le règlement intérieur.....	101
Un Environnement Numérique de Travail (ENT).....	101

Un Environnement de Vie Étudiante.....	102
Les locaux et le matériel pédagogique	102
Le centre multimédia de documentation et d'information	103
La restauration	103
L'évaluation du projet	104
ANNEXE 1 : Tableau des UE des semestres.....	105
ANNEXE 2 : Objectifs de stage institutionnels.....	111
ANNEXE 3 : Convention de stage et charte d'encadrement	117
CONVENTION DE STAGE ANNUELLE.....	117

INTRODUCTION

Le système de santé français et les prises en soins ne cessent de se complexifier. La qualité de ce système est confrontée au triple défi du vieillissement de la population, des pathologies chroniques et de la persistance des inégalités sociales et territoriales.

A cet égard, la formation des futurs professionnels de santé est « *un puissant levier de transformation du système de santé et doit s'envisager également comme un moyen de réussite de l'atteinte des objectifs des autres chantiers : pertinence et qualité des soins, tarification, numérique, ressources humaines et organisation territoriale* »¹.

En effet, les étudiants en accédant au marché de l'emploi, exerceront une pratique qui sera en grande partie le reflet de la manière dont ils y auront été préparés. « *Les manières d'être et de faire de ces professionnels [...] seront influencés dans un sens ou dans l'autre par ce qu'ils auront appris, par ce qu'ils auront vu et entendu, par ce qu'ils auront perçu et ressenti et par la dynamique de réflexion à laquelle ils auront été préparés et entraînés* »².

C'est dans cette vision prospective de la formation que s'ancre le projet de l'institut de Formation en Soins Infirmiers de Cambrai. Entendu comme outil de pilotage stratégique, le projet de l'institut a vocation à valoriser et développer les potentiels de l'institut. Il donne du sens et de la cohérence aux actions pédagogiques. Ce projet est le fruit d'une réflexion collective où les valeurs fondatrices viennent constituer le socle pédagogique commun et fédérateur. Le projet inscrit l'apprenant au cœur du dispositif de formation.

La mission principale de l'institut consiste, en effet à former des futurs professionnels infirmiers compétents et responsables, capables de s'adapter et de répondre aux besoins de santé de la population du territoire en s'adaptant constamment aux évolutions contextuelles et réglementaires.

Le projet positionne tout d'abord l'institut dans son environnement géographique et présente les caractéristiques du territoire du Cambrésis en termes de données économiques et sociales, d'emploi, d'enseignement, de formation et d'offre de soins. Il pose le contexte actuel et évolutif de la politique de santé publique qui engage l'institut à développer un écosystème apprenant de qualité.

Selon les axes stratégiques définis, la formation infirmière est ensuite déclinée selon le référentiel en mettant un accent prononcé sur l'accompagnement à la réussite et à l'individualisation du parcours de l'étudiant.

Ce projet constitue le fil conducteur du pilotage et la pratique pédagogique de l'institut et à ce titre, il a vocation à être évalué et réajusté au regard de l'évolution du contexte politique, sanitaire et social. Il s'inscrit donc dans une dynamique évolutive et d'ouverture.

¹ TESNIERE A., RIST S., RIOM I., 2018 « Stratégie de transformation du système de santé. Rapport final - Adapter les formations aux enjeux du système de santé », 53 p

² DUPUIS M., GUEIBE R., HESBEEN W., *Les formations en santé*, Paris, Seli Arslan, 190 p.

PRÉSENTATION DE L'INSTITUT

La présentation générale

L'institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) de Cambrai a été créé en 1967. C'est un établissement public, rattaché au Centre Hospitalier de Cambrai. En 2016, il a intégré les locaux appartenant à la Communauté d'Agglomération de Cambrai, situés au pôle gare de Cambrai.

Depuis 2005, la responsabilité relative au fonctionnement des Instituts de formation paramédicaux est dévolue aux compétences respectives de l'État (Agence Régionale de Santé et la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) et des Conseils Régionaux.

L'institut prépare au Diplôme d'État d'Infirmier en trois ans. La formation des infirmiers en France a fait l'objet depuis 2009 d'une réforme construite sur l'acquisition de compétences. Elle s'est « universitarisée » puisqu'elle permet l'attribution du grade de Licence et du Diplôme d'État d'Infirmier.

L'institut de Cambrai est dans ce cadre, conventionné avec :

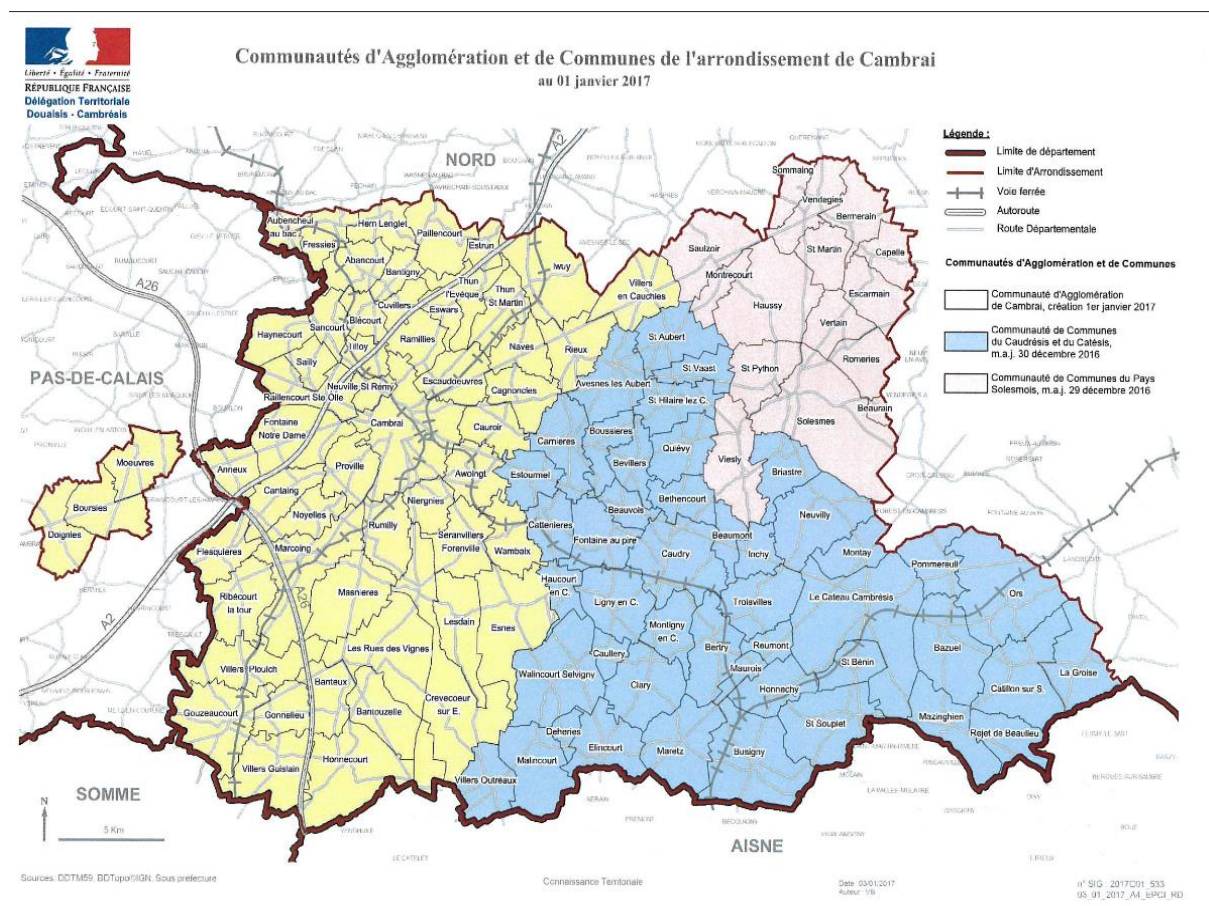
- L'Université santé de Lille habilitée à la délivrance du grade Licence.
- L'Université Polytechnique des Hauts-de-France (UPHF) de Valenciennes chargée de la mise en œuvre de l'universitarisation de la formation infirmière.

La finalité de l'institut de Formation en Soins Infirmiers consiste à former des infirmiers compétents et responsables, capables de répondre aux besoins éducatifs, préventifs et curatifs de la personne soignée et de sa famille et ainsi d'assurer une prise en charge globale.

Conformément à la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, l'institut de Cambrai est certifié selon le référentiel Qualiopi depuis Novembre 2021. Il est par ailleurs certifié selon la norme ISO 9001 depuis Octobre 2022.

L'institut développe également la formation continue à destination des professionnels de santé du territoire.

La situation géographique



Depuis 2020, le Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis regroupe les 3 intercommunalités de l'arrondissement de Cambrai : la communauté d'agglomération de Cambrai, la communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis et la communauté de communes du Pays Solesmois (soit 116 communes et environ 164 159 habitants).

Le Cambrésis est un arrondissement d'une superficie de 90 158 hectares. Il assure la limite Sud-Ouest du Département du Nord avec l'Aisne et le Pas-de-Calais (arrondissement d'Arras). À l'Est, il est limité par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois (dont 7 communes font parties de l'arrondissement de Cambrai).

C'est un territoire de plaine/plateau, de grande culture céréalière, entaillé de différentes vallées, qui commence à devenir bocager sur ses confins orientaux.

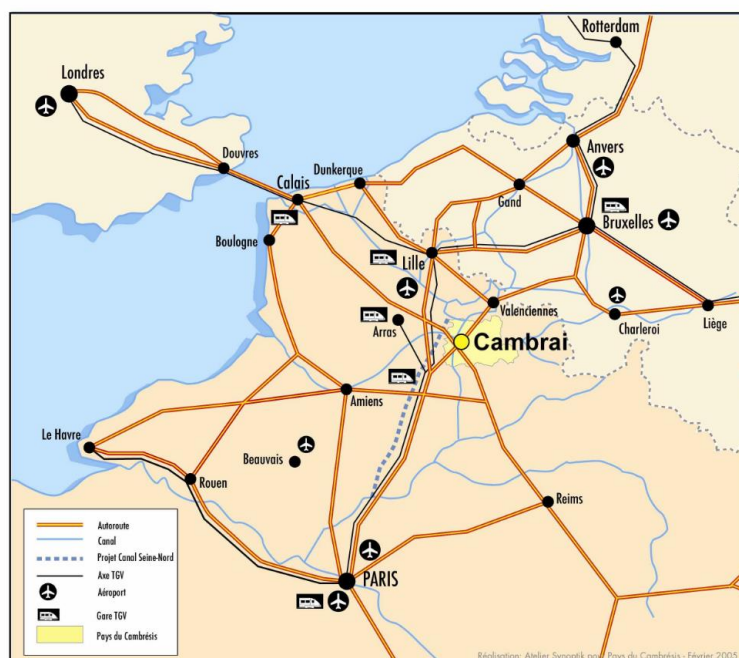
CAMBRAI ET LE CAMBRÉSIS DANS LA RÉGION NORD / PAS-DE-CALAIS



Le Cambrésis est un territoire principalement rural composé de nombreux espaces agricoles (70%). Il fait partie des zones les moins densément peuplées du Nord-Pas de Calais. Néanmoins, il possède un nombre non négligeable d'unités urbaines (12 au total) qui regroupent plus de la moitié des habitants. Cette mixité rural/urbain constitue une spécificité importante et c'est sur elle, que repose l'un des principaux enjeux de son développement.

La partie ouest du territoire se structure autour de Cambrai, pôle urbain du territoire avec un rayonnement allant au-delà du Cambrésis. L'est est plus rural avec une structuration autour de 3 pôles : Caudry, le Cateau-Cambrésis et Solesmes.

CAMBRAI ET LE CAMBRÉSIS AU CENTRE DU RÉSEAU DE COMMUNICATION NORD EUROPÉEN



Situé au « carrefour de l'Europe », le Cambrésis bénéficie d'un emplacement géographique très favorable. Le territoire se situe à proximité des autoroutes, permettant un accès rapide aux grandes métropoles européennes.

La situation démographique

DÉMOGRAPHIE DU HAINAUT-CAMBRÉSIS ET DE SES ZONES D'EMPLOI (ZE)

	SUPERFICIE Km2	POPULATION	DENSITÉ H/Km2
Hauts-de-France	31 813	5 995 292	188
Nord-Pas-De-Calais	12 414	4 072 734	328
Hainaut-Cambrésis	3 203	790 242	246
ZE du Cambrésis	1 160	155 854	134

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024

En 2022, dans les Hauts-de-France, le recul des naissances combiné à une mortalité encore très élevée entraîne un excédent naturel quasiment aussi faible que le point historiquement bas de 2020.

Après une baisse significative en 2020, l'espérance de vie remonte depuis 2021, mais reste inférieure à son niveau pré-crise sanitaire.

Le nombre de mariages s'élève à 22 500, un chiffre conséquent, suite à un effet de report des unions pendant la pandémie. Source : INSEE Flash avril 2023

La population des Hauts-de-France compterait 600 000 personnes en moins à l'horizon 2070.

Si les tendances démographiques récentes se prolongeaient, la population des Hauts-de-France diminuerait de 10 % entre 2018 et 2070, pour atteindre 5,4 millions d'habitants à cet horizon. Non seulement la région continuerait de perdre des habitants au jeu des migrations résidentielles, mais elle commencerait également à enregistrer plus de décès que de naissances à partir de 2040 environ. Le nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus doublerait et dépasserait même celui des moins de 20 ans.

Tous les départements de la région perdraient des habitants. C'est dans l'Aisne et le Pas-de-Calais que le déclin démographique serait le plus marqué. Dans le département du Nord, très jeune, l'excédent naturel ne permettrait pas de compenser l'important déficit migratoire. Il resterait toutefois le département le plus peuplé de France. Source : Insee flash 24.11.2022

La structure démographique par âge de la zone de santé est proche des moyennes nationales. Les projections démographiques tablent sur une forte croissance des plus de 65 ans, malgré le maintien du taux de natalité à 13,4%.

À l'horizon 2050, le département du Nord compterait 2 750 000 habitants, soit un gain annuel de 4 200 habitants par an. Mais cette hausse ne concernerait pas tous les arrondissements. La population diminuerait dans les arrondissements de Cambrai (-0,07%) et d'Avesnes-Sur-Helpe (-0,22%). La part des personnes âgées de 65 ans ou plus passerait de 14,6% à 23% d'ici 2050.

L'indice de vieillissement s'établirait à 95 personnes âgées pour 100 jeunes en 2050, contre 55 en 2013.

Source : INSEE Flash juillet 2018

Pour la commune de CAMBRAI

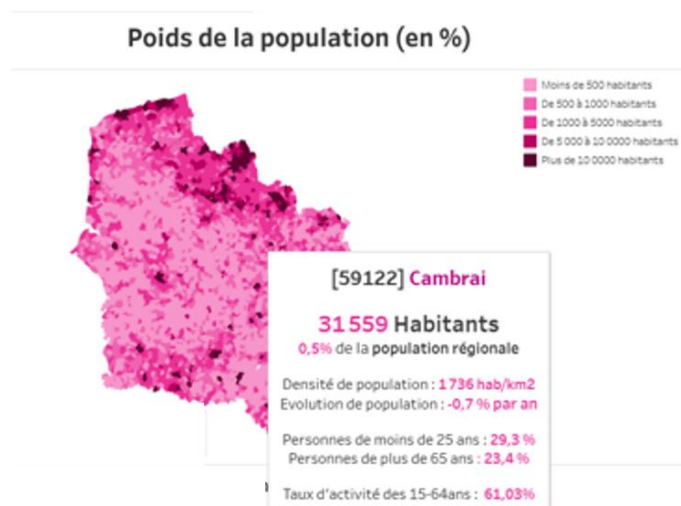
[Dossier complet – Commune de Cambrai \(59122\) | Insee](#)

POP T3 – Population par sexe et âge en 2021

Âge	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	14 471	100,0	16 954	100,0
0 à 14 ans	2 517	17,4	2 296	13,5
15 à 29 ans	2 886	19,9	3 012	17,8
30 à 44 ans	2 626	18,1	2 588	15,3
45 à 59 ans	2 796	19,3	3 101	18,3
60 à 74 ans	2 438	16,8	3 304	19,5
75 à 89 ans	1 114	7,7	2 198	13,0
90 ans ou plus	93	0,6	456	2,7
0 à 19 ans	3 522	24,3	3 426	20,2
20 à 64 ans	8 260	57,1	8 637	50,9
65 ans ou plus	2 689	18,6	4 891	28,8

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

* <https://www.c2rp.fr/diagnostic/communes>



La situation économique et sociale

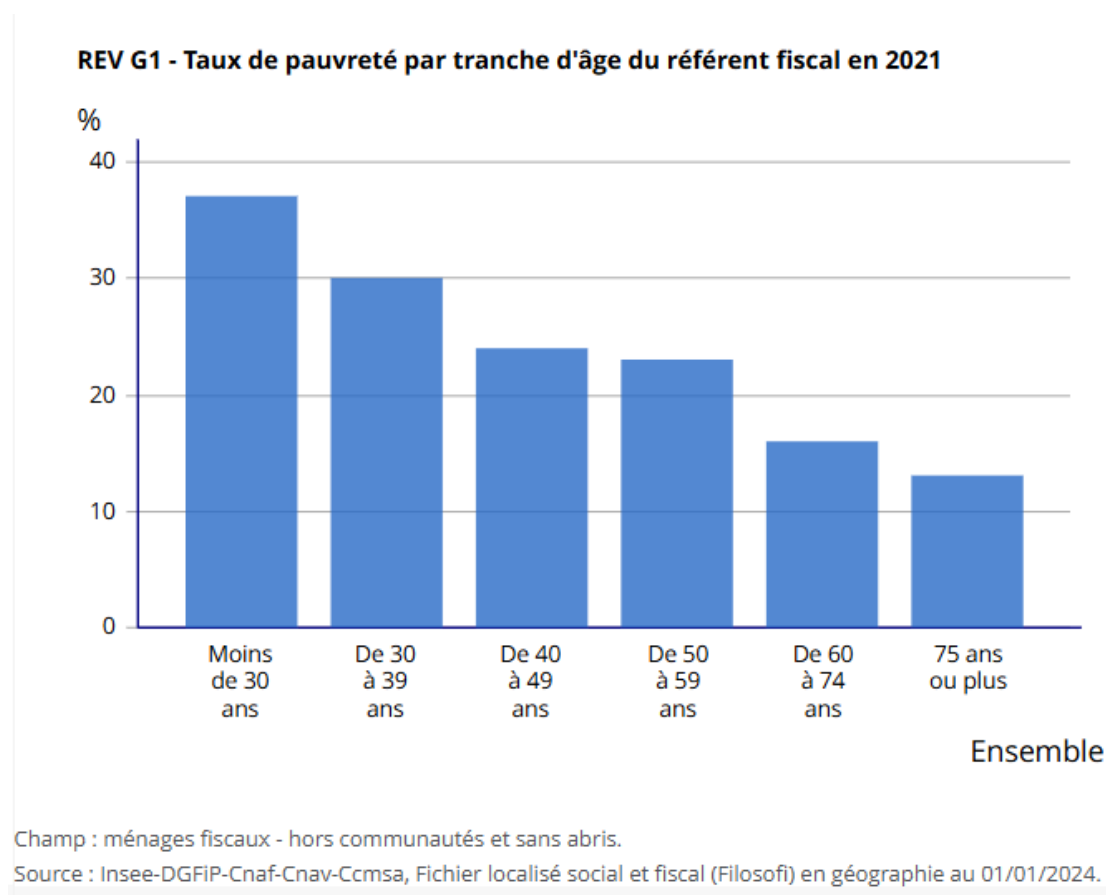
La région reste dans un contexte de forte précarité économique et de santé. Parallèlement, il existe une désertification médicale.

Dans le bassin de vie, il existe une forte problématique de mobilité des populations pour aller vers la formation, la poursuite d'études et finalement l'emploi. Cette faible mobilité dépasse le strict cadre des déplacements, révélant ainsi la forte sédentarisation de la population qui est un des traits sociologiques et culturels du bassin minier Nord - Pas de Calais. C'est l'un des freins majeurs à l'accès aux soins, aux services, à la qualification et aux emplois qui sont offerts mais ne sont pas pourvus.

Les indicateurs socio-économiques de la population restent peu favorables, avec une part importante de sans-emploi (14% pour les moins de 25 ans).

Les formations sont l'opportunité d'un ascenseur social.

Le taux de pauvreté



Le taux de pauvreté pour Cambrai est supérieur à 30% pour les moins de 30 ans.

L'emploi

Population active, emploi et chômage au sens du recensement en 2021

Commune de Cambrai (59122)

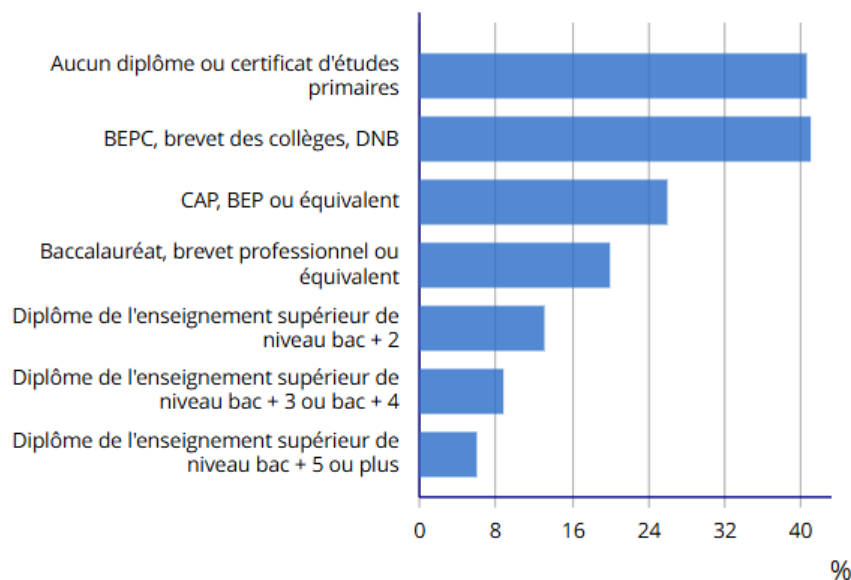
EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

Type d'activité	2010	2015	2021
Ensemble	20 609	20 961	19 032
Actifs en %	69,8	70,7	71,7
Actifs ayant un emploi en %	55,9	52,9	56,3
Chômeurs en %	13,9	17,8	15,5
Inactifs en %	30,2	29,3	28,3
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	10,4	11,1	10,5
Retraités ou préretraités en %	8,3	7,4	6,5
Autres inactifs en %	11,4	10,8	11,2

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par diplôme en 2021

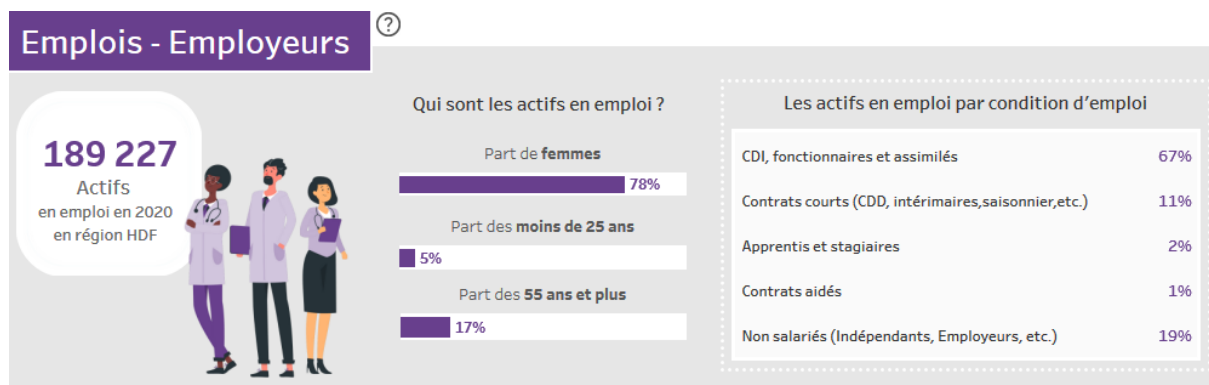
EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par diplôme en 2021



Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

En 2021, le taux de chômage est évalué à 15,5 % (moyenne nationale 8.1%) avec une part importante pour les personnes n'ayant aucun diplôme.

L'emploi dans le domaine de la santé dans les Hauts de France



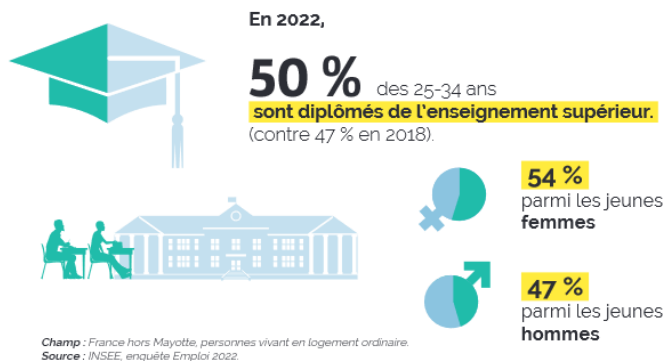
Sources : C2RP 27.02.2023

Les Hauts de France comptent 189 227 actifs en emploi dans le domaine de la santé.

78 % de ses actifs ont entre 25 et 55 ans. Ses emplois sont occupés par 78% de femmes.

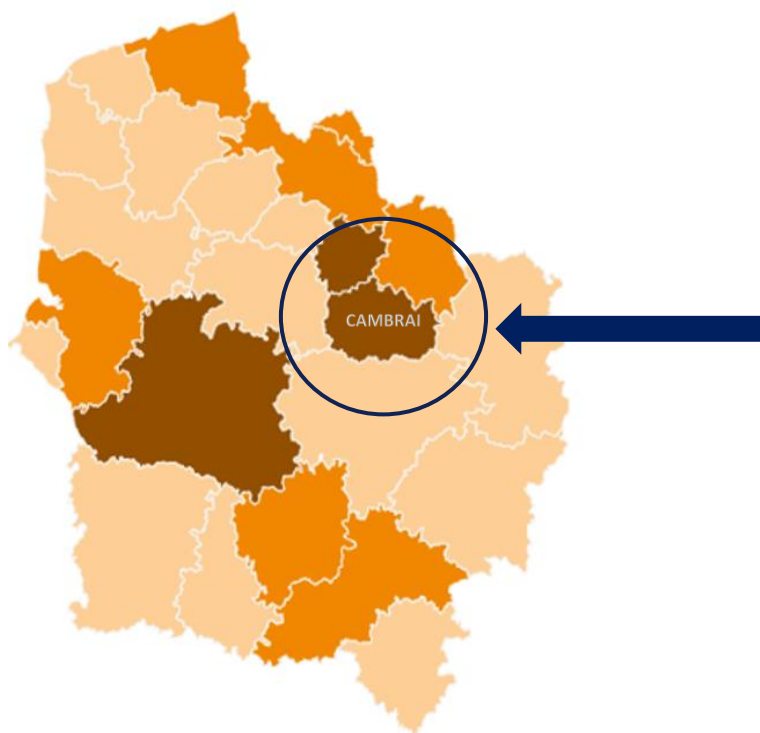
L'enseignement

En France, les jeunes sont plus souvent diplômés de l'enseignement supérieur que les personnes plus âgées et plus souvent aussi que les jeunes vivant dans les autres pays de l'OCDE. En moyenne entre 2019 et 2021, 50 % des jeunes sortants de formation initiale sont diplômés de l'enseignement supérieur.



Le taux de scolarisation des 15-24 ans

- Inférieur au taux régional
- Relativement identique au taux régional
- Supérieur au taux régional



Sources : C2RP dernière mise à jour 14.11. 2022

[3208] CAMBRAI

Scolarisation et niveau de formation

Parmi les **15-24 ans** :

Taux de scolarité des 15-24 ans : **73%**

Parmi la population de plus de 15 ans NON scolarisée :

- Part des NON diplômés : **27,3%**
- Part des diplômés d'un cap ou d'un BEP : **28,8%**
- Part des diplômés d'un BAC : **17%**
- Part des diplômés d'un BAC +2 : **9,7%**
- Part des diplômés d'un BAC +3/4 : **6,5%**
- Part des diplômés d'un BAC +5 ou plus : **4,1%**

1 838 étudiants inscrits

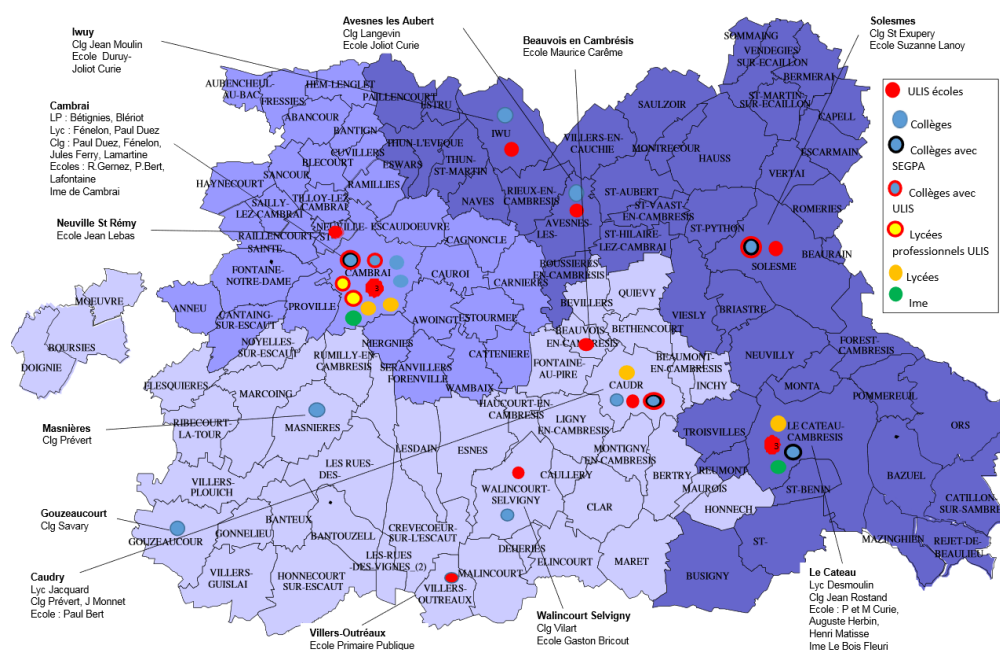
0,8% des étudiants inscrits en région

Part d'étudiants :

- En CPGE : **0,0%**
- En STS : **42,6%**
- En universités : **43,3%**
- En écoles paramédicales et sociales : **10,7%**
- En ESPE : **0%**
- En écoles de commerce : **0%**
- En écoles supérieures art & culture : **0%**
- En écoles juridiques et admn : **0%**
- Autres formations d'ingénieurs : **0%**

Avec 27,3% de la population de plus de 15 ans sans diplôme, le territoire du Cambrésis se situe au-dessus de la moyenne nationale.

Le Cambrésis dispose de nombreux collèges et lycées publics et privés.



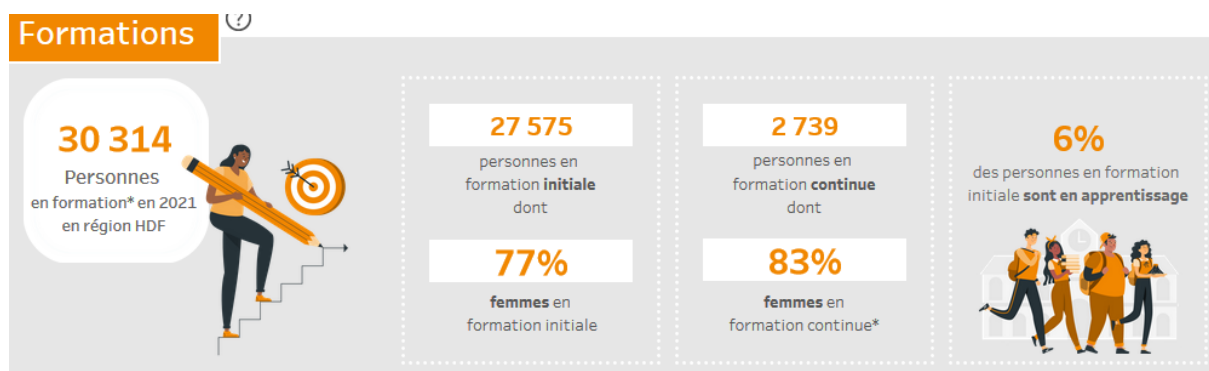
Bassin d'éducation du Cambrésis (source : académie de Lille)

Cambrai dispose également d'un Centre Universitaire intégrant :

- L'Université Polytechnique des hauts de France (INSA Hauts-de-France, ISH, IUT, Pôle Formation)
- L'Université de Lille (Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales).

Ces deux établissements d'enseignement supérieur offrent ainsi des formations du premier et deuxième cycle à vocation professionnelle.

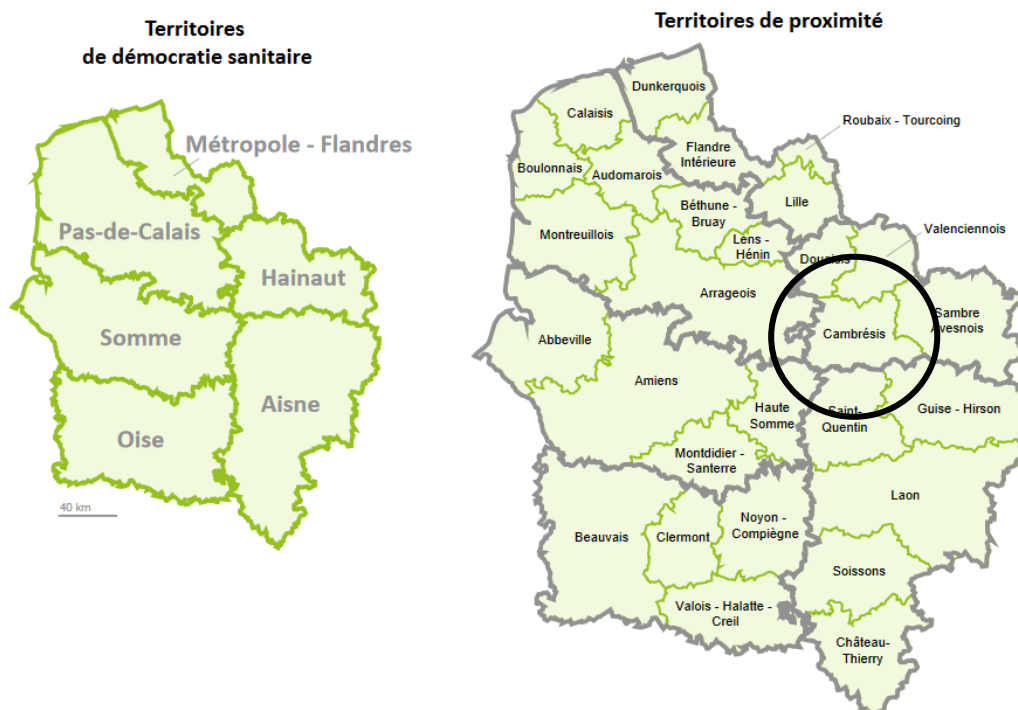
Formations dans le domaine de la santé dans les Hauts de France



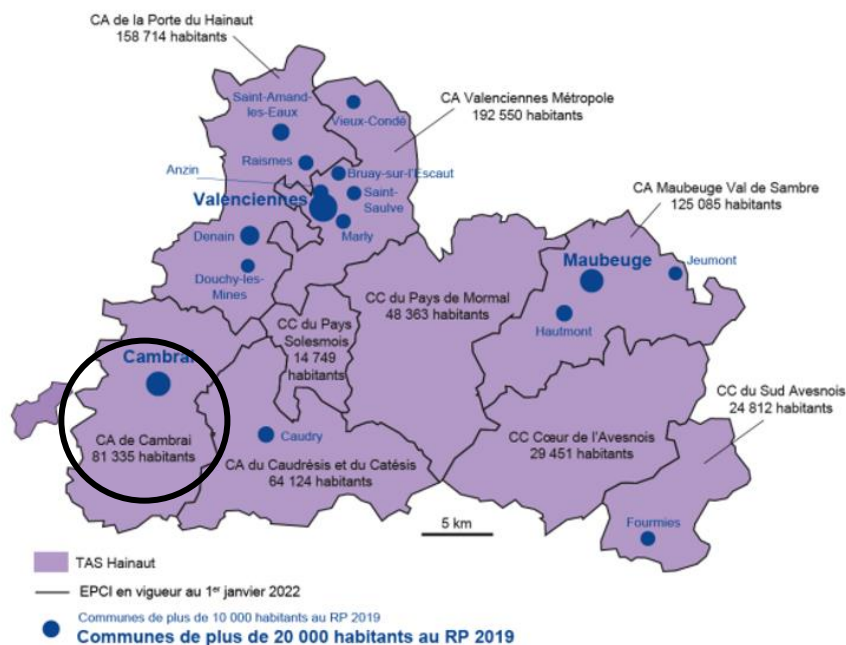
Sources : C2RP 27 02 2023

L'environnement territorial au regard des besoins de la population et des professionnels formés

L'institut est situé dans la région des Hauts de France, dans le territoire de démocratie sanitaire du Hainaut, dans le territoire de proximité du Cambrésis.



Le Territoire d'Animation Santé Hainaut (TAS)



<https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/media/102600/download?inline>

L'état de santé de la population

Mortalité et espérance de vie

Dans la **région Hauts-de-France** :

- Le taux brut de mortalité est de 9,3 pour 1000, pratiquement équivalent au taux de la France métropolitaine de 9,1 pour 1000.
- L'espérance de vie à la naissance est de 77,2 ans pour les hommes et 83,3 ans pour les femmes en 2018 soit les plus faibles niveaux observés en France métropolitaine (respectivement 79,5 ans et 85,4 ans)
- Le taux de mortalité des plus de 65 ans est le plus élevé de France métropolitaine : 43,8 décès pour 1 000 habitants de 65 ans ou plus (37,6 au national).

Sources : Diagnostic partagé CPRDFOP 2019 - Hauts-de-France

Le Cambrésis se caractérise, en particulier, par une mortalité élevée pour les femmes, avec un écart significatif par rapport à la moyenne départementale. Si les indicateurs de santé tendent globalement à s'améliorer, la situation sanitaire des 15-34 ans s'aggrave par rapport à la moyenne nationale.

Source : Diagnostic territorialisé de santé OR2S 2018

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Décès domiciliés	409	397	384	394	389	415	420	453	452	427
Naissances domiciliées	379	371	368	345	345	314	304	301	308	279

Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2024.

[Dossier complet – Commune de Cambrai \(59122\) | Insee](#)

Principales causes de décès

Les cancers constituent la première cause de décès tous sexes confondus : 27 % des décès de personnes domiciliées dans le TAS sont dus aux cancers. Les maladies cardio-vasculaires représentent la deuxième cause : 25 % des décès. En regard de la France, il existe une forte surmortalité par maladies de l'appareil respiratoire et par maladies de l'appareil digestif.

Toutes causes 7 464 décès (+1 782)

Cancers

2 009 décès (+371)

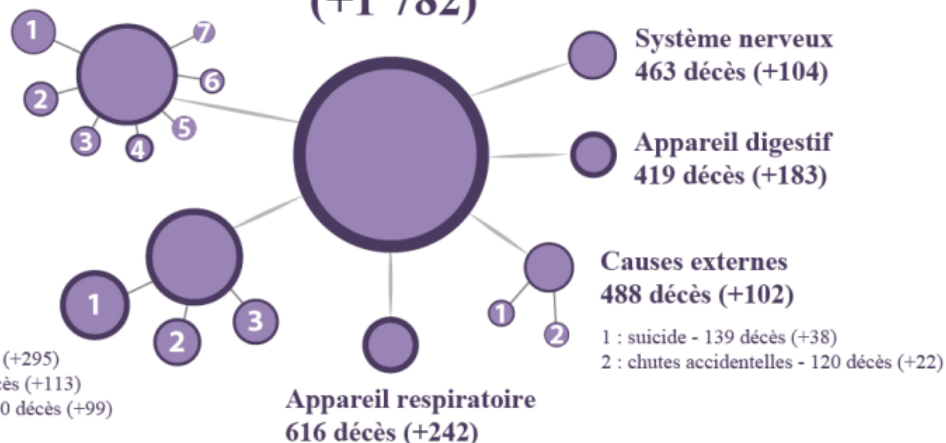
- 1 : trachée, bronches et poumon
387 décès (+58 ; 308 chez les hommes, +76)
- 2 : côlon-rectum - 236 décès (+58)
- 3 : sein chez les femmes - 174 décès (+42)
- 4 : VADS - 154 décès (+61)
- 5 : pancréas - 111 décès (+1)
- 6 : foie - 120 décès (+34)
- 7 : prostate - 89 décès (+8)

Maladies cardiovasculaires

1 841 décès (+473)

- 1 : insuffisance cardiaque* - 947 décès (+295)
- 2 : cardiopathies ischémiques - 443 décès (+113)
- 3 : maladies vasculaires cérébrales - 410 décès (+99)

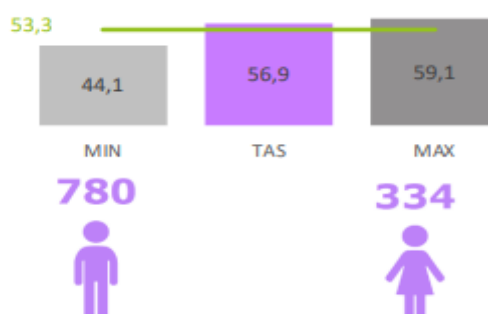
* considérée en cause principale, causes associées et comorbidités



Les conduites addictives

TABAC

Part d'élèves de sixième déclarant vivre avec au moins un parent fumeur (en %) années scolaires 2018-2019 à 2020-2021



ALCOOL

Part d'élèves de sixième déclarant avoir déjà bu de l'alcool (en %) années scolaires 2018-2019 à 2020-2021



En 2011-2017

Nombre annuel moyen de décès liés à la consommation

273



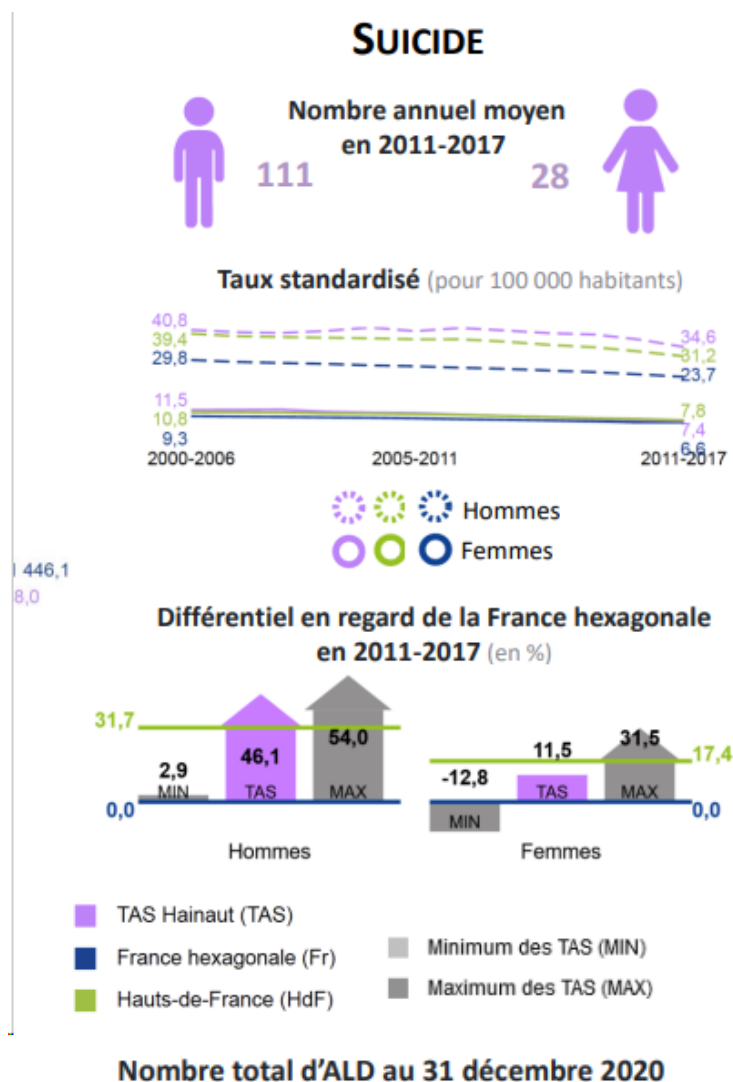
107



Le TAS présente la plus forte part d'élèves de sixième ayant au moins un parent fumeur et la deuxième plus faible part indiquant avoir déjà bu de l'alcool au cours de la vie. La part de consommateurs est de 4 % pour les filles (5 % en région) et de 7 % pour les garçons (9 % en région).

Il existe une forte surmortalité liée à la consommation d'alcool, moins importante pour le tabac surtout chez les femmes même si le tabac occasionne plus de décès potentiellement évitable.

La santé mentale



Nombre total d'ALD au 31 décembre 2020

Troubles de l'humeur : 2 360

Schizophrénie, trouble schizotypique et troubles délirants : 2 281

Troubles de la personnalité et du comportement : 615

Retard mental : 1 292



Troubles de l'humeur : 4 738

Schizophrénie, trouble schizotypique et troubles délirants : 1 477

Troubles de la personnalité et du comportement : 612

Retard mental : 1 060

DIABÈTE

Nombre total d'ALD au 31 décembre 2020

Diabète de type 1 :

2 336 hommes et 2 059 femmes

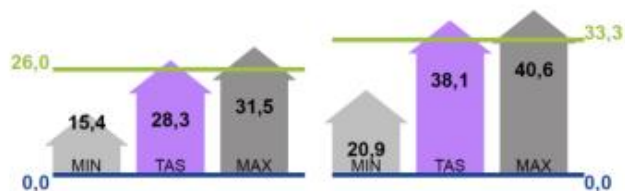
Diabète de type 2 :

20 946 hommes et 19 162 femmes

Taux standardisés (pour 100 000 habitants)



Différentiel en regard de la France hexagonale pour le diabète de type 2 (en %)



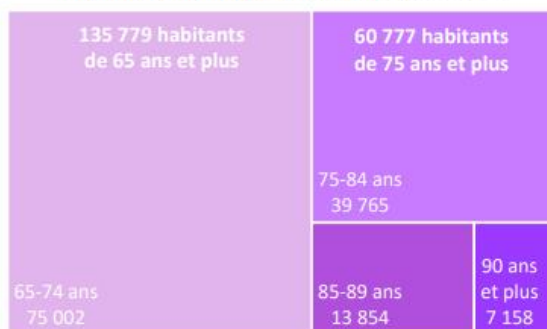
Le diabète apparaît plus prégnant dans le TAS qu'en France et dans la région.

Près d'un quart des élèves de sixième sont en surcharge pondérale, sans différence entre les garçons et les filles, ce qui situe le Hainaut comme le TAS présentant la valeur la plus élevée pour chacun des sexes.

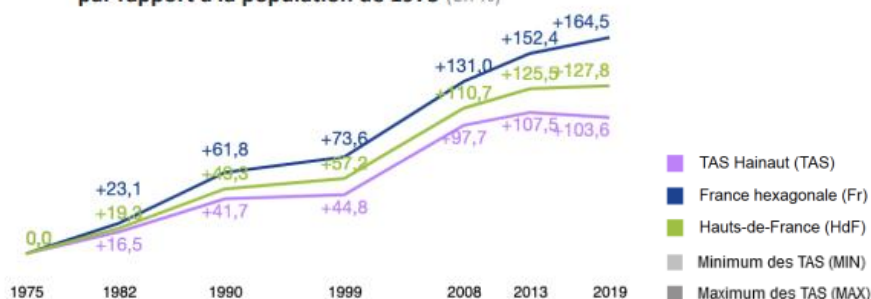
9 % des élèves de sixième du TAS Hainaut indiquent manger quotidiennement des produits sucrés ou de type snack sans différence genrée et 18 % déclarent consommer des boissons sucrées, particulièrement les garçons pour lesquels cette part est la plus élevée des TAS de la région.

Le vieillissement

Population âgée au 1^{er} janvier 2019 (en nombre)



Accroissement de la population des 75 ans et plus aux différents recensements par rapport à la population de 1975 (en %)



5 070 personnes accompagnées en Ehpad au 31 décembre 2020



**Part des personnes accompagnées
en Gir 1 ou Gir 2 (en %)**

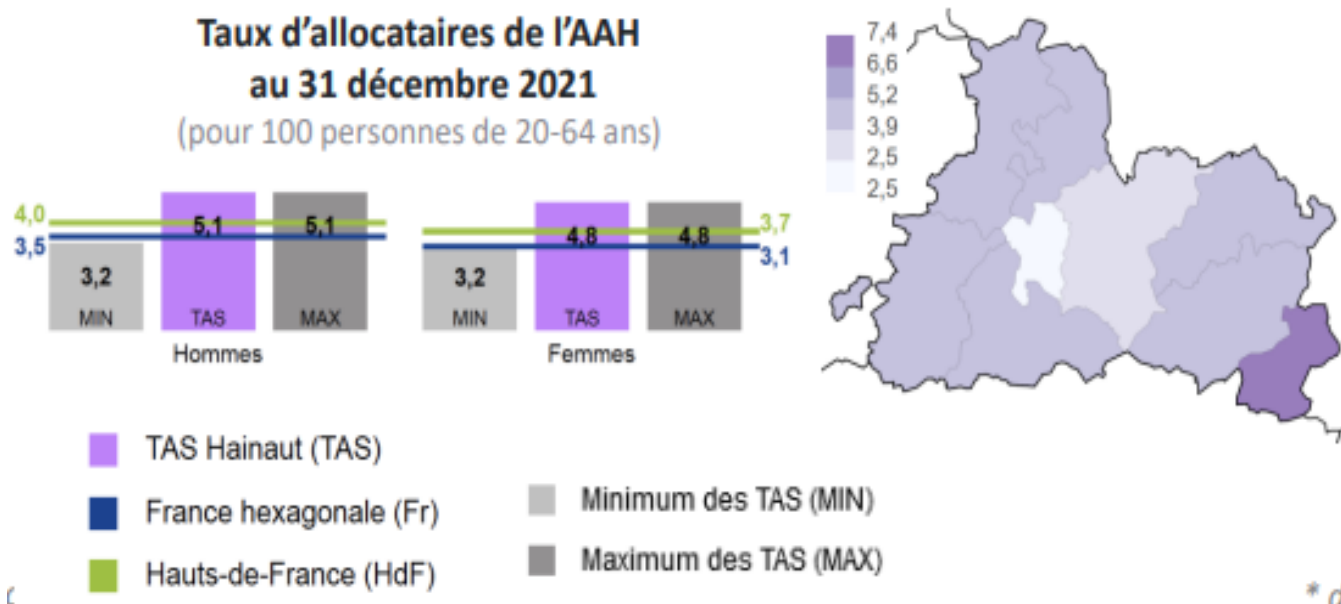


Le vieillissement de la population et l'accroissement des phénomènes de grande dépendance (multi pathologies, maladies chroniques, vieillissement des personnes handicapées ...) nécessitent :

- des compétences accrues et diversifiées nécessaires pour accompagner les personnes en perte d'autonomie, le besoin d'accompagner les proches
- une intervention croissante des professionnels de la rééducation et un travail en équipe pluridisciplinaire, pour une approche globale de la personne
- une coopération entre établissements pour personnes handicapées et établissements et services pour personnes âgées, et le développement du travail en réseau entre les différents secteurs d'intervention et services
- le renforcement de l'aide ou du soutien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de dépendance, avec le développement de nouveaux services (hospitalisation à domicile, accueil de jour ou accueil temporaire en établissement, services polyvalents d'aide et de soins à domicile,...), l'accroissement des responsabilités assumées par les professionnels de l'aide à domicile.

ADULTES

19 196 allocataires de l'AAH de 20-64 ans
au 31 décembre 2021



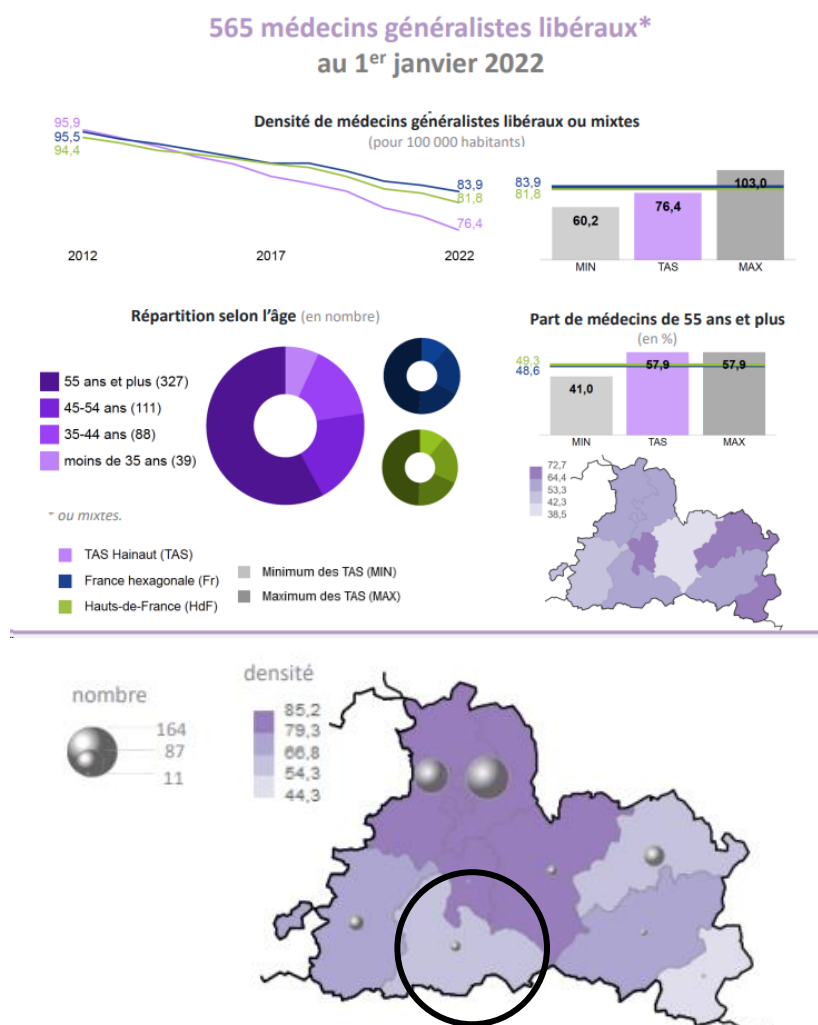
- Services : 581 personnes accompagnées au 31 décembre 2020 ; file active : 1 096
- Établissements : 2 874 personnes accompagnées au 31 décembre 2020 ; file active : 3 073

		en services		en établissements	
Type de déficience à titre principal ou associé* (en % de personnes accompagnées)	déficiences motrices	34,1	33,2	20,4	17,4
	troubles psychiques	14,9	18,6	32,6	25,9
	déficiences métaboliques, viscérales et nutritionnelles	27,4	18,5	8,7	10,0
	cérébro-lésées	9,6	11,0	8,3	8,2
	déficiences visuelles	12,2	10,7	5,9	6,4
	déficiência intellectuelle	5,1	10,4	75,0	79,8
	troubles du comportement et de la communication	11,8	9,9	22,6	19,7
	déficiences auditives	4,9	6,1	2,2	3,3
	troubles du langage et des apprentissages	7,9	5,2	20,9	20,1
	autisme et d'autres TED	0,9	2,0	6,9	7,3
	autres types des déficiences	8,6	8,8	6,6	6,5

nnées non disponibles pour la France.

Les professionnels de santé

Les médecins



En regard de la France et de la région, la densité de **médecins généralistes libéraux** est nettement plus faible, avec une part plus élevée de médecins de 55 ans et plus. Toutefois, la densité est voisine de celle de la France pour les médecins généralistes salariés.

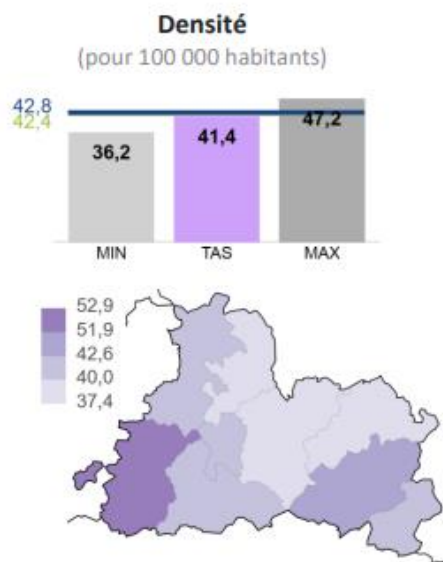
La diminution de la densité de médecins généralistes libéraux est bien plus marquée dans le TAS qu'en France (respectivement, entre 2012 et 2022, -20 % et -12 % en France).

La densité de **médecins spécialistes** salariés ou libéraux est moindre qu'en France mais proche de la valeur régionale. Sa valeur situe le Hainaut au troisième rang des TAS après les deux où se trouve un CHU. Pour les seuls libéraux, le TAS se situe dans le même ordonnancement que pour l'ensemble des spécialistes. Quant à la part de ces praticiens de 55 ans ou plus, si elle s'avère plus élevée que pour les salariés, elle demeure dans l'ordre de la moyenne nationale. Il existe une faible densité des psychiatres libéraux, inférieure à la moyenne régionale pourtant très faible par rapport à la France.

Les densités de médecins pour grand nombre de spécialités sont plus faibles qu'en France.

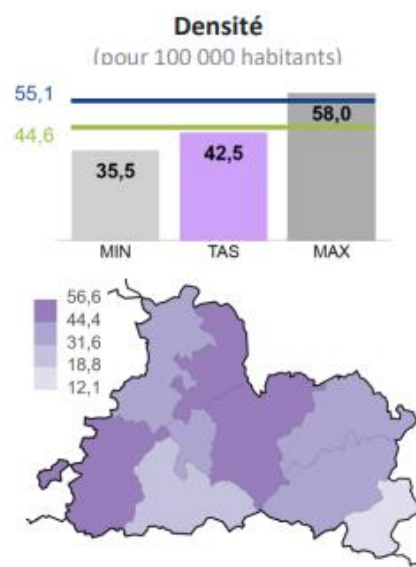
306 pharmaciens*

dont 95 de 55 ans et plus
au 1^{er} janvier 2022



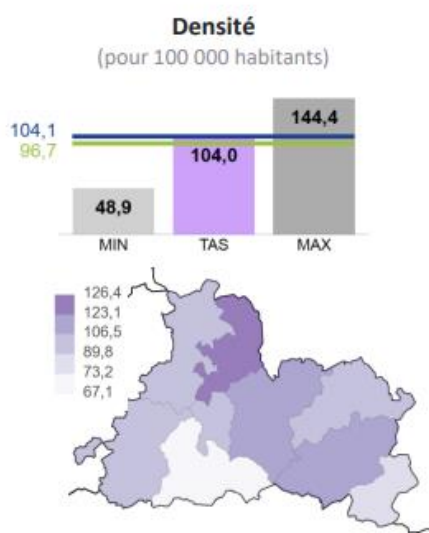
314 chirurgiens-dentistes*

dont 93 de 55 ans et plus
au 1^{er} janvier 2022



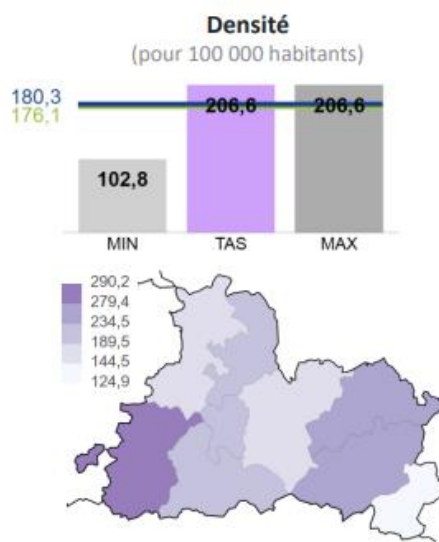
768 masseurs-kinésithérapeutes*

dont 134 de 55 ans et plus
au 1^{er} janvier 2020



1 527 infirmiers*

dont 163 de 55-61 ans
au 1^{er} janvier 2021



TAS Hainaut (TAS)

France hexagonale (Fr)

Hauts-de-France (HdF)

Minimum des TAS (MIN)

Maximum des TAS (MAX)

En regard de la France, il existe une faible densité de chirurgiens-dentistes, constat analogue à ce qui est observé dans l'ensemble des Hauts-de-France. À l'opposé, il y a, un nombre important d'infirmiers libéraux avec la densité la plus élevée des TAS, supérieure de plus de 10 % à celle de la France.

Les infirmières et les aides-soignantes

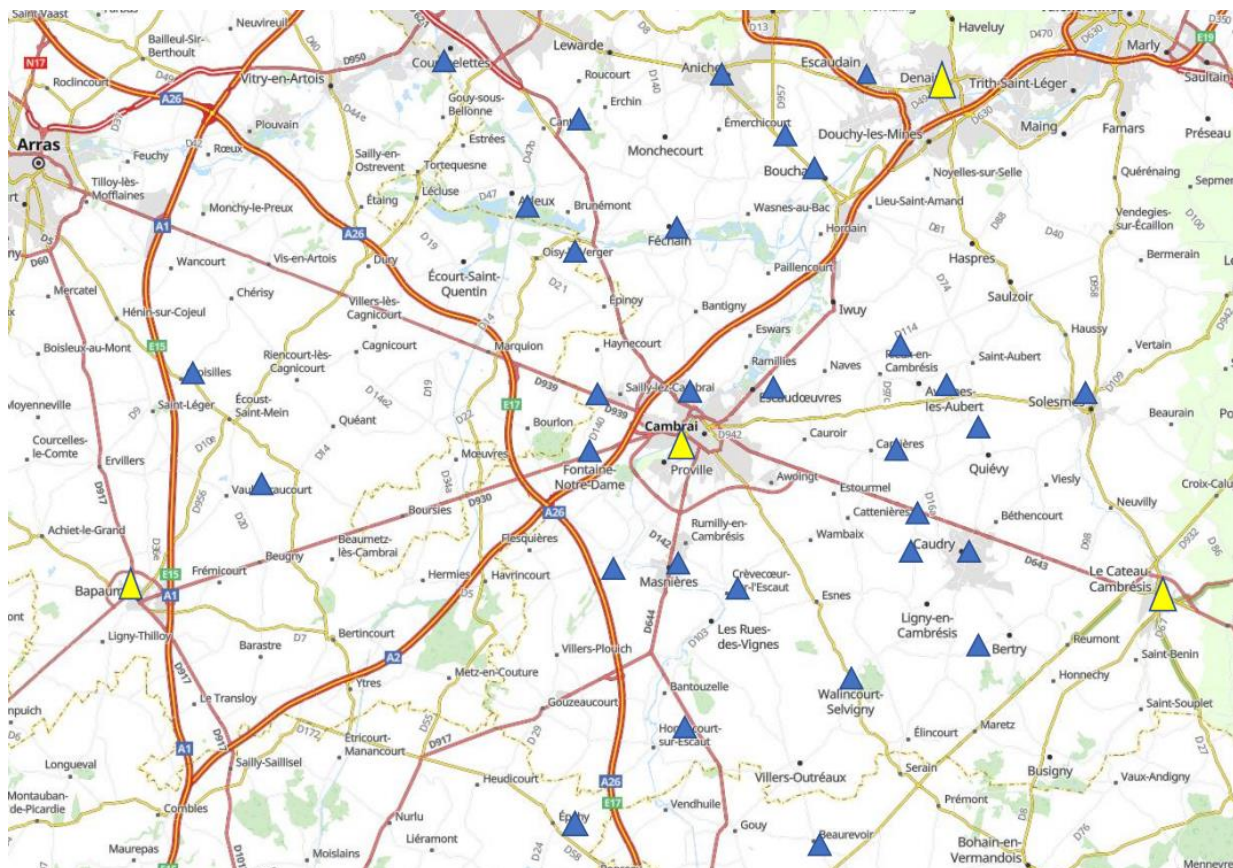
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2024-06/DM15.pdf>

Sur le territoire national, en 2021, 423 500 aides-soignantes sont en activité, 500 300 infirmières exercent une activité salariée et 98600 infirmières exercent une activité libérale. Certaines infirmières peuvent exercer une activité mixte libérale.

Le nombre d'infirmières en activité libérale a progressé de 3,2 % par an en moyenne entre 2013 et 2021. Dynamique en début de période, cette progression ne cesse de ralentir depuis 2015 (+ 4,6 % d'infirmières libérales en 2015, contre + 1,3 % en 2021). L'augmentation du nombre d'infirmières libérales ayant été plus importante que celle de la population, la densité d'infirmières libérales a augmenté de 2,8 % par an en moyenne entre 2013 et 2021, atteignant 146 infirmières en activité libérale pour 100 000 habitants en 2021, contre 117 en 2013. Néanmoins, les besoins en soins infirmiers ont également augmenté du fait du vieillissement de la population et de la concentration de la demande de soins aux âges avancés. La densité standardisée permet de prendre en compte ces effets ; elle a pour sa part, augmenté de 1,5 % entre 2013 et 2021.

Le nombre d'infirmières en activité salariée a quant à lui augmenté plus lentement, de 1,0 % par an en moyenne entre 2013 et 2020. Il recule légèrement en 2021 (- 0,3 %). La densité d'infirmières salariées s'établit à 742 infirmières salariées pour 100 000 habitants en 2021, contre 714 en 2013. Cependant, les besoins en soins infirmiers, portés par l'augmentation et le vieillissement de la population, ont augmenté plus rapidement que le nombre d'infirmières en activité salariée. La densité standardisée d'infirmières salariées a ainsi diminué de 0,8 % par an en moyenne entre 2013 et 2021.

Établissements de santé et médico-sociaux du Cambrésis



▲ Centres hospitaliers et cliniques

▲ Établissements médicaux sociaux

Le Cambrésis possède une offre importante d'établissements sanitaires et médico-sociaux, partenaires de stage de l'institut.

En synthèse

Le TAS du Hainaut perd de la population depuis de nombreuses années, la part de jeunes est plus importante qu'en France. La situation sociale est très dégradée, avec des indicateurs qui sont souvent dans les plus défavorables des TAS.

Les indicateurs de mortalité sont particulièrement défavorables, avec les plus faibles espérances de vie des TAS de la région. Il existe une surmortalité en regard de la France particulièrement marquée chez les moins de 65 ans.

Les taux d'hospitalisation sont les plus élevés des TAS pour la médecine et la chirurgie. Ils sont plus proches de la moyenne régionale en psychiatrie et représentent le plus faible taux des TAS pour l'hospitalisation à domicile.

La densité de médecins généralistes libéraux est plus faible qu'en France et en région, avec une diminution plus marquée.

Le Groupement Hospitalier de Territoire du Cambrésis

Le groupement Hospitalier de Territoire du Cambrésis a été approuvé par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts de France en novembre 2022.

Il regroupe :

- Le Centre Hospitalier de Cambrai représente une capacité d'accueil de 801 lits et places, pour 1 638 professionnels (223 médicaux et 1 415 non médicaux)
- Le Centre Hospitalier du Cateau-Cambrésis représente une capacité d'accueil de 201 lits pour 416 professionnels.

Au sein de ce groupement, deux instituts de formation répondent aux besoins du territoire en matière de formations professionnelles :

- **L'institut de formation en soins infirmiers de Cambrai** (88 places)
- L'institut de formation aide-soignant de Le Cateau-Cambrésis (25 places).

Les missions de l'institut

Les missions³ de l'institut sont les suivantes :

- La formation initiale des professionnels : la formation infirmière
- La formation continue des professionnels
- La documentation et recherche d'intérêt professionnel.

La formation professionnelle continue

L'offre de formation continue de l'institut s'inscrit dans un souci constant de construction d'un partenariat solide avec les établissements de soins et l'ensemble des professionnels du bassin de vie du-Cambrésis.

La formation continue a pour vocation le développement des compétences des professionnels de santé en tenant compte de l'actualité des activités sanitaires et médico-sociales.

L'institut propose les formations : **Tutorat des étudiants infirmiers et Tutorat des élèves Aides-soignants.**

Ces formations favorisent la rencontre, le partage d'idées, de connaissances et d'expériences entre professionnels issus de structures différentes.

Elles sont dispensées par les formateurs de l'institut.

³ Arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique

La capacité d'accueil et la sélection pour la formation infirmière

Dans le cadre du Ségur de la santé, la capacité d'accueil de l'institut pour la formation infirmière a été portée à partir de la rentrée de septembre 2024 à :

88 places dont :

- **75 %** pour les candidats Parcoursup.
- **25 %** pour les candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue.

Les conditions d'admission

Peuvent être admis en première année de formation au diplôme d'État d'infirmier les candidats âgés de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation répondant à l'une des conditions suivantes ⁴:

- Les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme : Ils doivent s'inscrire sur la plateforme *PARCOURSUP* via le site internet : www.parcoursup.fr selon le calendrier en vigueur
- Les candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue (FPC), telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

Les épreuves de sélection pour les candidats relevant de la FPC sont au nombre de 2 :

1. Une épreuve écrite comprenant une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social et une sous épreuve de calculs simples :
 - La sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social, d'une durée de 30 minutes, est notée sur 10 points : Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles du candidat, ses aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que sa capacité à se projeter dans son futur environnement professionnel.
 - La sous-épreuve de calculs simples est notée sur 10 points : elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques du candidat.
2. Une épreuve orale : entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat. L'entretien est noté sur 20 points. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle.

Le Parcours Spécifique

L'arrêté du 3 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier instaure un parcours spécifique de formation permettant aux aides-soignants expérimentés, d'intégrer directement la deuxième année de formation infirmière.

L'instruction N° DGOS/RH1/2023/129 du 2 août 2023 relative à la mise en place d'un parcours spécifique précise les modalités de mise en œuvre.

⁴ Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'état d'infirmier

Conditions à remplir par les aides-soignants souhaitant s'engager dans le parcours spécifique d'accès en 2^{ème} année de formation en soins infirmiers

- Exercer des fonctions d'aide-soignant à temps plein depuis au moins 3 ans lors des 5 dernières années, dans des conditions d'exercice variées
- Être en possession d'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) niveau 2 en cours de validité
- S'être porté volontaire et avoir manifesté par un engagement écrit la volonté de s'inscrire dans un parcours raccourci et intensifié dénommé « parcours spécifique ». L'aide-soignant doit en effet être bien informé des exigences de ce parcours permettant l'accès direct en 2^{ème} année, notamment le fait que cette formation accélérée exige un travail personnel important
- Avoir présenté avec succès la sélection pour l'entrée en institut de formation en soins infirmiers par la voie de la formation professionnelle continue (FPC) la même année ou l'année précédant l'entrée dans le dispositif
- Être spécifiquement retenu par leur employeur pour suivre ce dispositif se traduisant par un accompagnement soutenu au cours des 27 mois (3 mois plus 24 mois). L'employeur et l'institut doivent identifier les aides-soignants qui ont le potentiel pour effectuer cette formation accélérée et densifiée parmi ceux qui remplissent les conditions d'ancienneté, en utilisant le livret de positionnement phase 1.

L'équipe

L'équipe permanente de l'institut est composée comme suit :

Un Directeur :

Il est à l'origine du projet de formation et du projet pédagogique, de leur conception à leur application.

Il est garant des différents documents relatifs à la formation.

Il est responsable de la qualité de la formation des étudiants infirmiers et du contrôle des études.

Il est responsable de la qualité de la formation continue.

Il anime l'encadrement des équipes pédagogique et administrative.

Il est responsable de la recherche d'intérêt professionnel conduite par l'équipe pédagogique.

Un Coordonnateur pédagogique :

Il assiste le Directeur de l'institut dans le pilotage de l'ingénierie de formation, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du projet de formation et du projet pédagogique.

Il accompagne l'équipe pédagogique dans la mise en application du référentiel de formation et dans la déclinaison des différents projets.

Il participe à la gestion des situations particulières d'étudiants.

Il contribue à la promotion de la recherche pédagogique en soins infirmiers au sein de l'institut

Il développe la formation continue.

Des Cadres de Santé formateurs :

Ils organisent les processus de formation professionnelle initiale et continue.

Ils accompagnent l'étudiant et le professionnel en soins et en santé dans son projet de formation.

Ils initient et /ou conduisent des études aux travaux de recherche.

Ils participent à l'organisation et à l'évolution de l'institut.

Ils s'impliquent dans la démarche qualité de la structure.

Un ingénieur Qualité : il est chargé d'accompagner la démarche qualité et d'amélioration continue du dispositif de formation.

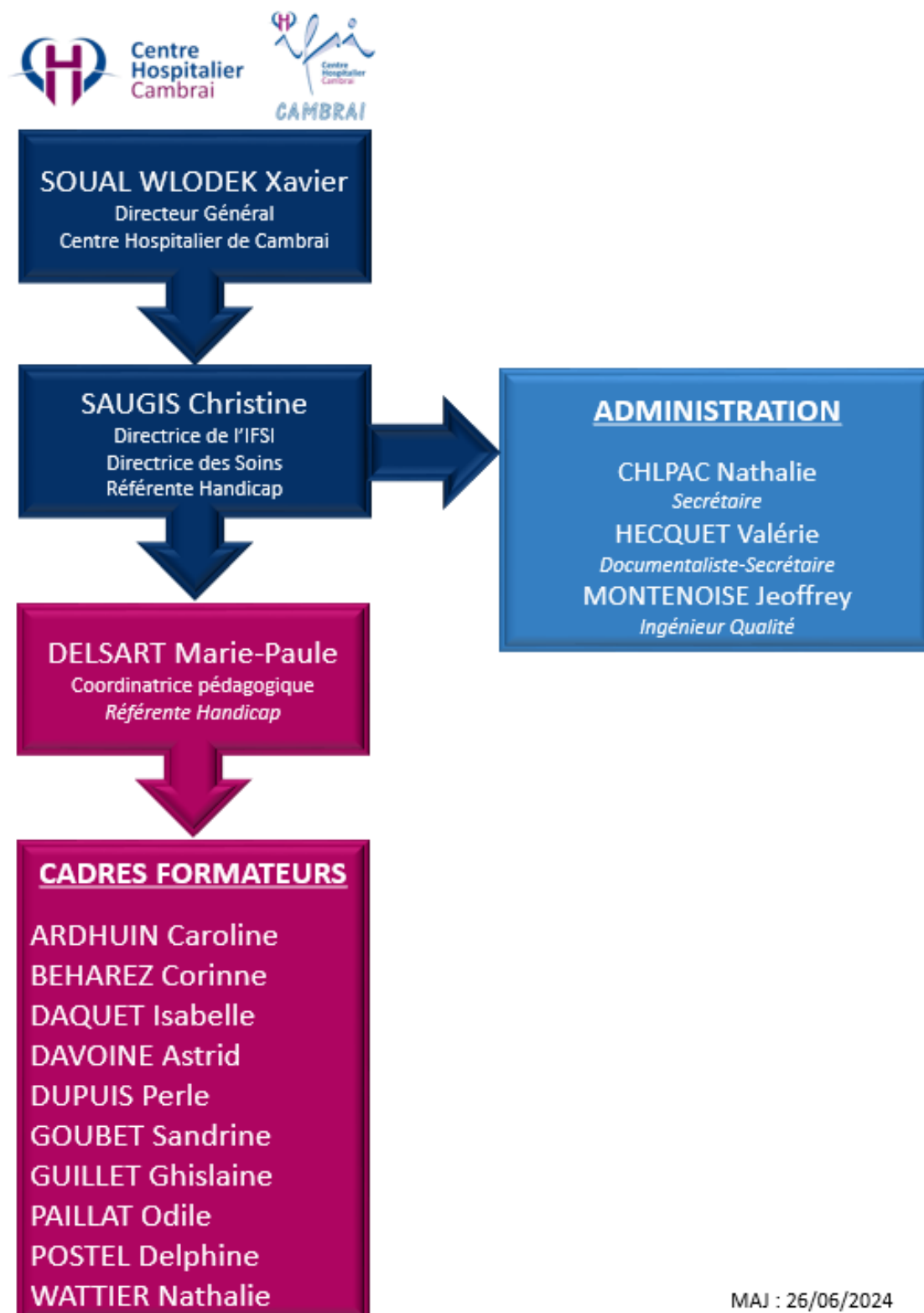
Des secrétaires : Elles participent à la réflexion sur l'amélioration du fonctionnement de l'IFSI et elles assurent : l'accueil et l'information du public, la gestion du courrier et des dossiers scolaires et administratifs, la mise en forme des documents pédagogiques.

Une documentaliste : Elle accueille les étudiants et formateurs et les accompagne dans leur recherche documentaire.

Elle assure la gestion des ouvrages.

Elle participe à la gestion des informations et au bon fonctionnement du Centre Multimédia de Documentation et d'Information.

L'organigramme



La gouvernance de l'institut

Les tutelles

L'institut est :

- Sous la responsabilité administrative et financière du centre hospitalier de Le Cambrai
- Sous la tutelle de l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France pour le champ pédagogique
- Sous le contrôle financier du Conseil Régional des Hauts de France.

La Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) délivre les diplômes conformément au référentiel de formation infirmière du 31 juillet 2009.

Les instances

Conformément à l'arrêté du 21 avril 2007 modifié par l'arrêté du 10 juin 2021 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formations paramédicaux, l'IFSI est constitué d'une **instance compétente pour les orientations générales** de l'institut (ICOGI) et de trois sections :

- Une section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants
- Une section compétente pour le traitement des situations disciplinaires
- Une section relative à la vie étudiante.

Les axes stratégiques du projet

Différents paramètres permettent d'identifier les axes stratégiques du projet de l'institut.

Le Projet Régional de Santé

Le Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2028 a été arrêté le 5 juillet 2018. Élaboré avec plus de mille acteurs de la santé en région et approuvé par la Conférence régionale de la santé et de l'Autonomie, il définit la stratégie de santé dans les Hauts-de-France pour les dix ans à venir.

Le PRS Hauts-de-France est construit autour de **sept orientations stratégiques** :

- Promouvoir un environnement favorable à la santé et agir sur les comportements dès le plus jeune âge
- Mobiliser les acteurs de la santé pour apporter des réponses aux ruptures dans les parcours de santé
- Garantir l'accès à la santé pour l'ensemble de la population, en s'appuyant sur les dynamiques issues des territoires, les innovations et le numérique
- Garantir l'efficacité et la qualité du système de santé
- Assurer la veille et la gestion des risques sanitaires
- Renforcer les synergies territoriales et prioriser les actions en fonction des spécificités territoriales
- Reconnaître l'utilisateur comme acteur du système de santé.

Le schéma régional des formations sanitaires et sociales

La Région Hauts-de-France, l'État, les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs ont signé, le 10 février 2023, le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) 2022-2028.

4 ambitions stratégiques :

- Identifier et répondre aux besoins de qualifications ainsi qu'aux besoins en compétences des entreprises et des territoires, en lien avec les mutations économiques, sociétales et environnementales,
- Élever le niveau de qualification des publics et favoriser leur insertion, leur inclusion et leur intégration professionnelles, en garantissant un accès à la formation pour tous tout au long de la vie,
- Construire et mettre en action une stratégie coordonnée d'orientation, d'information et d'accompagnement pour tous les publics tout au long de la vie,
- Encourager et soutenir les innovations et les expérimentations en formation et en orientation pour mieux répondre aux besoins des entreprises, des territoires et aux aspirations des personnes.

Le Ségur de la santé

Le Ségur de la santé a réuni, du 25 mai au 10 juillet 2020, le Premier ministre, le ministre des solidarités et de la santé, et les représentants du système de santé.

Les conclusions de ces concertations constituent les bases d'un plan d'actions concret construit autour de 4 "piliers" :

- Transformer les métiers et revaloriser ceux qui soignent
- Définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service de la qualité des soins
- Simplifier les organisations et le quotidien des équipes de santé
- Fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers.

Annoncé en juillet 2020, un volet numérique s'ajoute au Ségur de la santé, avec des mesures spécifiques. Il a pour objectif de généraliser le partage fluide et sécurisé de données de santé entre professionnels et avec l'usager pour mieux prévenir et mieux soigner.

La refondation du métier et de la formation Infirmière

Le métier Infirmier

Selon l'article L 4311-1 du Code de la santé publique : *"est considérée comme exerçant la profession d'infirmier, toute personne qui donne habituellement des soins infirmiers sur prescription ou conseil médical, ou en application du rôle propre qui lui est dévolu. L'infirmier participe à différentes actions, notamment en matière de prévention, d'éducation de la santé et de formation ou d'encadrement"*.

Selon l'article R.4311-1 du Code de la santé publique : *« L'exercice de la profession d'infirmier ou d'infirmière comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation de soins infirmiers et leur évaluation, la contribution au recueil de données cliniques et épidémiologiques et la participation à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé.*

Dans l'ensemble de ces activités, les infirmiers et infirmières sont soumis au respect des règles professionnelles et notamment du secret professionnel.

Ils exercent leur activité en relation avec les autres professionnels du secteur de la santé, du secteur social et médico-social et du secteur éducatif ».

L'infirmier est donc un professionnel, en continuelle évolution et adaptation, mobilisant des compétences techniques, relationnelles, éducatives, organisationnelles et des qualités humaines. Autonome et responsable, respectueux de l'éthique et de la déontologie, il agit avec efficacité, s'implique dans la vie professionnelle et collabore avec d'autres acteurs de santé.

Les évolutions annoncées

Les ministres des solidarités et de la santé et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ont demandé à l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) et à l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) une analyse et des propositions d'évolution de la profession infirmière.

Dans un contexte d'augmentation des besoins et de crise du système de santé, la lettre de mission souligne la nécessité de s'appuyer sur les infirmiers pour *« poursuivre les transformations en profondeur »* du système de santé et ainsi mieux mobiliser leur expertise tout en procédant à une *« révision en profondeur de leur formation »*⁵.

Ce rapport d'octobre 2022 *« Évolution de la profession et de la formation infirmières »* établit le constat suivant :

- La formation en soins infirmiers est attractive
- De nombreuses tensions de recrutement sont relevées dans les établissements de soins
- Le décret d'actes ne correspond plus aux besoins de la population.

Il est alors nécessaire de faire évoluer le métier infirmier par :

- La refonte de la pratique et des conditions d'exercice
- La mise en cohérence avec les autres chantiers : spécialités, IPA, autres professionnels de santé
- La refonte de la formation avec une intégration universitaire pédagogique.

⁵ Rapport IGAS-IGESR : *« Évolution de la profession et de la formation infirmières »*, Octobre 2022

Le plan d'attractivité du métier infirmier comprend 5 objectifs :

- Consolider les outils et données
- Sécuriser les parcours
- Diversifier les voies d'accès au métier
- Rénover les compétences et les contenus de formation
- Renforcer la visibilité et la (re)connaissance du métier

2 dimensions sont identifiées :

- La refonte du métier infirmier se traduira par une évolution du contenu pour tenir compte des nouvelles dimensions du métier
- L'augmentation du nombre de diplômés sera conditionnée par la lutte contre le décrochage et la sécurisation des parcours.

Un nouveau référentiel de formation annoncé pour la rentrée 2026

La formation conservera une durée de trois ans, avec l'obtention d'un diplôme de grade licence, mais se dispensera désormais en 4 600 heures, pour être en adéquation aux standards européens.

Cinq domaines de compétences sont identifiés, en écho aux cinq missions phares de la profession. La typologie des stages sera redéfinie avec une diversification accordant plus de place pour la psychiatrie et la pédiatrie notamment. Il sera possible, pour les instituts de formation d'adopter, outre le cadre national commun, un cadre de consolidation, permettant de personnaliser et enrichir le parcours des étudiants. La qualité de vie au travail et le bien-être étudiant seront aussi des axes forts de l'enseignement, puisque le bien-être devrait intégrer les principes fondamentaux du référentiel.

Les axes du projet

Ils sont définis en cohérence avec les évolutions des politiques de santé publique, avec le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), avec les caractéristiques territoriales et avec les évolutions annoncées pour le métier infirmier et la formation.

L'institut souhaite ainsi développer un **ÉCOSYSTÈME APPRENANT DE QUALITÉ** et

- **Accompagner la réussite des étudiants, lutter contre le décrochage et sécuriser les parcours de formation**
- **Pérenniser et développer les pratiques innovantes**
- **Développer les pratiques collaboratives, l'interprofessionnalité (pair aideance, patient partenaire...) et la transversalité**
- **Renforcer l'ancrage universitaire (intégration pédagogique de la formation) et développer la recherche.**

La démarche Qualité

Politique QUALITÉ

L'Institut est certifié selon le référentiel national qualité « Qualiopi » depuis 2021 et selon la norme ISO 9001 depuis 2022. Cette démarche est soutenue par la Direction du Centre Hospitalier de Cambrai auquel est rattaché l'institut.

Les axes stratégiques retenus pour la politique qualité sont ceux du projet de l'Institut et visent à développer **un écosystème apprenant de qualité**.

La finalité de cette politique consiste à satisfaire les clients et les parties intéressées et à conforter le positionnement de l'institut sur le territoire au bénéfice de la formation professionnelle en s'adaptant au contexte évolutif de la réglementation et de l'environnement. Il s'agit de former de futurs professionnels capables de s'adapter et de s'intégrer au système de santé d'aujourd'hui et de demain. Pour cela l'Institut s'appuie sur la cartographie des processus et s'engage par :

- Le management et la culture de l'institut
- La stratégie et la qualité
- L'image, la communication, l'attractivité et la fidélisation :
- La pédagogie
- La citoyenneté

Certification QUALIOPi

L'institut de formation a été certifié Qualiopi en 2021.

La certification Qualiopi garantit la qualité du processus de formation et de développement des compétences mis en œuvre par l'institut.

Ce référentiel national qualité est organisé autour de 7 critères :

1. Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus
2. L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations
3. L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre
4. L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre
5. La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations
6. L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel
7. Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées

Au-delà du cadre réglementaire, c'est une reconnaissance pour l'ensemble du travail des équipes administratives et pédagogiques et un témoignage de l'expertise et de l'investissement de tous.

Certification ISO 9001

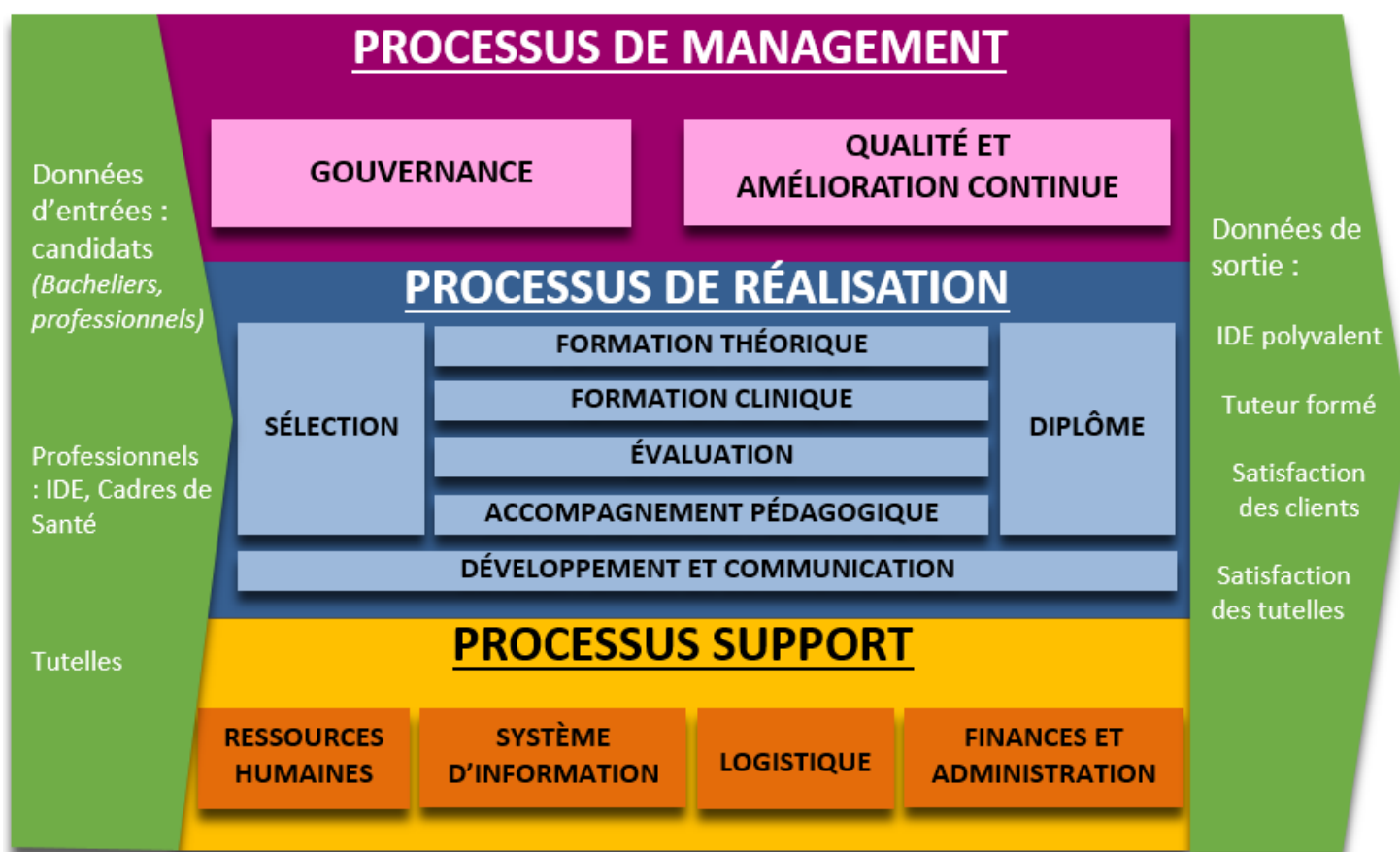
L'institut de formation a été certifié selon la norme ISO 9001 en 2022.

La norme ISO 9001 définit des exigences pour la mise en place d'un système de management de la qualité pour les organismes souhaitant **améliorer en permanence la satisfaction** de leurs clients et fournir des produits et services conformes.

Ainsi cette démarche de certification s'appuie sur 7 principes de management :

- L'orientation client
- Le leadership
- L'implication du personnel
- L'approche processus
- L'amélioration
- La prise de décision fondée sur des preuves
- Le management des relations avec les parties intéressées.

Ce système de Management de la qualité est décliné en cartographie des processus de l'institut :

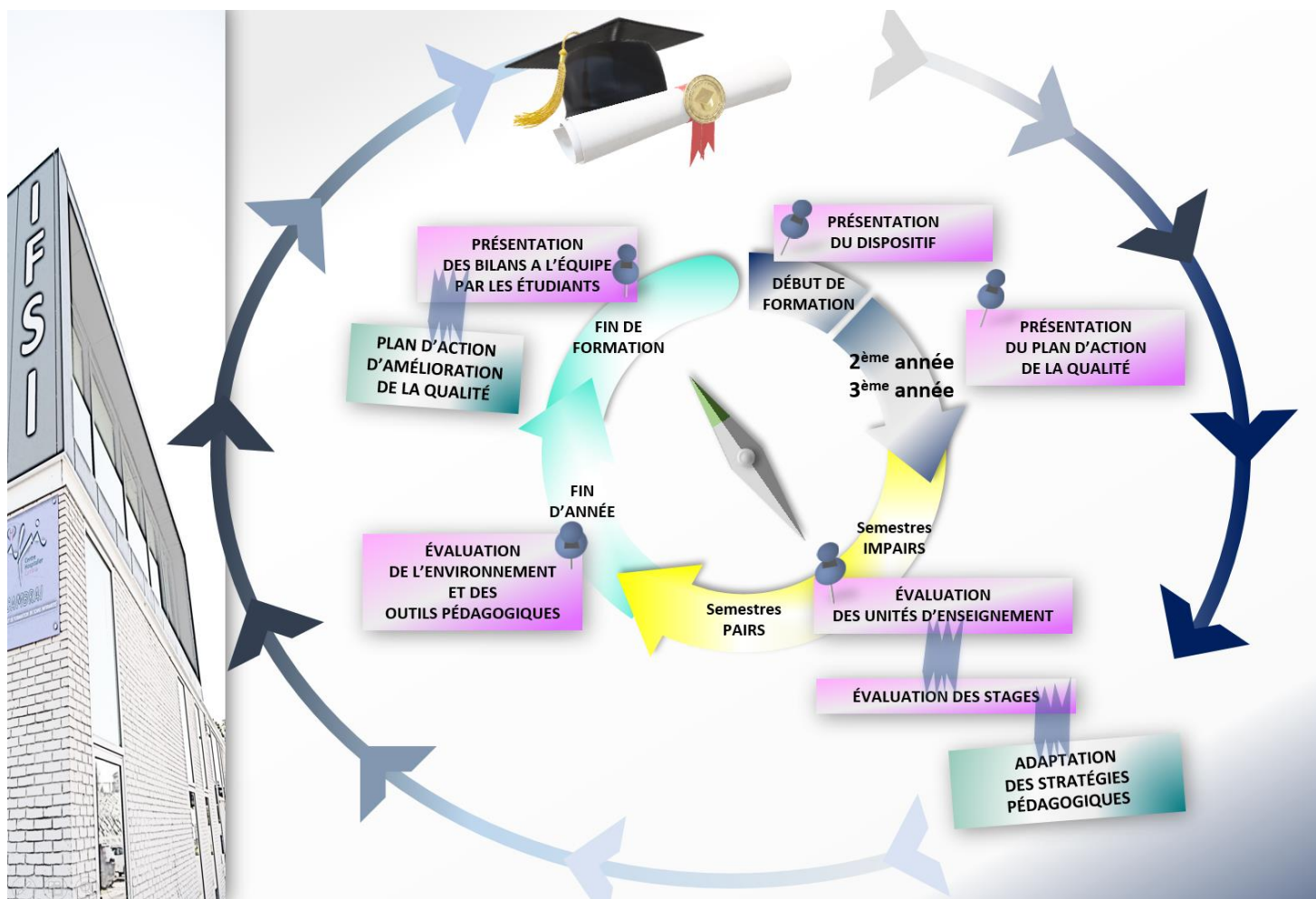


Le dispositif d'évaluation de la satisfaction des étudiants et des parties prenantes

Dans le cadre de la démarche Qualité, l'institut s'est attaché à développer un dispositif d'évaluation de la satisfaction des étudiants et de ses partenaires à travers plusieurs enquêtes de satisfaction :

- Satisfaction des étudiants relative aux différentes unités d'enseignement.
- Satisfaction des étudiants durant leurs périodes de stage.
- Satisfaction des étudiants à travers des bilans annuels de leur année de formation.
- Satisfaction des étudiants relative à différentes séquences d'enseignement (simulation, collaboration avec les élèves aides-soignants...)
- Satisfaction des partenaires de l'institut (parties prenantes).

Ce dispositif s'articule avec le cycle de formation des étudiants :



La stratégie de développement et de communication

L'institut de formation a également formalisé une stratégie de communication et de développement afin de répondre aux besoins implicites et explicites des différents partenaires et de répondre aux différents enjeux :

- **Enjeux Managériaux et de Culture d'Institut** : il s'agit de fédérer l'ensemble de l'équipe dans une même vision, de partager les mêmes valeurs et de développer une identité commune au sein de l'institut afin de s'inscrire dans une vision prospective de l'évolution de la formation.
- **Enjeux stratégiques et de qualité** : il s'agit de renforcer l'ancrage territorial de l'institut, développer l'offre de formation locale en adéquation avec le schéma régional de santé, le schéma régional des formations sanitaires et sociales en cohérence avec les orientations de la politique nationale.
- **Enjeux d'image, de communication, d'attractivité et de fidélisation** : il s'agit de promouvoir l'image de l'institut en valorisant ses atouts et les projets menés auprès des différents partenaires.
- **Enjeux pédagogiques** : il s'agit de communiquer au sujet des méthodes pédagogiques innovantes et de l'accompagnement individualisé et personnalisé décliné pour l'apprenant tout au long de la formation initiale ou continue.
- **Enjeux de citoyenneté et de sensibilisation** : Il s'agit d'inscrire les apprenants dans une démarche de *Responsabilité Sociale et Environnementale* en déclinant des actions en lien avec le Développement Durable, les bons comportements sociétaux, l'éducation à la santé, l'éthique, la laïcité, l'accompagnement des personnes en situation de handicap...

La communication interne

La notion de communication interne est portée par 2 principes :

- L'identification des composantes du personnel.
- La valorisation de chacun en tant que représentant du collectif.

Elle nécessite un équilibre entre les informations quotidiennes et la dimension stratégique portée par l'institution et déclinée dans ses actions.⁶

« La communication interne est utilisée pour communiquer avec les employés. Elle joue un rôle primordial dans la construction et le développement d'une culture d'entreprise fondée sur les valeurs spécifiques du service. »

*Une communication interne efficace permet de délivrer des prestations satisfaisantes et de maintenir des relations productives et harmonieuses tout en renforçant, la confiance, le respect et la fidélité des employés ».*⁷

⁶ LOUAZEL Michel, Gestion et conduite des organisations de santé, Management en santé, 2018.

⁷ LOVELOCK Christopher, Marketing des services, 6^{ème} édition, 2008.

La communication externe

La communication externe se déploie au travers des actions, notamment événementielles, relatives aux pratiques de relation avec le public et les médias. Elle intègre la digitalisation des échanges.

Entreprendre une action de communication extérieure relève d'une démarche travaillée en amont et déterminée vis-à-vis de publics définis recouvrant des périmètres identifiés.

Elle vise à renforcer la notoriété de l'établissement, à maintenir ou améliorer son image de marque.

Au sein du plan de communication, les objectifs prioritaires sont bornés ainsi que les moyens dédiés sur une période continue ou associée à un projet spécifique.⁸

Les axes prioritaires développés par l'institut

Le management et la culture de l'institut :

- Fédérer l'équipe autour du projet de l'institut dans le partage d'une même vision et des mêmes valeurs.
- S'inscrire dans une vision prospective de l'évolution de la formation.

La stratégie et la qualité :

- Développer l'offre de formation en renforçant l'ancrage territorial de l'institut en adéquation avec le schéma régional de santé, le schéma régional des formations sanitaires et sociales.

L'image, la communication, l'attractivité et la fidélisation :

- Promouvoir l'image de l'institut à travers sa valeur ajoutée : ses atouts, son identité et les projets menés auprès des différents partenaires.

La pédagogie :

- Développer et valoriser les méthodes pédagogiques innovantes.
- Valoriser et pérenniser le dispositif d'accompagnement individualisé et personnalisé des étudiants dans une logique d'accompagnement à la réussite.

La citoyenneté :

- Sensibiliser et engager les acteurs dans une démarche citoyenne, de responsabilité sociale et environnementale.

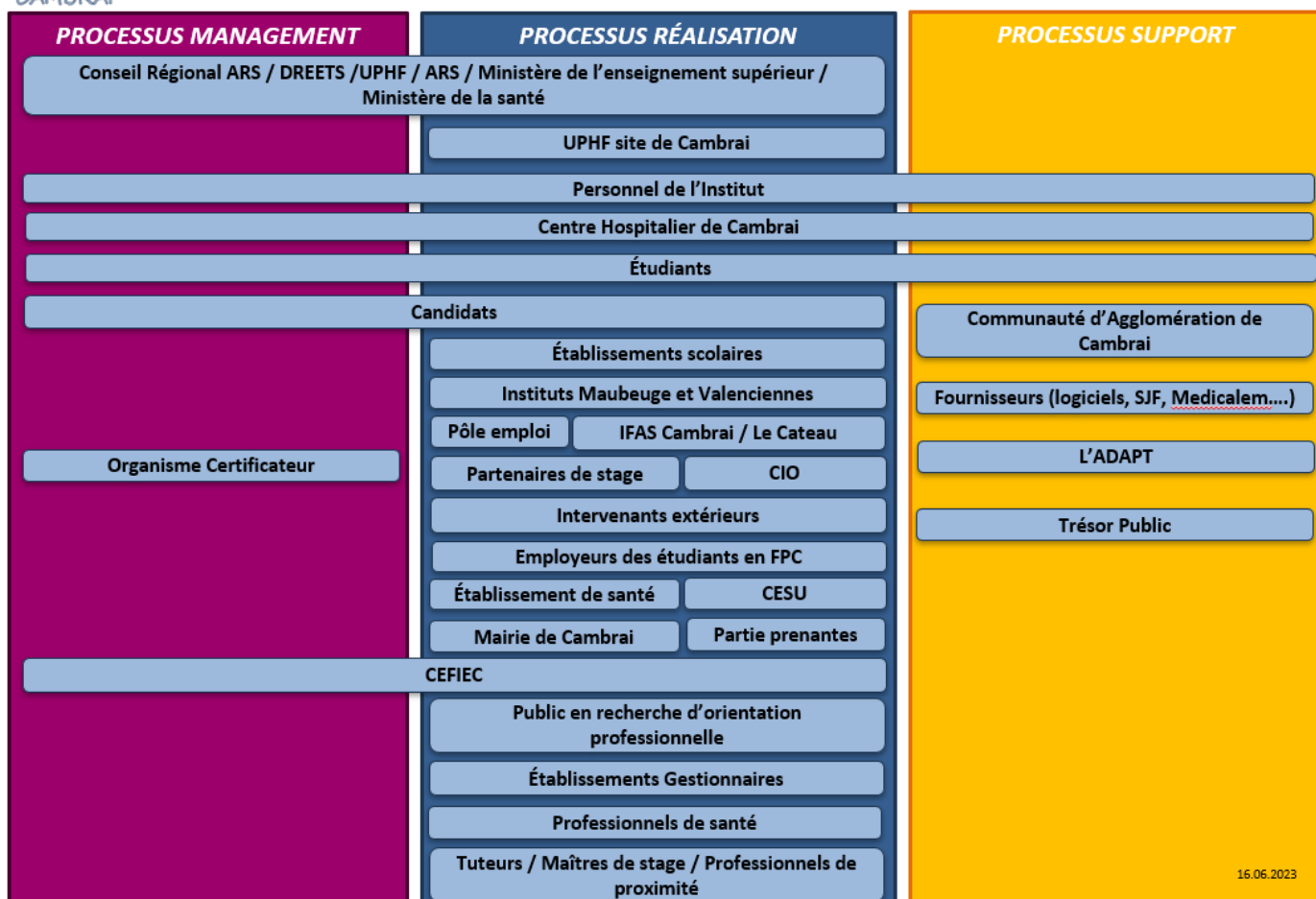
⁸ LOUAZEL Michel, *Gestion et conduite des organisations de santé, Management en santé*, 2018.

La cartographie des partenaires de l'institut

La cartographie des partenaires reprend les publics cibles par processus.



Cartographie des Partenaires de l'Institut



16.06.2023

Les actions spécifiques ciblant les futurs candidats

L'institut de formation en Soins Infirmiers mène différentes actions en partenariat avec les lycées et pôle emploi afin que les élèves et futurs candidats puissent conforter leur projet professionnel :

- Journées d'immersion pour des élèves de terminales
- Participation aux forums des métiers
- Journée Portes Ouvertes...

Le développement durable

Le développement durable a été introduit en 1987 par la commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland) dans son rapport intitulé « **notre avenir à tous** ».

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987)

En 2005, la France a intégré dans le préambule de sa Constitution, les droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement s'engageant ainsi dans la stratégie européenne de développement durable (SEDD). Le Grenelle de l'environnement marque l'engagement affiché des institutions publiques.

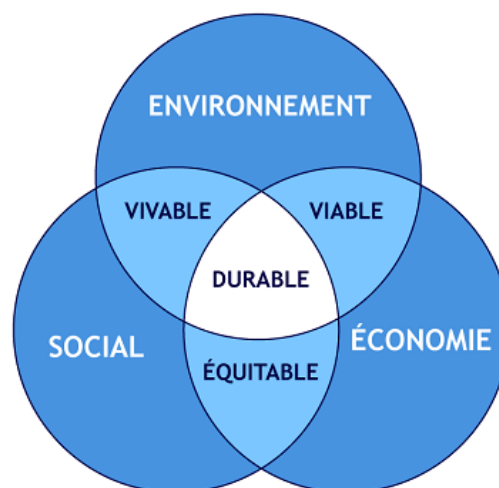
Il est devenu une composante essentielle de la stratégie des entreprises notamment dans le monde de la santé. À travers le respect des normes, la recherche de la sécurité sanitaire dans toutes ses composantes (l'eau, les déchets hospitaliers, le risque infectieux...) et la gestion des risques, une réflexion est déjà engagée.

Il comprend trois aspects :

- L'aspect Écologique : la bio-diversité, l'épuisement des ressources, la pollution...
- L'aspect Social ou « Sociétal » : le bien être, l'équité, la santé, l'éthique...
- L'aspect Économique : fournir du travail, investir, être efficient

Le développement durable, c'est trouver un équilibre entre ces 3 aspects en visant :

- Ce qui est viable : l'équilibre entre l'aspect Écologique et Économique
- Ce qui est équitable : l'équilibre entre l'aspect Économique et Social
- Ce qui est vivable : l'équilibre entre l'aspect Social et Écologique.



Depuis 2019, l'institut de formation en soins infirmiers s'est engagé dans une démarche de développement durable.



Un espace de collecte a été installé dans le lieu de vie de l'institut, l'équipe ainsi que les étudiants sont sollicités afin de recycler :

- Les bouchons de bouteilles plastique à destination de l'association « Les bouchons d'amour » qui les revend à des entreprises de recyclage, ce qui permet de récolter des fonds pour aider des personnes en situation de handicap sous forme de matériels et d'actions.
- Les piles usagées à destination de l'association « Dans les yeux d'Hugo » afin de pouvoir financer diverses activités pour les enfants de l'association. L'association a pour objectif :
 - De favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes en situation de handicap ou souffrant d'une maladie en leur ouvrant l'accès aux sports, aux loisirs.
 - D'acquérir du matériel adapté : fauteuil hippocampe marathon, vélo poussoir afin de prêter aux jeunes et à leur famille.
 - De réaliser des projets, des rêves ou offrir du matériel adapté à ces jeunes.
 - De sensibiliser à travers différentes actions à l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap.
- Les cartouches d'imprimantes usagées à destination de la société LVL qui soutient financièrement l'association « Enfance et Partage » dans ses missions
- Les stylos à destination de l'association « Les clowns de l'espoir » qui intervient dans le service de Pédiatrie du Centre Hospitalier de Cambrai. 1 euro est remis à l'association pour chaque kg d'instruments d'écriture récolté.
- Les paires de lunettes récupérées par le Lycée Saint Luc, les étudiants de la section « Optique » travaillent au nettoyage, à l'ajustage, à la réparation et aux prises de mesures des lunettes, celles-ci sont ensuite acheminées au Togo par des religieuses afin d'équiper les habitants.

Les étudiants sont sensibilisés lors de chaque rentrée à cette démarche, au tri sélectif ainsi qu'aux gestes éco-citoyens.

La formation

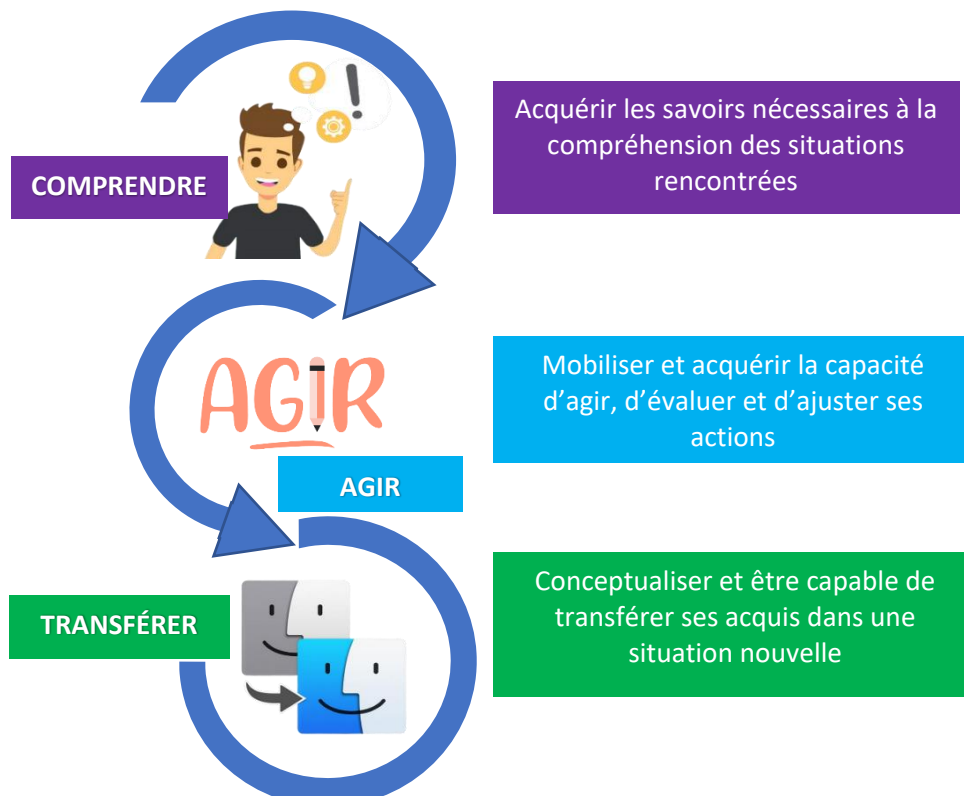
La formation se déroule sur 3 années sur le principe de l'alternance intégrative entre formation théorique à l'institut et formation en stage. La formation dispensée à l'institut est conforme aux textes réglementaires en vigueur.

Le partenariat avec l'Université Polytechnique des Hauts de France (UPHF) permet d'obtenir le grade de Licence. 180 ECTS (European Credit Transfer System) sont nécessaires pour obtenir le diplôme d'État.



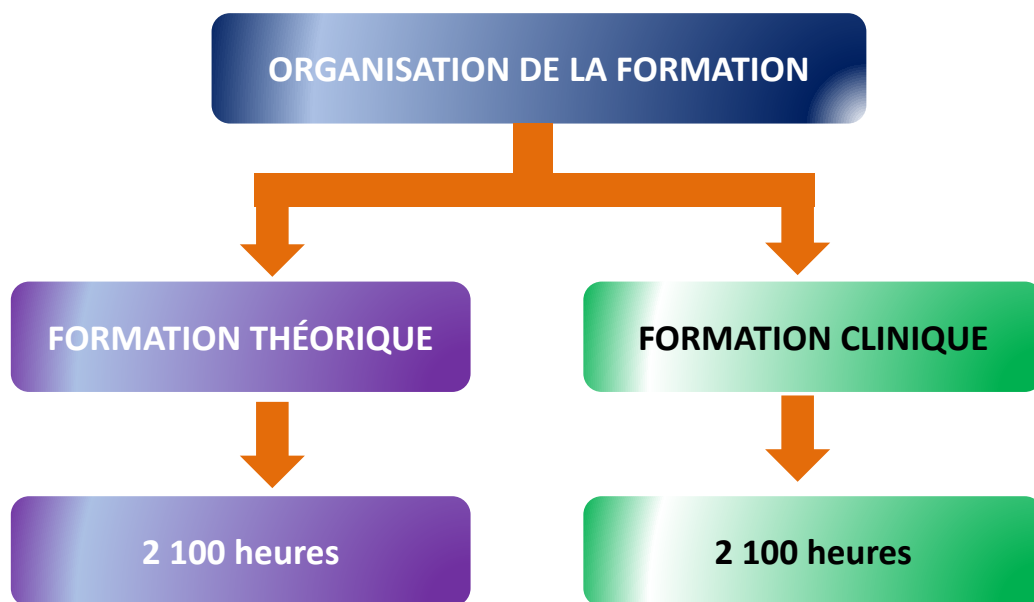
Les objectifs de la formation

La formation vise à former en 3 ans des praticiens autonomes, responsables et réflexifs. L'organisation pédagogique permet une progression dans les apprentissages selon 3 paliers et l'acquisition des compétences correspondant à un infirmier débutant. Le principe pédagogique phare de la formation vise l'acquisition du processus réflexif.



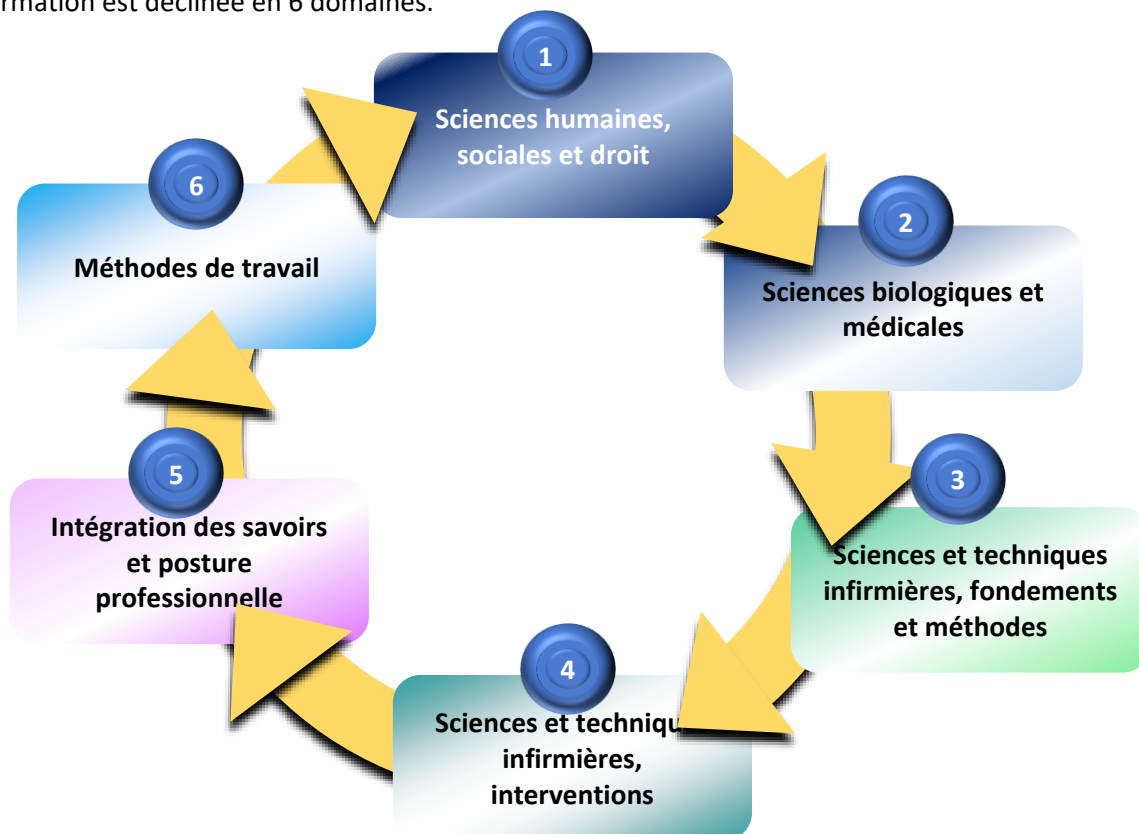
L'organisation de la formation

La formation est organisée en 60 Unités d'Enseignement (UE) réparties sur 6 semestres de 22 semaines chacun, équivalent à **4200 heures**.



Les domaines de la formation

La formation est déclinée en 6 domaines.



Ces différents domaines permettent l'acquisition progressive des 10 compétences professionnelles articulées entre elles :

5 compétences dites "cœur de métier"

1. Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier,
2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers,
3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens,
4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique,
5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs,

5 compétences transverses et transférables

6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins,
7. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle,
8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques,
9. Organiser et coordonner des interventions soignantes,
10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation.

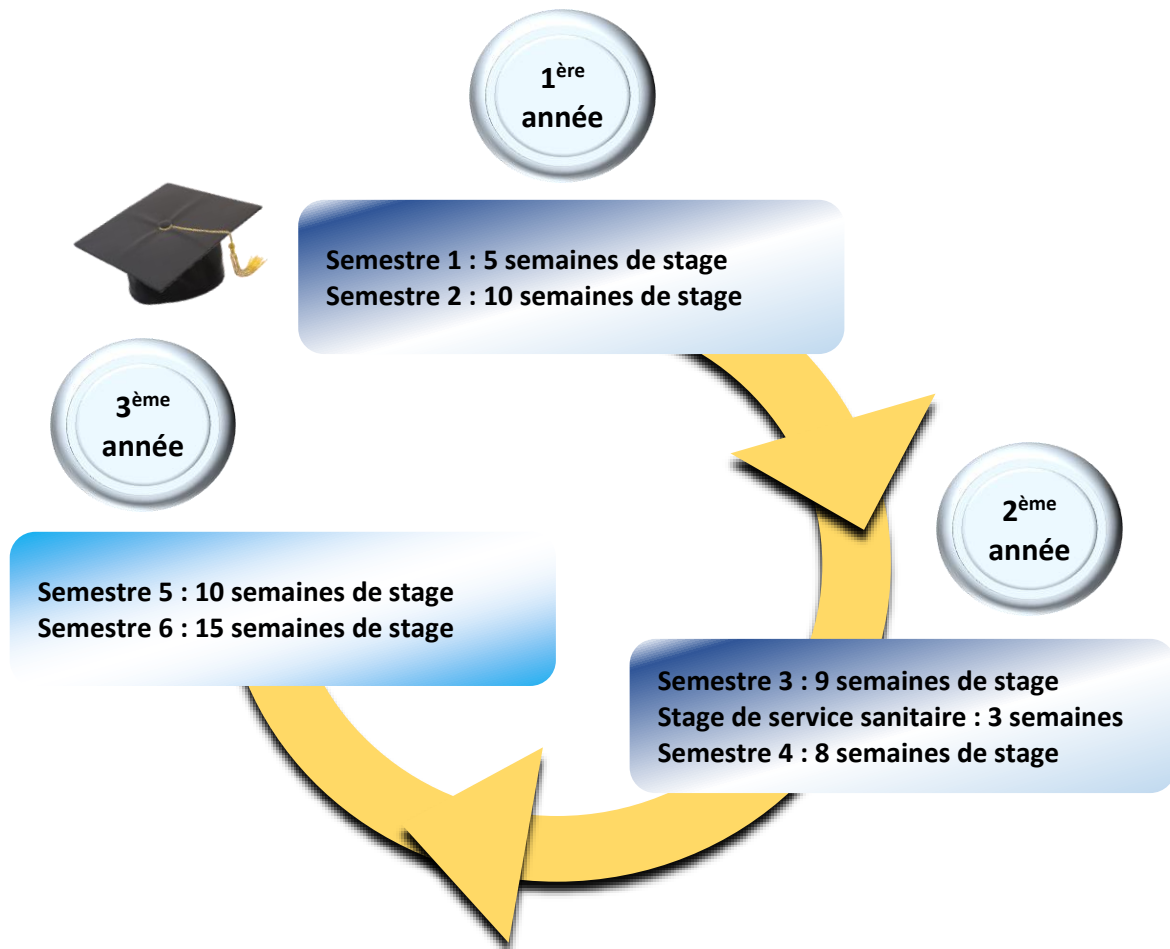
La formation théorique

La formation théorique représente 2100 heures. Les enseignements sont réalisés sous la forme de :

- Cours magistraux (CM). Ils sont assurés selon les Unités d'Enseignement par des universitaires, des médecins et professionnels de santé. Les étudiants n'ont pas d'obligation de présence toutefois, les formateurs se réservent la possibilité de contraindre la présence aux cours dont le contenu s'avère indispensable à la compréhension d'un processus.
- Travaux dirigés (TD). Ils sont à présence obligatoire. Ces temps de formation permettent d'approfondir des connaissances et d'introduire de nouvelles données dans un contexte clinique. Ils placent les étudiants en posture réflexive par rapport à des cours magistraux étudiés. Ils sont dispensés par les formateurs permanents de l'IFSI ou professionnels de santé.
- Travaux personnels guidés (TPG). Ces travaux préparent les étudiants à la méthodologie de recherche personnelle et d'apprentissage.

SEMESTRES	CM	TD	CM + TD	STAGE	CM + TD + STAGE	Temps personnel guidé Supervision Suivi pédagogique Travaux entre étudiants	Temps de travail CM + TD + stage + TPG	Charge de travail personnelle complémentaire estimé
S1	231	234	465	175	640	60	700	100
S2	126	183	309	350	659	41	700	150
S3	118	177	295	350	645	55	700	150
S4	109	187	296	350	646	54	700	150
S5	116	184	300	350	650	50	700	150
S6	50	85	135	525	660	40	700	200
	750	1 050	1 800	2 100	3 900	300	4 200	900

La formation clinique – Les stages



L'étudiant effectue des stages dans les 4 types de stages suivants :

- Soins en santé mentale et en psychiatrie
- Soins de courte durée
- Soins de longue durée et soins de suite et réadaptation
- Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie.

La conception de la formation et les choix pédagogiques

Les principes pédagogiques

La formation est basée sur **l'alternance intégrative** qui réunit dans un système de partenariat, d'intérêts convergents et complémentaires : **l'apprenant, l'institut et les lieux de stage.**

Ce dispositif, centré sur l'apprenant, lui permet de développer des compétences à partir des enseignements (savoirs théoriques), des expériences vécues en stage (savoirs expérientiels) et de l'analyse réflexive. L'alternance intégrative permet un parcours individualisé dans la formation et une construction de l'identité professionnelle.

Le référentiel de formation est articulé autour de **l'acquisition de 10 compétences** requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'infirmier. Selon P. Zarifian, la notion de compétence s'entend comme : la prise d'initiative et de responsabilité de l'individu sur des situations professionnelles auxquelles il est confronté ; l'intelligence pratique des situations qui s'appuie sur des connaissances acquises et les transforme avec d'autant plus de force que la diversité des situations augmente ; la faculté à mobiliser des réseaux d'acteurs autour des mêmes situations, à partager des enjeux, à assumer des domaines en coresponsabilité.

Ainsi, **le socioconstructivisme**, principale théorie d'apprentissage développée, apporte une dimension sociale et relationnelle de l'apprentissage. Les apprenants élaborent leur compréhension d'une réalité par la comparaison de leur perception avec celle de leurs pairs, des professionnels et des formateurs.

Le parcours de formation tient compte de la progression de chaque étudiant dans sa manière d'acquérir les compétences. Ce parcours développe ainsi l'autonomie et la responsabilité de l'étudiant qui construit son cheminement vers la professionnalisation.

Les valeurs

Le projet repose sur des valeurs partagées et portées par l'ensemble de l'équipe. Ces valeurs sont intégrées dans le dispositif de formation visant l'acculturation des apprenants. La formation infirmière en tant que formation d'une profession de soin, s'appuie sur des valeurs humanistes partagées par l'ensemble des professionnels de santé.

Les 4 valeurs retenues :

- Respect
- Esprit collaboratif
- Autonomie et Responsabilité
- Authenticité



LE RESPECT

Il se définit comme un « *Sentiment de considération envers quelqu'un, et qui porte à le traiter avec des égards particuliers. C'est également la considération que l'on a pour certaines choses.* ».⁹

Cette valeur est celle que l'équipe de l'institut souhaite porter et transmettre aux étudiants pour qu'elle reste ancrée tout au long de leur vie professionnelle.

Le respect renvoie à la notion de **bienveillance** entendue comme un « *sentiment qui porte à vouloir du bien à autrui* », une « *disposition favorable envers quelqu'un* »¹⁰ qui implique disponibilité, écoute et tolérance.

Le respect est la **base de la relation entre tous les acteurs de l'institut** : l'équipe, les étudiants, les intervenants, les tuteurs de stage, les différents partenaires... Cela suppose de prendre en considération la dignité de la personne humaine, sa liberté, ses droits et de reconnaître l'Autre dans sa singularité. Le respect s'impose dans toutes les situations à l'institut et a fortiori, dans les situations de soins.

La relation entre les formateurs et les étudiants vise la réussite de chaque étudiant dans le respect de sa singularité. Dans le contexte de l'apprentissage, **l'accompagnement personnalisé bienveillant** des étudiants favorise le développement des compétences, de l'autonomie et inscrit l'apprenant dans un processus de professionnalisation.

Le respect concerne également les règles et procédures, les locaux et l'environnement. Le maintien d'un environnement agréable et convivial est un engagement de chacun. Il se traduit par des gestes citoyens simples au quotidien qui témoignent du respect du travail de l'ensemble des professionnels et des étudiants.

Le respect se traduit par l'attention, la considération, la solidarité et la bienveillance, portées à l'autre dans :

- Le principe d'équité en permettant à l'autre, selon ses possibilités, de s'épanouir
- L'écoute individualisée et l'entraide
- L'acceptation de toutes les différences
- Le respect de l'environnement de travail, des partenaires et de la démarche de développement durable.

L'ESPRIT COLLABORATIF

L'esprit collaboratif s'entend comme **principe de pensée**.

Il suppose la volonté de **travailler en équipe, de mobiliser les ressources et les compétences disponibles** au bénéfice d'un projet commun donnant sens aux actions.

Chaque membre de l'équipe est une ressource. Les compétences se potentialisent et se renforcent mutuellement.

⁹ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/respect/68670>, consulté le 21 juin 2023

¹⁰ www.dictionnaire-academie.fr

Les pratiques collaboratives s'inscrivent dans une horizontalité des rapports humains. Le succès de la collaboration repose sur les relations interpersonnelles et sur la capacité à gérer les relations. Le respect et la prise en compte des particularités de chacun est fondamental.

L'esprit collaboratif favorise le développement et la mobilisation de compétences relationnelles, organisationnelles et méthodologiques.

Il s'illustre au quotidien de différentes manières et contribue à la cohésion de l'équipe :

- Informer un collaborateur sans qu'il ait formulé de demande préalable
- S'entraider et reconnaître la valeur des actions de chacun.
- Impliquer ses collaborateurs dans la contribution à l'innovation pédagogique et à la performance collective.
- Entendre les préoccupations et les suggestions de chacun.

« *Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite* » H. FORD.

De l'esprit collaboratif naît la **pair aide**¹¹. La notion de pair aide est, à l'origine un processus formalisé et professionnalisé d'entraide entre des personnes partageant une similitude d'expérience de vulnérabilité. Durant ce processus, les personnes bénéficient d'une reconnaissance et d'un soutien mutuel et peuvent partager des enseignements issus de leur expérience.

Dans le contexte de la formation, il s'agit pour l'équipe pédagogique de promouvoir l'entraide et la collaboration entre les étudiants. Par un processus de mobilisation de leurs savoirs expérimentiels, les étudiants développent de nouvelles formes d'apprentissage et d'acquisition de compétences.

L'AUTONOMIE – LA RESPONSABILITE

En philosophie¹², « *être autonome implique une relation interdépendante à autrui et suppose une parfaite connaissance de soi. L'autonomie peut se définir comme la capacité d'agir avec réflexion, en toute liberté de choix* ».

En pédagogie, l'autonomie se construit au travers des contraintes auxquelles l'individu est soumis et sa capacité constante d'adaptation. M.A HOFFMANS-GOSSET propose une définition selon trois axes :

- La présence d'autrui, l'interdépendance
- La présence de la loi, l'autonomie de l'individu relie le respect de la loi et la liberté
- La conscience de soi, la responsabilité.

L'autonomie induit alors la **notion de décision et de choix**.

La formation en alternance permet de faire émerger une opportunité d'autonomie pour l'étudiant. L'équipe pédagogique et les professionnels vont permettre à l'étudiant de développer sa zone d'autonomie. Un apprenant autonome sera capable d'articuler au mieux sa situation de formation, sa situation professionnelle et sa situation personnelle. »

L'autonomie n'est pas innée. Elle se construit. La construction de l'autonomie passe par l'articulation de trois dimensions :

- Un champ de compétences

¹¹ Cercle Vulnérabilités et Société « La pair aide : une innovation managériale au service des organisations durables », Mai 2023

¹² Les concepts en sciences infirmières - Edition Mallet Conseil 2^{ème} Edition

- Des valeurs à promouvoir
- Une appréciation du niveau de développement et d'apprentissage de l'étudiant

Il ne peut y avoir d'autonomie sans responsabilité. Ces deux notions possèdent des attributs communs comme : décider pour soi selon des critères personnels, faire des choix, en état de conscience, mesurer les risques et en assumer les conséquences.

LA RESPONSABILITÉ

Elle peut s'entendre au sens juridique ou pénal, aussi bien qu'au sens moral. C'est la situation de celui qui peut être appelé à répondre de ses actes ou d'un fait.

La responsabilité consiste à :

- Décider, faire des choix librement, posséder une faculté de jugement, de discernement mesurer, évaluer, s'engager
- Répondre des actions entreprises
- Assumer ses choix, réparer le préjudice causé à autrui, respecter les règles institutionnelles et les valeurs individuelles.

En formation, les étudiants sont inscrits dans un processus d'autonomisation professionnelle qui s'appuie sur l'engagement personnel, la responsabilité, la liberté d'intention et d'action et la créativité. P. ZARIFIAN¹³, précise « *qu'il est indispensable de différencier principe d'autonomie (vouloir et pouvoir prendre des initiatives), niveau d'autonomie et moyens d'autonomie (formation, moyens techniques). Autonomie et responsabilité se construisent dans les apprentissages et dans les changements de fonctionnement. On devient autonome et responsable. Il s'agit d'un processus.* »

Être autonome, c'est choisir et agir avec volonté et discernement.

Être responsable, c'est répondre de ses actes du fait même de cette liberté de choix et d'action.

L'AUTHENTICITÉ

L'authenticité est « *une valeur profonde dans laquelle un être s'engage et exprime sa personnalité* ». André GIDE

C'est en effet une « *capacité à être soi-même, à agir en cohérence avec ses valeurs, ses pensées et ses sentiments* »¹⁴

Dans le milieu professionnel, l'authenticité correspond au « *courage d'être imparfait, vulnérable et de poser des limites* »¹⁵ Ainsi, l'authenticité commence par soi. Tout changement nécessite d'être acteur de celui-ci. L'authenticité n'est pas une fin en soi, c'est un chemin pour continuer à grandir.

¹³ Objectif compétences - Edition Liaisons en 2001

¹⁴ <https://zechangemakers.fr/lauthenticite-au-travail/> consulté le 13 juillet 2023

¹⁵ BRENE BROWN, <https://zechangemakers.fr/lauthenticite-au-travail/> consulté le 13 juillet 2023

C'est par ailleurs, un facteur déterminant dans la manière d'appréhender la qualité de vie au travail. Être authentique, c'est accepter en conscience les choses telles qu'elles sont.

*« Être authentique implique que nous le soyons dans la relation à l'autre, que nous soyons sensibles, que nous faisons preuve de sollicitude, que nous ayons du cœur et du caractère. Enfin, le lien authentique est marqué par l'absence de manipulation ».*¹⁶

¹⁶ J. MÉNARD, L. BRUNET, 2011, « Authenticité et bien-être au travail : une invitation à mieux comprendre les rapports entre le soi et son environnement de travail ». *Pratiques Psychologiques*, Volume 18, Issue 1, March 2012, Pages 89-10

La finalité visée

La formation vise à former en 3 ans des praticiens autonomes, responsables et réflexifs capables de s'adapter aux différents contextes et aux évolutions.

Les méthodes pédagogiques

Le dispositif de formation est conçu sur le **principe de l'hybridation**. Il s'agit de combiner l'enseignement en présentiel et en distanciel (visio conférence), en mode synchrone ou asynchrone.

La formation théorique intègre les recommandations du référentiel et prend la forme de cours magistraux, travaux dirigés et travail personnel guidé.

L'enseignement est centré sur les situations professionnelles clés où la **pédagogie active** mise en œuvre, souhaite rendre l'étudiant « acteur » de ses apprentissages.

Les divers outils utilisés comme la Quizz box, Wooclap, escape game, jeux de cartes « cluehpad », jeux de rôle, affiche et poster scientifique rendent la formation dynamique et sont particulièrement adaptés aux nouvelles générations.

Les analyses de situations professionnelles, les analyses de pratiques professionnelles

La formation doit préparer l'étudiant à faire face en tant que futur professionnel à des situations humaines complexes, problématiques et difficilement prévisibles. Elle est conçue pour former des praticiens réflexifs capables de penser et de mobiliser des connaissances théoriques dans leur pratique. L'importance est donnée à la capacité d'analyser des situations, à percevoir les particularités et à adapter l'intervention professionnelle, à la singularité et à l'imprévisibilité des personnes et des contextes. La compréhension des processus et des situations est essentielle, elle implique l'acquisition d'un raisonnement clinique sûr, d'une aptitude à s'adapter à tout contexte.

La pédagogie inversée

Cette méthode pédagogique inverse le déroulement traditionnel d'un cours dit « *magistral* ». Elle permet de développer l'autonomie des étudiants puisqu'elle développe chez l'étudiant un sens de responsabilité dans les apprentissages, y compris dans l'engagement dans l'acte même d'apprentissage. C'est par ailleurs, une démarche qui favorise le travail collaboratif, l'interaction entre étudiants.

La classe inversée via la plateforme numérique offre l'avantage d'accompagner le basculement de la relation au savoir en plaçant l'étudiant dans une situation où il peut y avoir recours. La plateforme numérique permet « d'extérioriser » le cours » qui prend des formes diverses : diaporama, capsules vidéo, vidéos, documents...

La ludopédagogie

La ludopédagogie¹⁷ est une approche éducative et novatrice. C'est avant tout une méthode liante entre trois concepts clé : **le jeu, l'animation participative et la pédagogie**.

Le jeu¹⁸ est sans conteste un outil d'apprentissage intimement lié à la mobilisation de cinq gestes mentaux : l'attention, la compréhension, la mémorisation, la réflexion et l'imagination.

En associant le **jeu** pour créer un outil **d'expérience** et les techniques **d'animations participatives** pour favoriser un contexte propice à la proactivité, au service de la **pédagogie**, la **ludopédagogie** vise à favoriser **l'apprentissage et le développement des connaissances et compétences des individus**.

L'utilisation du jeu peut devenir un levier pour les apprentissages et la réussite des étudiants. Elle participe à leur motivation et permet de développer des connaissances.

Le patient Partenaire

Le patient expert, ou patient partenaire¹⁹, est un individu qui est concerné comme patient ou parent par une maladie chronique et développe au fil du temps une connaissance fine de la maladie. Il partage l'expérience vécue de la maladie et collabore comme membre à part entière de l'équipe de soins. A ce titre, il est essentiel d'intégrer le patient partenaire dans la formation infirmière dans différentes séquences pédagogiques.

La simulation en santé

La simulation en santé correspond « à l'utilisation d'un matériel (comme un mannequin ou un simulateur procédural), de la réalité virtuelle ou d'un patient standardisé, pour reproduire des situations ou des environnements de soins, pour enseigner des procédures diagnostiques et thérapeutiques et permettre de répéter des processus, des situations cliniques ou des prises de décision par un professionnel de santé ou une équipe de professionnels »²⁰.

Plusieurs types de simulation sont mobilisés à l'institut :

- La simulation procédurale vise l'apprentissage d'un geste décontextualisé
- La simulation « *pleine échelle* » vise à l'analyse de la pratique et la réflexivité par le débriefing lors de la réalisation d'une activité en situation contextualisée au plus proche du réel
- La simulation hybride mixte les 2 précédentes.

La simulation avec mannequin « haute-fidélité » apporte une plus-value dans l'approche par compétences, en permettant une mise en action des savoirs acquis

La simulation en santé participe au développement des compétences des apprenants dans un cadre sécurisé et éthique « *jamais la première fois sur le patient* » limitant ainsi l'impact des potentielles erreurs.

C'est une méthode pédagogique innovante permettant l'alternance intégrative. L'objectif est d'améliorer la qualité des pratiques et des soins réalisés à posteriori auprès des usagers.

¹⁷ <https://www.laboite-a.fr/ludopedagogie-definition-impacts-enjeux>

¹⁸ <https://ludopedagogie.be/ludopedagogie>

¹⁹ <https://www.inserm.fr/actualite/patients-experts-des-risques-de-devoiemment/>

²⁰ Rapport simulation HAS www.has-sante.fr/jcms/c_930641/fr/simulation-en-sante

Ce mode d'apprentissage favorise l'analyse réflexive, facilite l'ancrage des acquisitions, permet leurs conceptualisations.

Les objectifs pédagogiques²¹ visent à aborder des compétences techniques et/ou non techniques, permettant d'améliorer les différentes composantes du savoir (connaissances), savoir-faire (habiletés) et savoir-être (attitudes – comportements) de la pratique professionnelle.

La simulation en santé vise à :

- former à des procédures, à des gestes ou à la prise en charge de situations cliniques
- acquérir et réactualiser des connaissances et des compétences techniques et non techniques (travail en équipe, communication entre professionnels, avec le patient et son entourage, etc.)
- analyser ses pratiques professionnelles en permettant de porter un nouveau regard sur soi-même lors du débriefing
- aborder les situations dites « à risque pour le patient » et d'améliorer la capacité à y faire face en participant à des scénarios qui peuvent être répétés
- reconstituer des événements indésirables, de les comprendre lors du débriefing et de mettre en œuvre des actions d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, tout en veillant à conserver une sécurité psychologique pour l'apprenant.

Le but de la simulation en santé est de recréer des situations ou des apprentissages techniques dans un environnement réaliste, proche de la réalité du travail avec, comme double objectif, le retour d'expérience immédiat et l'évaluation des acquis. Ce sont des situations cliniques et/ou professionnelles, simples ou complexes, habituelles ou exceptionnelles, qui servent de support à la construction des scénarios.

Une session de simulation peut comporter une ou plusieurs séances de simulation. Chaque séance de simulation se déroule selon un schéma préétabli et comprend trois phases distinctes. La première est le briefing, qui permet au formateur de préciser le cadre de la séance et ses objectifs précis. La deuxième est le déroulement du scénario de simulation et enfin, la dernière phase est le débriefing pendant laquelle est développée une approche réflexive et où le formateur fait part, en particulier, de son feed-back à l'apprenant.

Description des sessions et séances de simulation



De nombreuses études pédagogiques démontrent l'intérêt de la simulation en santé dans l'acquisition des compétences²² et dans l'apprentissage des comportements pour les soignants et également dans le transfert de ces apprentissages dans la pratique clinique. Au-delà de l'acquisition des compétences techniques, elle permet également le développement des compétences éthiques.

²¹ Guide : Bonnes pratiques en matière de simulation en santé. HAS 28 mars 2024

²² Revue Soins n°820- Novembre 2017- la simulation en santé pour mieux soigner

Une évaluation est réalisée sous forme d'enquêtes de satisfaction à chaque fin de session. Elles peuvent être quantitatives, qualitatives. Il s'agit de donner la parole à l'apprenant et de garder trace de ce qu'il dit. Collectés, les avis donnent une image du niveau de satisfaction du groupe d'étudiants.

La simulation à l'institut de CAMBRAI est intégrée dans les stratégies pédagogiques de certaines unités d'enseignement. Des séquences sont organisées au sein de chaque année de formation. Un partenariat est développé avec l'institut de formation aide-soignant de LE CATEAU-CAMBRÉSIS afin de développer la complémentarité et l'interprofessionnalité.

L'accompagnement à la réussite : l'individualisation des parcours et la stratégie d'analyse des besoins de l'étudiant

L'accompagnement

« Accompagner quelqu'un, ce n'est pas le précéder, lui indiquer la route, lui imposer un itinéraire, ni même connaître la direction qu'il va prendre ; mais c'est marcher à ses côtés en le laissant libre de choisir son chemin et le rythme de ses pas »²³.

La posture d'accompagnement comporte trois composantes clés selon LE BOUËDEC (2002) :

- Accueillir et écouter
- Aider à discerner et délibérer, et
- Cheminer aux côtés de.

« L'accompagnement nécessite donc, de la part du professionnel une capacité à combiner des savoirs issus de pratiques diverses, lui permettant de s'adapter aux situations nouvelles²⁴ »

Au-delà de « former », il s'agit d'accompagner les apprenants dans leur propre processus d'autoformation. Cette démarche de développement personnel permet à l'apprenant de mobiliser ses propres ressources pour s'approprier le pouvoir sur sa formation.

La stratégie de prévention de rupture des parcours

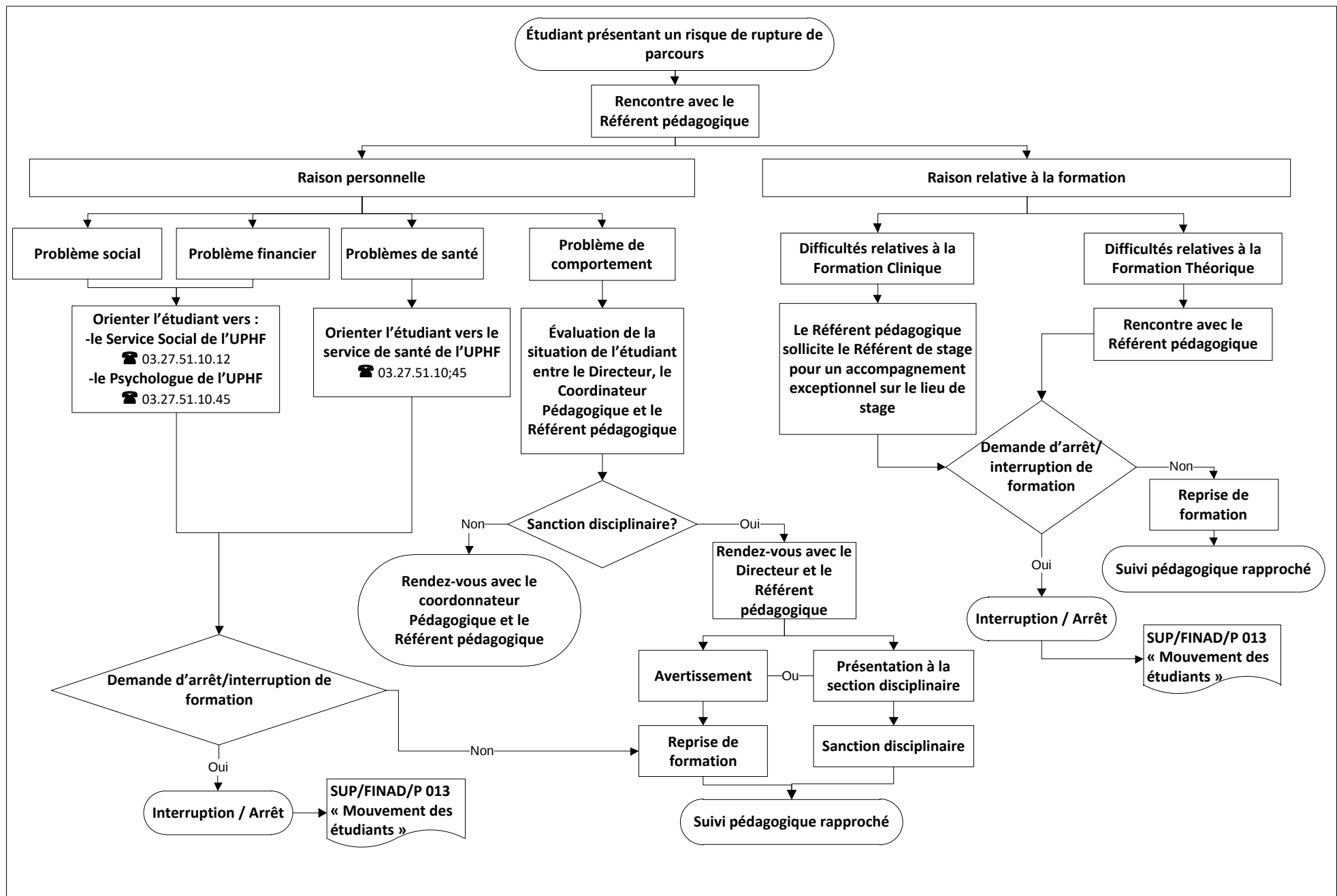
L'accompagnement, axe fort du projet pédagogique se traduit par la désignation pour chaque étudiant, à son entrée en formation, d'un formateur référent de suivi pédagogique qu'il rencontrera régulièrement durant la formation.

Ce dispositif permet d'adapter le parcours de formation au regard des besoins exprimés ou non de l'étudiant.

L'étudiant formulant la volonté de suspendre ou d'arrêter sa formation contacte son référent pédagogique qui lui propose un rendez-vous. Ce dernier oriente l'étudiant suivant l'arbre décisionnel suivant :

²³ VERSPIEREN Patrick, *Face à celui qui meurt. Euthanasie. Acharnement thérapeutique. Accompagnement* (coll. Temps et contretemps). 1984.

²⁴ MAELA Paul (2004). *L'accompagnement : une posture professionnelle spécifique*, Paris : L'Harmattan, 351 p.



Le dispositif d'accompagnement des étudiants

Axe prioritaire du projet, l'accompagnement à la réussite des étudiants, la lutte contre le décrochage et la sécurisation des parcours de formation font l'objet d'un dispositif spécifique intégrant la formation à l'institut et en stage.

Le suivi pédagogique

Le suivi pédagogique vise à accompagner l'étudiant au cours de sa formation dans le cadre d'une pédagogie contractuelle. Il l'aide à construire son projet professionnel. Cette démarche nécessite de situer la réflexivité et l'auto évaluation au cœur du dispositif d'accompagnement afin que l'étudiant devienne un praticien réflexif.

Le suivi pédagogique peut être collectif ou individuel. Il se réalise dans la confidentialité et le respect d'autrui.

Le **suivi pédagogique collectif** se réalise en début de 1^{ère} année de formation. Chaque formateur réunit les étudiants dont il est le référent pédagogique. Ce temps permet à chacun de se présenter et d'expliquer la finalité et les objectifs des accompagnements durant la formation.

Le **suivi pédagogique individuel** consiste en un entretien individuel, à l'initiative du référent pédagogique ou de l'étudiant. Il est planifié dans le cadre de :

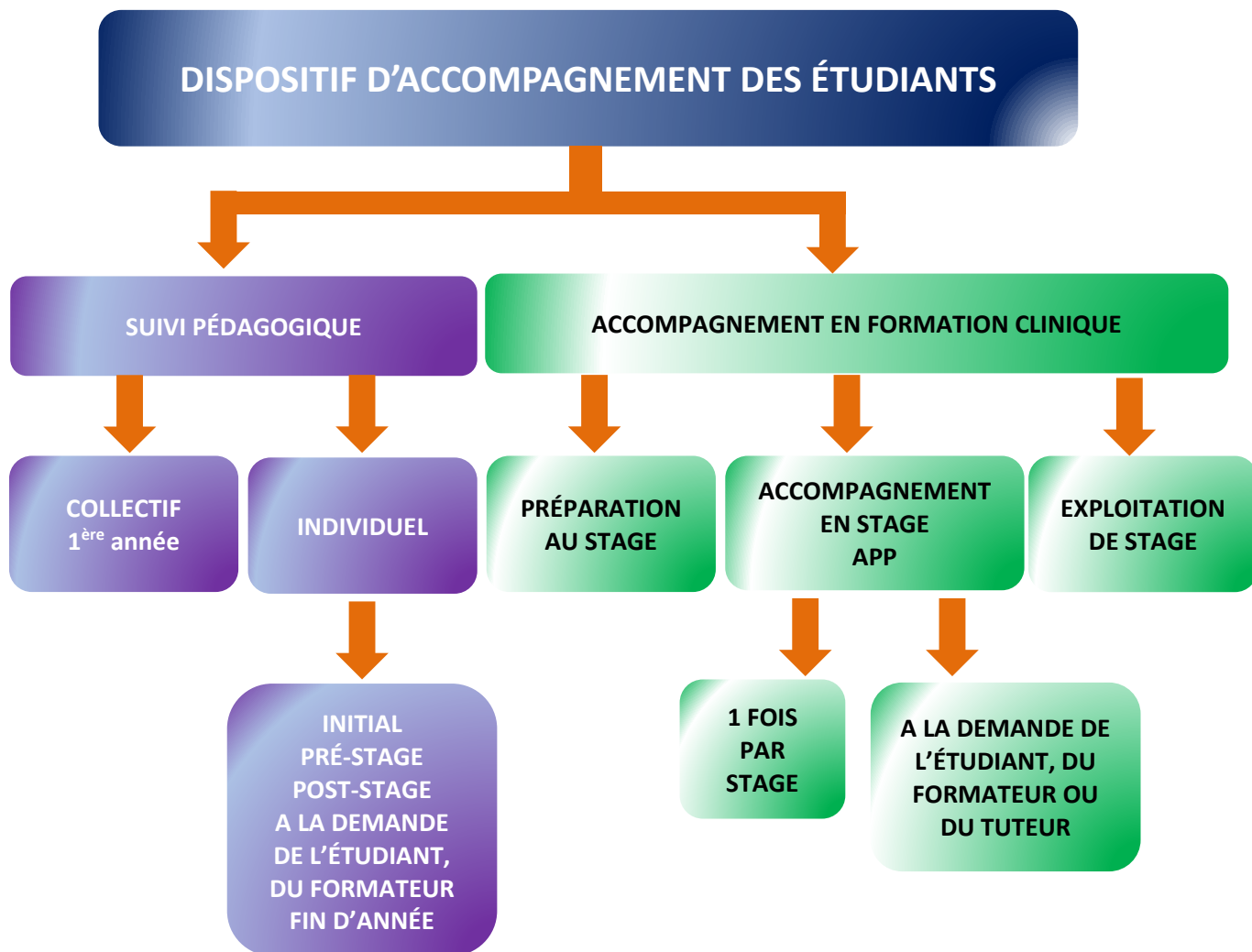
- L'avant stage afin de valider les objectifs de stage
- L'après stage et en fin d'année universitaire afin d'évaluer le niveau de formation de l'étudiant
- À la demande du formateur ou de l'étudiant pour des motifs tels que : les absences, les résultats, des problèmes de comportement, des difficultés d'apprentissage...
- En fin d'année de formation.

Chaque formateur planifie ses rendez-vous et en informe l'étudiant soit par mail soit via la plateforme numérique.

L'accompagnement en formation clinique

Il comprend trois étapes majeures :

- **La préparation au stage** pour laquelle un temps est dédié. Ce temps est organisé par le coordonnateur de promotion dans les 15 jours précédant le départ en stage. Il consiste à présenter la réglementation du temps de travail et du droit du travail. Il permet de resituer le stage dans la formation (objectifs institutionnels, analyse de pratique.) et de transmettre des différents documents de stage.
- **L'accompagnement en stage** est réalisé à chaque stage à l'initiative du formateur référent de stage. L'accompagnement vise la construction identitaire du futur professionnel afin de devenir un praticien autonome, responsable et réflexif. Il permet de développer l'éthique professionnelle facilitant la prise de décisions.
- **L'exploitation de stage** est planifiée la semaine suivant la fin du stage. Elle correspond à un temps de réflexion portant sur les pratiques professionnelles vécues ou observées. Elle favorise le développement de la réflexivité de l'étudiant.



Le projet d'accueil, d'intégration et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap

La Loi du 11 février 2005 portant sur l'inclusion, et pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a mis en avant **les principes de non-discrimination et de droit à la compensation** du handicap.

En application de la loi, les organismes de formation professionnelle sont tenus de proposer des conditions de formation adaptées, pour compenser le handicap de la personne.

Les bénéficiaires en situation de handicap voient leurs conditions d'accueil et de formation adaptées pour :

- L'accès à l'information autour de l'offre de formation
- L'accès aux locaux et aux outils pédagogiques (dont numériques)
- La construction d'un parcours de formation aménagé.

La politique institutionnelle

L'institut de formation en Soins Infirmiers de Cambrai s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous les apprenants d'accéder à la formation. Tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent, ou qui souffrent d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation.

L'institut s'engage ainsi, pour tout apprenant présentant une situation de handicap à :

- Prendre en compte ses besoins en veillant à la cohérence du projet professionnel et au choix du parcours de formation.
- Étudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de la formation en vérifiant l'adéquation entre le métier infirmier et la situation de handicap.
- Établir le lien avec les différents partenaires.
- L'accompagner dans ses démarches.

L'institut se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des apprenants en situation de handicap. Toutefois, la réussite de l'apprenant reste de la responsabilité de l'apprenant.

La stratégie de communication

Un livret d'accueil de la personne en situation de handicap est :

- Disponible sur le site Internet de l'institut.
- Remis aux candidats et aux étudiants concernés sur simple demande au secrétariat.
- Disponible sur la plateforme numérique des étudiants.

Lors de chaque rentrée universitaire, un point d'attention est apporté aux personnes en situation de handicap. Le Coordonnateur de promotion sensibilise les étudiants à la situation des étudiants en situation de handicap.

Une pair-aidance peut être organisée au sein d'une promotion pour accompagner l'étudiant en situation de handicap si celui-ci l'autorise (prise de note, aide au déplacement...). Cette modalité favorise l'autonomie, l'indépendance, la vie sociale et l'insertion future de l'apprenant dans la société. Ces valeurs sont en adéquation avec celles portées par l'institut.

La notion de handicap est particulièrement abordée dans une unité d'enseignement (U.E. 2.3. S2) auprès des étudiants. Cette notion contribue à faire le lien avec la politique en matière de handicap déclinée au sein de l'institut.

Les référents handicap de l'institut ont été formés, l'équipe est sensibilisée à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Une veille réglementaire est organisée.

Les acteurs, structures et partenaires

Différents acteurs, structures et partenaires concourent à l'accueil et à l'accompagnement des apprenants en situation de handicap dans leurs études et leur vie d'étudiant.

Ils peuvent être internes ou externes à l'institut, spécifiques à la problématique du handicap ou relever du droit commun.

L'APPRENANT

Il est la première partie prenante : Acteur de sa formation. S'il le souhaite, il peut signaler sa situation de handicap auprès du référent handicap et faire valider par un médecin de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) les aménagements du cursus ou d'évaluation nécessaires. La prise en compte des difficultés liées à une situation de handicap, ainsi que la mise en œuvre de mesures compensatoires en dépendent.

LE REFERENT HANDICAP

Il informe et oriente l'apprenant en situation de handicap, se situe à l'interface entre l'équipe pédagogique et les acteurs du handicap.

Il accueille l'apprenant, recense ses besoins, assure le suivi des mesures d'adaptation, de compensation et d'amélioration des conditions de formations mises en place.

Les entretiens peuvent se réaliser à l'IFSI ou à distance.

L'EQUIPE PLURIELLE

Une équipe plurielle est mobilisée en cas de besoin pour étudier toutes incidences en lien avec la situation de handicap de l'apprenant, en particulier les préconisations et mises en œuvre des aménagements d'examens et/ou de validation, ou encore l'accès à l'environnement de travail.

Cette équipe est composée essentiellement du directeur, du référent handicap, des formateurs. Elle peut être complétée par toute autre personne susceptible d'apporter une réponse éclairée aux besoins soulevés en fonction des situations.

L'AGEFIPH

L'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées peut intervenir, sous conditions d'éligibilité, par exemple pour des besoins spécifiquement liés aux périodes de stage...

Le handicap doit être reconnu administrativement ou des démarches de reconnaissance du handicap doivent être engagées pour pouvoir solliciter les services et aides financières de l'AGEFIPH

LE DIRECTEUR

Il est le garant du respect des droits de l'ensemble des apprenants intégrant la formation. Il s'attache à définir et à rendre lisible la politique d'établissement en matière de handicap. Il nomme un référent handicap, il assure l'accessibilité et diffuse la procédure d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Le Coordinateur Pédagogique et les formateurs sont sensibilisés aux situations de handicap. Ils adapteront les formats et supports pédagogiques en fonction des situations rencontrées.

LA MDPH

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) a une mission d'information, d'écoute, d'évaluation des besoins de compensation, d'attribution des prestations, de médiation et de conciliation... Elle traite les demandes de reconnaissance du handicap. La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) prend les décisions relatives aux droits pouvant être attribués aux personnes en situation de handicap et désigne des médecins agréés, seuls habilités à émettre un avis et des préconisations d'aménagement de formation/d'évaluations. Les prestations de compensation du handicap, les aides à l'accomplissement des gestes essentiels de la vie quotidienne, les besoins en matériel individuel ou liés aux périodes en entreprise... relèvent de la compétence de la MDPH.

AUTRES STRUCTURES

En fonction de la situation de handicap, des structures et associations diverses peuvent être sollicitées.

Elles apportent leur expertise sur les potentialités et le degré d'autonomie de la personne handicapée ainsi que sur les modes et techniques de compensation à mettre en place et à développer.

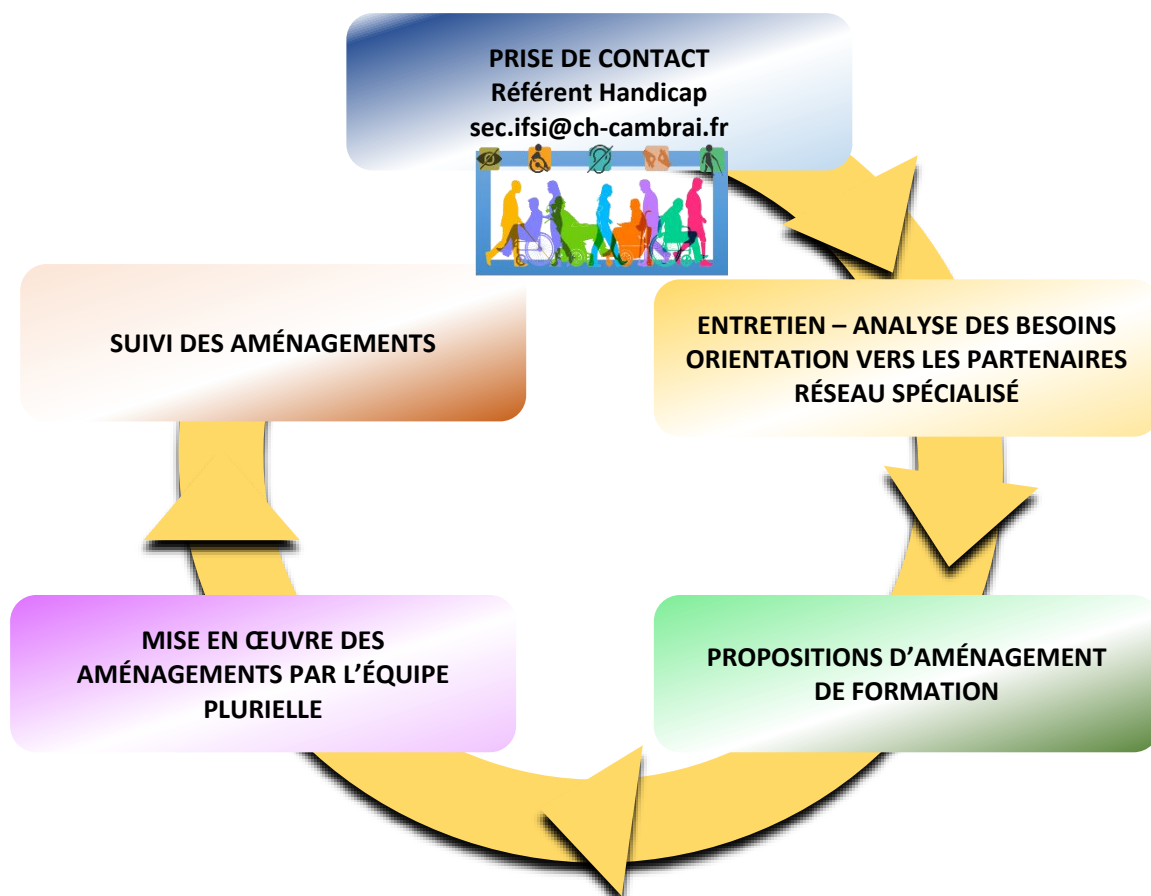
Le dispositif de l'institut

L'évaluation des besoins des étudiants en situation de handicap peut être réalisée :

- En amont de l'entrée en formation.
- Au moment de la rentrée.
- En cours d'année.

Elle s'effectue à la demande de l'étudiant au travers d'un entretien avec le référent handicap.

L'entretien permet d'orienter l'étudiant vers les partenaires ressources afin d'adapter le parcours de formation.



Accessibilité de l'institut

Les locaux de l'institut de Formation en Soins Infirmiers permettent aux personnes en situation de handicap d'accéder aux salles et de circuler dans le bâtiment (dimensionnement des portes, sanitaires adaptés, place de parking réservée...).

L'administration, les salles de cours et le Centre Multimédia de Documentation et d'Information se situent au rez-de-chaussée du bâtiment.

Des outils numériques et des équipements informatiques facilitent l'accessibilité aux informations (Plateforme numérique, Environnement Numérique de Travail...).

Les équipes pédagogique et administrative se rendent disponible pour accompagner l'étudiant en situation de handicap.



Typologie du Handicap	Compensations possibles
 Déficiência visuelle	Réserver une place à proximité de l'écran de diffusion. Mettre un écran individuel à disposition. Supports avec police ARIAL et caractères taille > 16. Supprimer le jaune et le vert clair des supports. Abaisser la luminosité de la pièce (stores, éclairage adaptatif, etc.).
 Déficiência auditive	Accès à la lecture labiale. Adaptation des exercices de groupe, diction et posture du formateur/intervenant, etc.).
 Maladies invalidantes	Enseignements actifs basés sur la pratique professionnelle et propices à la dynamique motivationnelle Adaptation des rythmes de pauses / des méthodes pédagogiques Fauteuil/siège adapté ou spécifique Connaître les procédures en cas d'urgence selon le type de pathologie
 Déficiência motrice (amputation)	Parking Accompagnement spécifique dans le cadre d'un handicap temporaire (par exemple fracture...)
	Adaptés selon les recommandations (tiers temps, scribe, PC, audiophone, lecture orale des sujets, ...) en lien avec la MDPH

La stratégie de développement de l'offre numérique

L'apparition des nouvelles technologies bouleverse le secteur de la santé où le numérique est au cœur de l'avancée. Les solutions numériques (la e-santé, la télémédecine, l'intelligence artificielle) sont en effet, des leviers de transformation des parcours de soins en établissement de santé comme en ville. Le numérique fait désormais partie intégrante des formations en santé puisque les étudiants devront développer des compétences numériques. Cela offre de nombreuses possibilités pour diversifier les modalités d'enseignement et d'apprentissage.

Il s'agit d'une part d'assurer l'accès au numérique et d'inscrire d'autre part, le numérique dans les stratégies pédagogiques.

L'accès au numérique

Un environnement numérique de travail (ENT) est proposé aux étudiants (cf. prestations offertes aux étudiants).

Il comporte notamment l'ENT de l'Université Polytechnique des Hauts de France qui permet un accès à la bibliothèque universitaire et une plateforme numérique.

Cette dernière, outil numérique met à la disposition des apprenants l'ensemble des supports institutionnels et pédagogiques, les plannings, les résultats, les bilans de satisfactions des enseignements, les annales d'évaluation, les offres d'emploi. C'est un outil collaboratif partagé avec les instituts de Valenciennes et Maubeuge qui répond aux besoins des utilisateurs (apprenants, équipes pédagogiques et administratives).

Le Dossier Patient Informatisé

Depuis 2022, les étudiants sont formés à l'utilisation du Dossier patient Informatisé (DPI).

L'objectif pédagogique est de permettre aux étudiants de se familiariser avec le DPI et ainsi intégrer l'utilisation de l'outil dans leurs organisations de travail.

L'UE numérique en santé

L'UE numérique sera dispensée aux étudiants en santé à compter de la rentrée universitaire 2024 conformément à l'arrêté du 10 novembre 2022 relatif à la formation socle au numérique en santé.

Elle a pour objectif de permettre :

- D'appréhender les enjeux liés à la santé numérique,
- D'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour travailler dans un contexte de digitalisation de l'exercice professionnel et d'accompagner la transformation du système de soins par le numérique ;
- Favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité ;
- Intégrer le numérique en santé dans l'exercice des professionnels de santé.

La formation au numérique en santé est organisée en cinq domaines de connaissances et compétences : les données de santé, la cybersécurité en santé, la communication en santé., les outils numériques en santé, la télésanté.

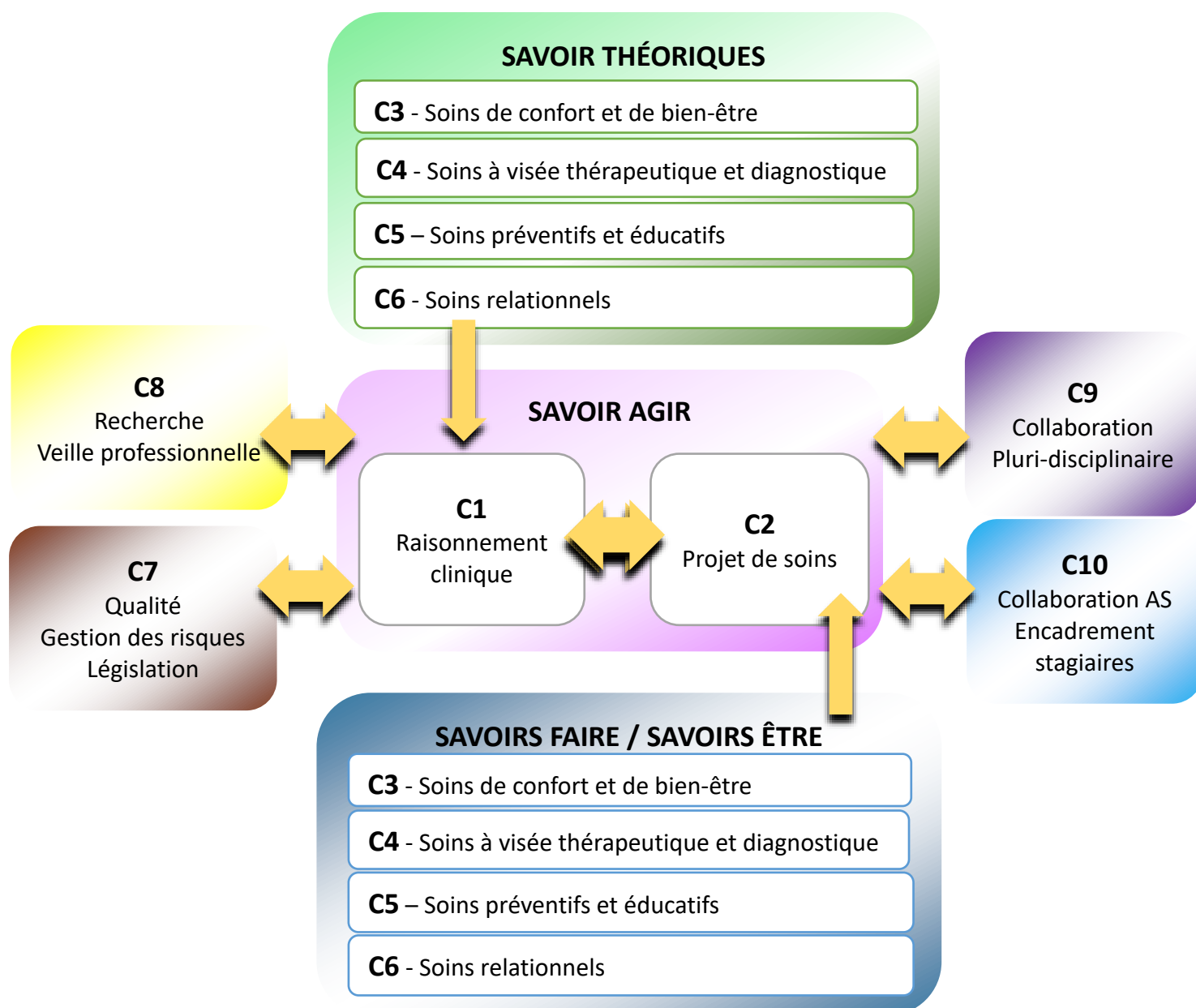
Cette formation numérique s'inscrit dans la doctrine du numérique en santé « *Mettre le numérique au service de la santé* » 2023/2027 qui fixe le cadre d'urbanisation du numérique en santé en France qui s'articule autour de 4 axes :

- Développer la prévention et rendre chacun acteur de sa santé
- Redonner du temps aux professionnels de santé et améliorer la prise en charge des personnes grâce au numérique
- Améliorer l'accès à la santé pour les personnes et les professionnels qui les orientent
- Déployer un cadre propice pour le développement des usages et de l'innovation numérique en santé.

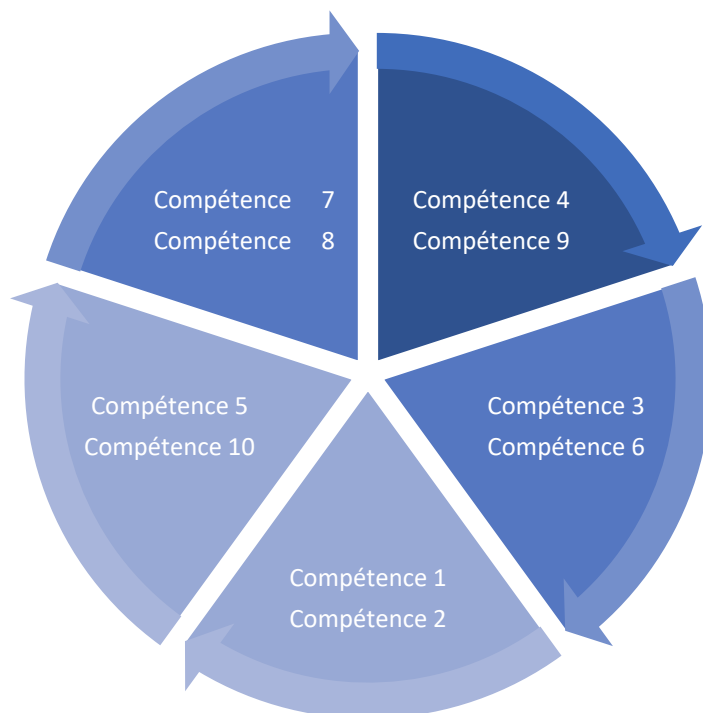
L'organisation pédagogique de la formation

Une structuration interne par compétences

L'équipe pédagogique s'est attachée à décliner le référentiel de formation par compétences et à l'organiser dans le temps en mettant en évidence les liens entre la théorie et la pratique. Ainsi, la responsabilité de la conception et de la mise en œuvre pédagogique sur l'ensemble de la formation de chaque unité d'intégration et des unités d'enseignement qui s'y rattachent est confiée à un formateur de l'institut.



Des regroupements de compétences ont été définis pour donner du sens et optimiser la collaboration et la transversalité.



Chaque formateur peut assurer des interventions ponctuelles sur l'ensemble des compétences et sur toutes les années de formation selon son domaine d'expertise.

Des rôles identifiés dans l'équipe pédagogique

Sous la responsabilité du Directeur de l'institut, des références sont identifiées au sein de l'équipe pédagogique qui permettent de mettre en œuvre le dispositif de formation.

Le coordonnateur pédagogique

Il est chargé de la coordination pédagogique. Il participe à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet d'institut et du projet pédagogique. Il représente le Directeur de l'institut à sa demande dans le domaine de la formation et des relations institutionnelles. Il travaille en étroite collaboration avec les cadres de santé chargés de la formation initiale et/ou de la formation continue, ainsi que les agents des services administratifs, financiers et logistiques.

Le coordonnateur de promotion

Un formateur, désigné comme le coordonnateur de promotion, est chargé d'assurer le suivi et le contrôle de la mise en œuvre du projet pédagogique et de permettre la cohésion au sein des groupes d'étudiants. Ce coordonnateur assure cette fonction pendant le cursus complet d'une promotion c'est-à-dire les 3 années de formation.

Les coordonnateurs de stage

Deux coordonnateurs sont chargés de la gestion globale des stages. Les stages sont planifiés selon un calendrier universitaire commun aux trois instituts Cambrai, Maubeuge et Valenciennes.

Les coordonnateurs déterminent un parcours de stage par étudiant conformément au référentiel de formation, au projet de formation et aux stratégies pédagogiques

Les coordonnateurs supervisent la mise en stage (courrier, planification, réajustements, conventions).

Le référent de suivi pédagogique

Le formateur accompagne une vingtaine d'étudiants pendant les 3 années de formation. Il assure un soutien pédagogique dans les domaines théorique et pratique.

Le référent de stage

Le formateur référent de stage, désigné pour chacun des lieux de stages, est connu de l'étudiant. Il est en lien avec le maître de stage en ce qui concerne l'organisation générale des stages dans son unité ou sa structure. Il est également en liaison régulière avec le tuteur de stage afin de suivre le parcours des étudiants et régler au fur et à mesure les questions pédagogiques qui peuvent se poser. Il a accès aux lieux de stage et peut venir encadrer un étudiant sur sa propre demande, celle de l'étudiant ou celle du tuteur de stage. Il informe le Directeur de l'institut de tout dysfonctionnement qu'il pourrait constater.

Un partenariat universitaire

Depuis 2009, dans le cadre de l'universitarisation de la formation, les instituts de formation en soins infirmiers du Nord Pas de Calais se sont constitués en Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) afin d'établir une convention avec l'Université de Lille concernant l'organisation de la formation en soins infirmiers conduisant à la collation du grade de Licence.

Les 3 instituts du GHT Hainaut-Cambrésis (Cambrai, Valenciennes, Maubeuge) ont ensuite signé une convention de mise en application de ce partenariat avec l'université de Valenciennes.

Suite à l'approbation du GHT du Cambrésis en novembre 2022, une convention de mise en application a été signée (juin 2023) entre l'institut de Cambrai et l'Université Polytechnique des Hauts de France (UPHF).

Celle-ci valide les maquettes pédagogiques des unités d'enseignement contributif, participe à certains enseignements et aux différentes instances dont la Commission d'Attribution des Crédits européens et l'Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts.

Cette convention est appliquée depuis la rentrée 2023-2024.

Une organisation inter – Instituts

Une mutualisation des moyens pédagogiques est mise en place entre les trois instituts de formation en soins infirmiers de Cambrai, Maubeuge et Valenciennes depuis l'année universitaire 2012/2013.

Les calendriers de formation et d'évaluation sont harmonisés puisque les 3 équipes pédagogiques co-construisent les stratégies pédagogiques et les sujets de validation pour les unités d'enseignement (UE) des domaines 1 et 2 et l'UE 3.4 en concertation avec l'UPHF.

Ce partenariat inter-IFSI et UPHF a permis la mise en place des modalités de la coordination pédagogique des unités d'enseignement contributives intégrant la labélisation scientifique et permettant la rémunération des intervenants universitaires via les instituts.

Pour chaque UE, le dispositif pédagogique est décliné par le groupe de formateurs issus des 3 instituts. À partir des savoirs incontournables incluant la politique de santé et de la construction de l'évaluation commune, les intervenants universitaires sont identifiés pour les cours magistraux.

Les contenus des travaux dirigés sont déclinés et prestés par les formateurs au sein de leur institut.

Ainsi, **23 unités d'enseignement sont coordonnées** et les cours magistraux sont prestés simultanément en visioconférence.

Ce dispositif est évalué et réajusté annuellement sur les plans pédagogique et organisationnel en réunion plénière à chaque semestre.

Le séminaire soins palliatifs

En référence à l'instruction interministérielle du 10 mai 2017, relative à la mise en œuvre des actions du plan national pour le développement des soins palliatifs et l'accompagnement en fin de vie, les instituts de Cambrai, Valenciennes et Maubeuge organisent chaque année un séminaire « Soins Palliatifs ».

Ce séminaire interdisciplinaire est destiné aux étudiants en soins Infirmiers.

Objectifs de ce séminaire

- Permettre aux étudiants d'avoir une vision globale de la discipline et de la prise en charge en soins palliatifs sur le territoire du Hainaut-Cambrésis
- Permettre aux étudiants d'appréhender le concept des soins palliatifs et de l'accompagnement en fin de vie et approcher la notion de complexité illustrée par des situations cliniques de fin de vie.
- Valoriser les compétences et les expériences des professionnels de santé du territoire.

Les modalités proposées :

- Apport de connaissances sous forme de conférences
- Échanges et partage avec les professionnels sous forme d'ateliers

Le séminaire de recherche en soins infirmiers :

Il est co-construit par les 3 instituts dans le cadre de l'UE 3.4 S6, est prévu annuellement dans un des trois instituts du Bassin, pour les étudiants de 3^{ème} année.

Objectifs de ce séminaire :

- Susciter l'intérêt des étudiants en fin de formation pour la recherche en soins infirmiers et sa mise en œuvre dans les différents secteurs d'activités.
- Permettre une approche pratique au travers d'échanges avec des professionnels de santé qui participent à la mise en œuvre des travaux de recherches.

Les modalités proposées :

- Apport de connaissances sous forme de webinaire.
- Échanges et partage avec les professionnels

L'UE numérique en santé :

Elle est déclinée pour la promotion 2024-2027 dès la 1^{ère} année de formation selon la maquette co-construite par les 3 instituts et conformément au référentiel de compétences et connaissances socles.

La validation de la formation au numérique en santé correspond à l'attribution de 2 ECTS :

- 1 ECTS en semestre 1 pour l'UE 1.3 S1.
- 1 ECTS en semestre 5 pour l'UE 3.3 S5.

UE SANTÉ EN NUMÉRIQUE >>> 28 h >>> 2 ECTS				
SEMESTRE 1	SEMESTRE 2	SEMESTRE 3	SEMESTRE 5	SEMESTRE 5
Les données de santé 6h	Cyber sécurité en santé 5h	Communication en santé 5h	Outils numériques en santé 6h	Télésanté 6h
1.3 S1 1h : présentation du dispositif 3h : CM 2h : TD	4.5 S2 3h : CM 2h : TD	3.3 S3 3h : CM 2h : TD	3.3 S5 4h : CM 2h : TD	3.3 S5 4h : CM 2h : TD
Identifier un usager ou un professionnel de santé. Caractériser et traiter la donnée à caractère personnel de santé en appliquant la réglementation. Accéder aux données de santé en respectant les exigences professionnelles et légales. Exploiter les données de santé pour l'évaluation, la recherche et l'innovation.	Concevoir et maintenir sécurisé son environnement numérique de travail. Se prémunir et réagir face aux incidents.	Utiliser les outils permettant d'interagir avec les usagers pour une transmission efficace de l'information. Interagir de manière adaptée entre professionnels, avec l'usager, avec les aidants et accompagnants et avec les institutions et administrations. Interagir sur internet en maîtrisant son identité numérique.	Maîtriser les logiciels métiers et les services numériques. Utiliser un objet connecté ou une application mobile et analyser leur fiabilité. Utiliser les outils et services socles adaptés et identifier leur articulation avec d'autres dossiers partagés. Chercher de l'information probante en santé.	Maîtriser la réglementation et les bonnes pratiques en télésanté. Maîtriser la réglementation et les bonnes pratiques en télésanté.

Des intervenants extérieurs

Des intervenants participent à l'enseignement. Pour les cours magistraux, ils appartiennent essentiellement au domaine de la santé – paramédicaux, médecins, chirurgiens, pharmaciens...- mais également à d'autres domaines tels que les sciences sociales et humaines.

Des partenariats avec les IFAS du territoire

L'institut a formalisé deux partenariats.

- **L'IFAS Louise de Bettignies de Cambrai**

Ce partenariat a pour objectif de former les étudiants de 1^{ère} année et de 2^{ème} année et élèves à la pratique collaborative et au travail inter professionnel dans le respect des textes réglementaires. Cette collaboration aide-soignant/infirmier se décline dans le cadre des soins d'hygiène, de l'élaboration du projet de soins dans le but de l'efficience pour les patients et le respect de la fonction de chacun.

Il consiste pour les équipes des deux instituts, en la co-construction des séquences pédagogiques répondant aux objectifs fixés conjointement.

- **L'IFAS du Centre Hospitalier de Le Cateau-Cambrésis**

Les référentiels de formation infirmière et aide-soignante prônent, le développement et l'acquisition des compétences notamment grâce à l'apprentissage par les pratiques simulées. Cette méthode pédagogique « simulation en santé » est développée à l'IFSI depuis 2017 puisqu'il dispose des équipements permettant ces apprentissages.

Le projet consiste pour les équipes pédagogiques des deux instituts, en la co-construction des séances d'apprentissage en simulation en santé, séances communes aux étudiants 3^{ème} année de l'IFSI et aux élèves aides-soignants de l'IFAS.

Il s'appuie sur le concept « **Apprendre ensemble pour Travailler ensemble** » dans l'objectif d'optimiser la qualité des soins de la personne soignée.

Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation

COMPETENCE	OBJECTIF D'APPRENTISSAGE DE L'ETUDIANT
Compétence 1 Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier	<i>Apprendre à repérer les éléments d'information pertinents et cohérents d'une situation de soins donnée et développer ainsi un haut raisonnement clinique.</i>
Compétence 2 : Concevoir et conduire un projet de soins infirmier	<i>S'approprier une méthodologie lui permettant d'élaborer et de conduire un projet de soins négocié, centré sur les réactions humaines et dans un contexte de pluridisciplinarité.</i>
Compétence 3 Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens	<i>Proposer des activités de soins adaptées aux besoins et aux souhaits des patients. Proposer des modalités de réalisation des soins respectant les règles de bonnes pratiques et sera en capacité d'identifier les risques inhérents aux situations de soins et de les prévenir.</i>
Compétence 4 Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	<i>Savoir lire une prescription médicale, la comprendre et savoir l'appliquer selon les règles de sécurité et de bonnes pratiques. Maîtriser les éléments de surveillance et identifier les risques, les prévenir ou appliquer les règles de prévention. Utiliser le matériel adéquat à bon escient. Transmettre de façon pertinente et fiable. Repérer les incohérences.</i>
Compétence 5 Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs	<i>Développer une philosophie et une posture éducative prenant en compte l'approche globale de la personne prise en charge et dans une dimension d'équipe interdisciplinaire.</i>
Compétence 6 Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins	<i>Devenir un professionnel communicant capable de conduire une relation adaptée à la personne et au contexte.</i>
Compétence 7 Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle	<i>S'engager dans une démarche d'amélioration continue de sa pratique professionnelle et de se positionner dans une démarche éthique grâce aux connaissances et aux capacités d'analyse et de critique constructive.</i>
Compétence 8 Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques	<i>Utiliser une méthodologie de recherche dans le domaine des soins et de la santé et de s'engager dans un questionnement professionnel.</i>
Compétence 9 Organiser et coordonner les interventions soignantes	<i>Assurer l'organisation et la continuité des soins en tenant compte des champs de compétence des différents acteurs. Coordonner les soins pour une prise en charge du patient cohérente et pertinente. Il assurera des transmissions pertinentes et fiables.</i>
Compétence 10 Informer, former des professionnels et des personnes en formation	<i>Superviser la collaboration avec un aide-soignant. Transmettre un savoir-faire avec pédagogie à un stagiaire.</i>

La formation est organisée en 6 semestres. Au cours de chaque semestre, l'étudiant va aborder plusieurs compétences.

L'équipe pédagogique a fait le choix d'organiser la formation à partir des attentes spécifiées dans l'unité d'intégration UI du semestre. A partir de ces objectifs, elle a construit et organisé les contenus des unités d'enseignement qui viennent alimenter les compétences.

Pour chaque semestre, seront ainsi décrits et justifiés les contenus des différentes unités d'enseignement (UE) abordées. Les tableaux récapitulatifs des Unités d'Enseignement par semestre figurent en annexe 1.

1^{ère} Année

La 1^{ère} année permet à l'étudiant de découvrir le métier ainsi que les valeurs professionnelles, le système de santé et les interactions professionnelles.

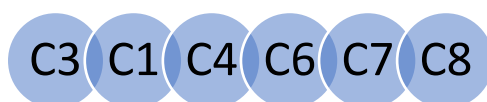
En fin de 1^{ère} année, l'étudiant sera capable d'évaluer une situation clinique pour accompagner la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens et de se situer en tant que professionnel.

La 1^{ère} année est centrée sur l'acquisition des connaissances fondamentales et des techniques infirmières.

Semestre 1

Il est centré sur l'acquisition de la compétence 3 " accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens".

A l'issue du semestre 1, l'étudiant est en capacité d'analyser (C1, UE 3.1S1), en groupe restreint (C8, UE 6.1S1), une situation clinique (C4, UE 2.1S1, 2.2S1, 2.4S1, 2.11S1), en rapport avec l'accompagnement (C7, UE 1.3S1) d'une personne (C6, UE 1.1S1) dans la réalisation de ses soins quotidiens (C3, UE 2.10S1, 4.1S1, 5.1S1)



U I 5.1 S1 : Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens

Au travers l'étude de situations contextualisées, l'étudiant va travailler sur la transférabilité de ses savoirs et apprendre à mesurer ses manques et trouver les moyens d'y remédier.

C3

UE 2.10 S1 : Infectiologie, hygiène

L'étudiant va acquérir les notions théoriques lui permettant de :

- Éviter les infections liées aux activités de soins.
- Respecter l'hygiène hospitalière, quotidien des infirmiers.
- Repérer les principales causes de l'infection hospitalière.

- Connaître et appliquer les règles de stérilisation, de désinfection.
- Respecter les règles d'hygiène hôtelière, de l'environnement.
- Mettre en œuvre les moyens d'isolement.
- Réaliser correctement le lavage des mains et à bon escient.

UE 4.1 S1 : Soins de confort et de bien-être

L'étudiant va acquérir les notions théoriques lui permettant de :

- Identifier les besoins de la personne en prenant en compte ses habitudes de vie, sa culture, ses choix.
- Repérer le degré d'autonomie et les capacités de la personne.
- Apporter une aide lors des soins quotidiens en respectant la pudeur et les règles d'hygiène.
- Réaliser les soins dans le respect de la personne, de son autonomie, de son intimité, de sa pudeur.
- Organiser le soin en fonction de l'environnement de la personne.
- Proposer à la personne des activités participant au maintien de l'autonomie et du lien social.
- Choisir le matériel adapté au soin.
- Adapter les modalités de réalisation du soin à l'état de la personne.
- Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes.
- Assimiler la manutention à un acte de soin.
- Évaluer la qualité du soin réalisé et réajuster si nécessaire.

C1

UE 3.1 S1 : Raisonnement et démarche clinique infirmière

L'étudiant va acquérir des notions d'analyse. Pour cela, il va devoir :

- Clarifier les concepts fondateurs de la démarche soignante.
- Comprendre l'évolution des pratiques soignantes.
- Repérer les modèles cliniques.
- Acquérir et maîtriser les opérations mentales du raisonnement clinique notamment l'observation.
- Acquérir les méthodes de raisonnement clinique et diagnostique.
- Porter un jugement clinique, mener une démarche clinique infirmière.

C4

UE 2.1 S1 : Biologie fondamentale

L'étudiant va acquérir des notions de bases sur :

- La composition chimique de la matière vivante et les transformations subies par les molécules organiques en vue de comprendre les mécanismes moléculaires enseignés dans les cours de biologie, de nutrition, de physiologie et de pathologie.
- L'organisation d'une cellule Eucaryote ainsi que la façon dont les cellules se reproduisent.

UE 2.2 S1 : Cycles de la vie et grandes fonctions

L'étudiant va acquérir des notions de bases sur :

- Le fonctionnement d'un organisme, les caractéristiques de la vie et les mécanismes impliqués dans le monde vivant.
- La compréhension des lois qui régissent la transmission des caractéristiques génétiques.
- L'anatomie et la physiologie du corps humain en bonne santé, pour comprendre les modifications engendrées par la maladie, au niveau de la structure des organes et de leur fonctionnement.

UE 2.4 S1 : Processus traumatiques

L'étudiant va acquérir les notions théoriques lui permettant de :

- Appréhender la notion du processus
- Transposer la notion de processus aux processus traumatiques
- Intégrer l'anatomie du corps humain afin de comprendre les processus traumatiques.
- Expliquer les mécanismes des fractures et le processus de réparation de celles-ci.
- Identifier les traumatismes par domaines.
- Identifier les signes, les complications, les réponses, les traitements des traumatismes étudiés.
- Intégrer les liens entre les pathologies et la prise en soins infirmière.

UE 2.11 S1 : Pharmacologie et thérapeutiques

L'étudiant va acquérir les connaissances scientifiques de bases nécessaires afin de prendre conscience des risques et des dangers de l'administration médicamenteuse :

- Citer les mécanismes d'action, d'absorption, de distribution et d'élimination des médicaments.
- Comprendre les effets thérapeutiques, les effets secondaires et les contre-indications.
- Analyser les éléments de la prescription médicale en repérant les interactions et toute anomalie manifeste.
- Organiser l'administration des médicaments selon la prescription médicale, en veillant à l'observance et à la continuité des traitements.
- Maîtriser les calculs de dose simples.

C6

UE 1.1 S1 : Psychologie, sociologie, anthropologie

L'étudiant va développer une réflexion sur le fonctionnement psychologique du sujet sain à partir des connaissances acquises en psychologie en faisant des liens théorico-cliniques

Il va acquérir :

- Un vocabulaire spécifique au langage psychologique (concepts).
- Des notions sur les différents courants de la psychologie scientifique et les concepts qui s'y rapportent afin de décrire et d'expliquer le fonctionnement psychique du sujet sain.
- Un cadre permettant de déterminer ce qu'est un individu sain et d'examiner ce concept à la lumière des différents courants de la psychologie contemporaine.

UE 1.3 S1 : Législation, éthique, déontologie

L'étudiant va acquérir les notions théoriques lui permettant de :

- S'approprier les textes législatifs relatifs à la profession infirmière.
- Comprendre les différentes responsabilités, obligations et limites liées à l'exercice de la fonction d'infirmière.
- S'approprier le décret de compétences relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier
- Appliquer, dans sa pratique quotidienne, les exigences légales régissant l'exercice de la profession.
- S'interroger sur son propre système de valeurs.
- En lien avec l'unité d'enseignement numérique et santé :
 - Identifier un usager ou un professionnel de santé
 - Caractériser et traiter la donnée à caractère personnel de santé en appliquant la réglementation
 - Accéder aux données de santé en respectant les exigences professionnelles et légales
 - Exploiter les données de santé pour l'évaluation, la recherche et l'innovation.

Les méthodes de travail UE 6.1 et de l'anglais UE 6.2 sont introduites dans la logique universitaire.

UE 6.1 S1 : Méthodes de travail

L'étudiant va acquérir les notions théoriques lui permettant de :

- Renforcer ses méthodes de travail personnelles.
- Maîtriser l'outil informatique.
- En partenariat avec l'UPHF, s'initier à la recherche documentaire par l'utilisation de la Bibliothèque Universitaire et de l'ENT.
- Maîtriser les techniques de rapports écrits.
- S'approprier des outils de communication.
- Développer sa créativité.

L'ensemble de ces éléments étant indispensable au cours de la formation et notamment lors du travail de recherche de fin de cursus.

UE 6.2 S1 : Anglais

L'anglais permettra, à long terme, aux futurs professionnels l'accès à la documentation scientifique afin d'enrichir les connaissances professionnelles et d'approfondir des thèmes de recherche.

En semestre 1, l'étudiant mobilise ses connaissances acquises durant sa scolarité et acquiert les bases nécessaires à la communication dans le cadre professionnel.

Les objectifs institutionnels du stage du semestre 1 sont décrits en annexe.

Il s'agit pour le formateur référent de stage d'accompagner l'étudiant en immersion professionnelle dans le développement de sa capacité de questionnement et d'autoévaluation

Semestre 2

Il est centré sur l'acquisition de la compétence 1 "évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier".

A l'issue du semestre 2, l'étudiant sera capable de présenter oralement l'analyse (C1, UE31. S2) (C7, UE 4.5 S2) d'une situation clinique (C4, UE 2.6 S2, 4.3 S2, 4.4 S2) (C6, 1.1 S2, 4.2 S2) basée sur des éléments fiables et contextualisés (C1, UE 2.3S2) et permettant d'agir dans la situation (C2 : 3.2 S2) (C5 : 1.2 S2).

U I 5.2 S2 : Évaluation d'une situation clinique

Au travers l'étude de situations contextualisées, l'étudiant va travailler sur la transférabilité de ses savoirs et apprendre à se questionner, à mesurer ses manques et à trouver les moyens d'y remédier.



C1

UE 3.1 S2 : Raisonnement et démarche clinique infirmière

L'étudiant va apprendre à :

- Développer ses aptitudes d'observation, d'analyse et de jugement clinique.
- Développer ses capacités à évaluer les problèmes de santé des personnes et/ou des groupes et à déterminer les interventions nécessaires.
- Repérer et utiliser, de façon optimale, les outils de soins notamment le dossier patient informatisé.
- Utiliser un vocabulaire professionnel pour des transmissions personnalisées.

UE 2.3 S2 : Santé, maladie, handicap, accidents de la vie

L'étudiant va :

- Acquérir les concepts de santé, maladie, handicap, accidents de la vie et maladie chronique pour aborder chaque situation comme unique et individuelle.
- Comprendre la maladie dans un ensemble.
- Comprendre la maladie chronique, ses retentissements et sa prise en charge.
- Comprendre le handicap, ses retentissements et sa prise en charge.

L'intervention de patients experts apportent une valeur ajoutée à ces enseignements.

C2

UE 3.2 S2 : Projet de soins infirmiers

L'étudiant va :

- Acquérir une méthode de conception et de construction d'un projet de soins avec et pour le patient à partir du diagnostic d'une situation clinique dans un contexte pluri professionnel.
- Développer une posture réflexive.

C4

UE 2.6 S2 : Processus psychopathologiques

L'étudiant va :

- Acquérir la maîtrise d'un vocabulaire spécifique.
- Appréhender les représentations de la maladie mentale.
- Repérer les différents modèles d'analyse et de thérapie des troubles psychiques.
- Comprendre le mode de décompensation en se référant à l'histoire de vie et à la structure de personnalité des personnes.
- Définir ce qu'est une relation thérapeutique.
- Connaître et comprendre le comportement du patient, de l'infirmière et les interactions, pour permettre, que s'établissent entre eux, les relations les plus adéquates, aidantes et valorisantes.
- Définir le cadre thérapeutique.
- Repérer le dispositif de soin en psychiatrie.
- Contribuer à promouvoir l'autonomie du patient et agir contre les comportements de dépendance quels qu'ils soient.

UE 4.3 S2 : Soins d'urgence

L'étudiant sera capable de :

- Observer et analyser les symptômes et réactions physiques et psychiques.
- Réaliser les gestes d'urgence seul ou en équipe.
- Réaliser efficacement les manœuvres de réanimation cardiopulmonaire.

UE 4.4 S2 : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical

L'étudiant va :

- Acquérir des habiletés techniques en respectant les règles de bonnes pratiques.
- S'approprier le concept d'asepsie.
- Respecter les principes et règles de préparation, réalisation et surveillance des soins, actes et activités autorisés par la législation.
- Réaliser la préparation de thérapeutiques médicales avec calculs de dose.

C5

UE 1.2 S2 : Santé publique et économie de la santé

L'étudiant va acquérir les connaissances lui permettant de :

- Identifier l'organisation de la politique de santé et l'offre de soins.
- Définir les grands principes de l'économie de la santé en France et dans le monde.
- Connaître les institutions hospitalières et sociales dans leur fonctionnement et leur organisation actuelle.
- S'approprier les concepts en santé publique et en santé communautaire.
- S'approprier la démarche en santé publique.

C6

UE 1.1 S2 : Psychologie, sociologie, anthropologie

L'étudiant va :

- Acquérir des notions de sociologie en relation directe avec la pratique des soins infirmiers : la dimension culturelle des comportements de santé, les inégalités sociales devant la santé, la relation sociale soignant - soigné, ...
- Mûrir une réflexion sur les comportements sociaux afin de mieux comprendre les mécanismes qui sous-tendent notre société.

UE 4.2 S2 : Soins relationnels

L'étudiant va :

- Acquérir un esprit ouvert et tolérant.
- Comprendre l'attitude que nous adoptons face à la maladie, face au malade, en recherchant ces différents éléments dans l'étude des sociétés, des croyances et des coutumes.
- S'approprier des techniques de communication et d'écoute active.

C7

UE 4.5 S2 : Soins infirmiers et gestion des risques

L'étudiant va :

- Intégrer les concepts de danger, de risques et de sécurité.
- Établir les relations d'interdépendance existant entre "individu, environnement, santé, société ».
- Expliciter les risques spécifiques liés au milieu hospitalier (hygiène hospitalière, maladies et risques professionnels).
- Expliquer les dangers potentiels pour la santé liés aux phénomènes de pollution de l'air, de l'eau, du sol, par le bruit, l'élimination, le stockage et la destruction des déchets, et par le développement technologique.

C8

UE 6.2 : Anglais

Les cours visent à faciliter la communication avec les patients en développant un vocabulaire professionnel courant dans le domaine de la santé et des soins.

Les objectifs institutionnels du stage du semestre 2 sont décrits en **annexe**.

Il s'agit pour le formateur référent de stage d'accompagner l'étudiant dans l'apprentissage de la méthodologie du raisonnement clinique et de l'initiation au projet de soins.

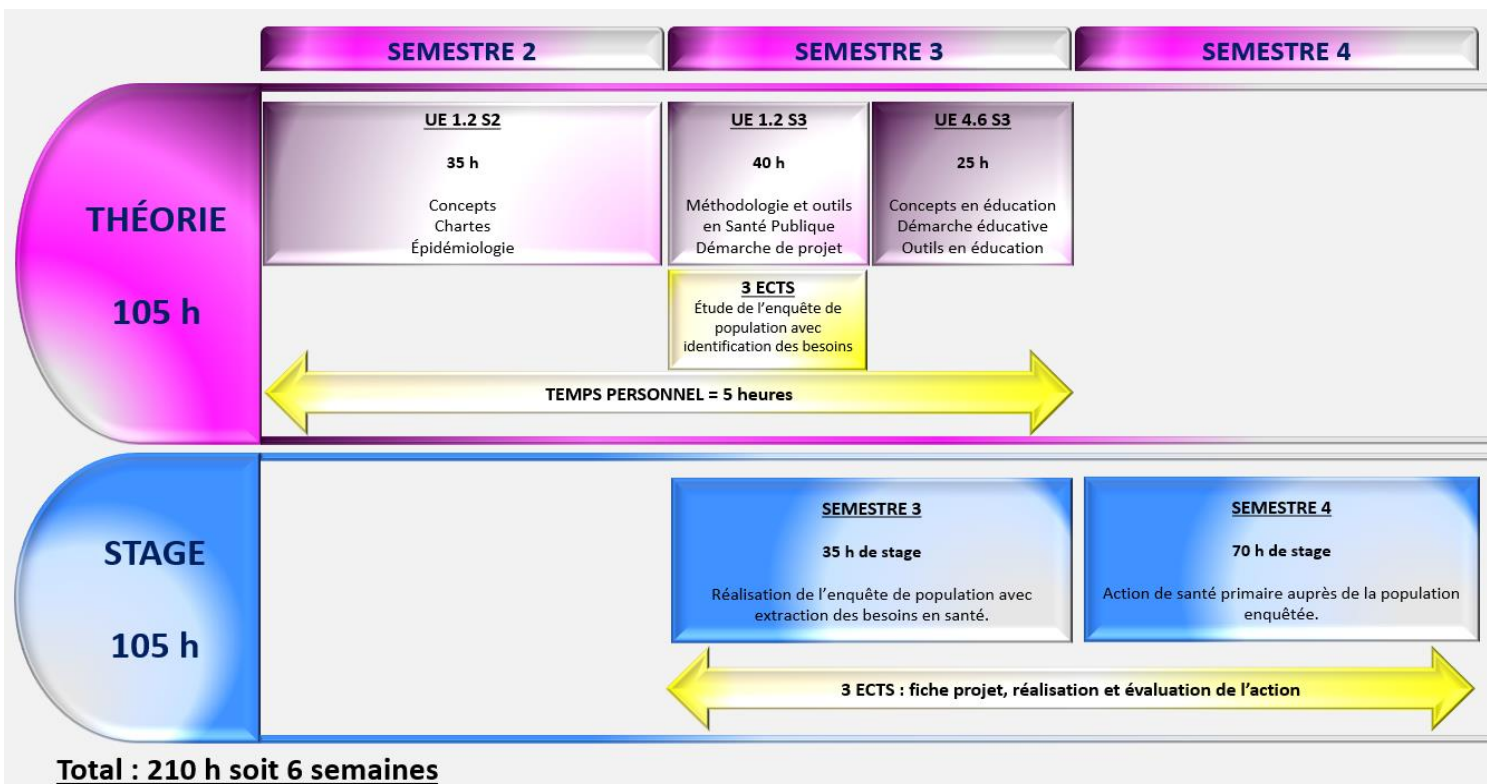
2^{ème} Année

Après les bases théoriques et pratiques initiées en Licence 1, l'étudiant va expérimenter ses savoirs en **2^{ème} année** de formation. Il va ainsi développer ses capacités de questionnement et d'analyse. Il va acquérir une posture professionnelle et favoriser son « savoir-agir » et son autonomie dans l'action.

Cette 2^{ème} année de formation est caractérisée par l'intégration du Service Sanitaire, conformément à l'arrêté du 12 juin 2018.

Il consiste à :

- Initier les étudiants aux enjeux de la prévention primaire
- Permettre la réalisation d'actions concrètes de prévention primaire participant à la politique de prévention et de lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé mise en place par la stratégie nationale de santé
- Favoriser l'inter-professionnalité et l'interdisciplinarité lors des formations suivies et des actions réalisées
- Intégrer la prévention dans les pratiques des professionnels de santé.



Semestre 3

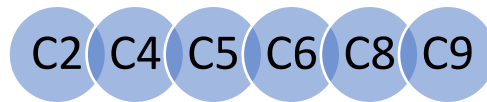
Il est centré sur l'acquisition des compétences 2 et 6 :

- « Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers »
- « Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins »

En fin de semestre 3, l'étudiant sera capable de **conduire des entretiens** infirmiers (C6,4.2 S3), d'**argumenter** le projet de soins et la démarche clinique (C2,3.2 S3, C2&6, 5.3 S3) des patients pris en charge (C4,2.5 S3, 2.8 S3 2.11 S3), de **contextualiser** les notions de santé publique et d'économie de la santé (C5,1.2 S3), d'**identifier les concepts** de prévention et de promotion de la santé (C5,4.6 S3) et d'**utiliser les outils** de soins infirmiers (C9,3.3 S3).

U I 5.3 S3 : Communication et conduite de projet

Au travers l'étude de situations contextualisées, l'étudiant va travailler sur la transférabilité de ses savoirs et apprendre à se questionner, à mesurer ses manques et trouver les moyens d'y remédier.



C2

UE 3.2 S3 : Projet de soins infirmiers

- Accompagner la mise en œuvre d'un projet de soins.
- Argumenter ses stratégies d'action et négocier avec le patient et les différents acteurs.
- Maîtriser les outils de traçabilité.

C4

UE 2.5 S3 : Processus inflammatoires et infectieux

L'étudiant va réinvestir les notions d'anatomie, de physiologie, de biologie, d'infectiologie et d'immunologie acquises lors des semestres précédents pour comprendre, prévenir et traiter les pathologies issues de processus inflammatoires et infectieux.

UE 2.8 S3 : Processus obstructifs

L'étudiant va réinvestir les notions d'anatomie, de physiologie, de biologie et d'approche systémique des maladies acquises lors des semestres précédents pour comprendre, prévenir et traiter les pathologies issues de processus obstructifs.

UE 2.11 S3 : Pharmacologie et thérapeutiques

L'étudiant va acquérir les connaissances théoriques indispensables à la dispensation et à la surveillance des thérapeutiques. Il s'agit d'effectuer avec exactitude les calculs de dose

C5

UE 1.2 S3 : Santé Publique et économie de la santé

L'étudiant va :

- Se sensibiliser à son rôle d'acteur de la santé publique.
- Se situer dans l'environnement de l'offre de soins en France et comprendre la place et le rôle des différents modèles d'organisation et de gestion des services de santé dans l'ensemble de l'offre de soins et de santé.
- Se sensibiliser à l'importance de la multi et de l'interdisciplinarité des professionnels de santé publique.

UE 4.6 S3 : Soins éducatifs et préventifs

Les apports théoriques vont permettre à l'étudiant de :

- Se sensibiliser à son rôle dans l'éducation à la santé.
- Développer une philosophie et une posture éducative.
- Comprendre l'éducation dans une approche globale de la personne et dans une dimension d'équipe interdisciplinaire.
- S'approprier les concepts concernant l'éducation en général et l'éducation thérapeutique en particulier.
- S'exercer à la définition d'objectifs, à l'élaboration des contenus, aux choix et à la pratique des méthodes.

C6

UE 4.2 S3 : Soins relationnels

L'étudiant sera capable de :

- Repérer et Comprendre les réactions humaines dans les situations spécifiques.
- Connaître les différents types d'entretien.
- S'initier aux techniques d'entretien à travers des situations cliniques vécues en stage.

C8

UE 6.2 S3: Anglais

L'étudiant va :

- Développer le vocabulaire professionnel courant et s'exprimer en anglais dans le domaine de la santé et des soins.

C9

UE 3.3 S3 : Rôles infirmiers, organisation du travail et inter professionnalité

L'étudiant va :

- Réfléchir sur la place de l'infirmier(e) dans une équipe pluridisciplinaire.
- Connaître les rôles de chacun et les liens entre eux.
- Comprendre et intégrer la notion de collaboration.

- Se situer dans un contexte de réseau.

Les objectifs institutionnels du stage du semestre 3 sont décrits en annexe.

Il s'agit pour le formateur référent de stage d'accompagner l'étudiant dans l'apprentissage de la méthodologie de l'élaboration du projet de soins.

Semestre 4

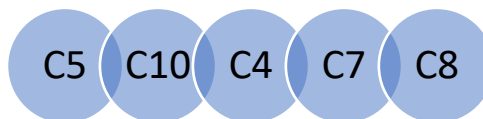
Le semestre 4 est centré sur l'acquisition des compétences 5 et 10 :

- « Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs »
- « Informer, former des professionnels et des personnes en formation »

A l'issue du semestre 4, l'étudiant sera capable d'identifier et d'utiliser une méthodologie de projet visant à mener une action d'éducation et/ou de prévention.

UI 5.4 S4 : Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires

Au travers l'étude de situations contextualisées, l'étudiant va travailler sur la transférabilité de ses savoirs et apprendre à se questionner, à mesurer ses manques et trouver les moyens d'y remédier.



UE 4.6 S4 : Soins éducatifs et préventifs

L'étudiant va mettre en forme une démarche éducative adaptée à un problème de santé et à une population donnée. Pour cela, il va travailler sur :

- L'influence des croyances, des représentations des patients et des soignants sur la mise en place des programmes d'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP),
- La construction de séquences pédagogiques en fonction des besoins éducatifs, des compétences à acquérir,
- La création d'outils pédagogiques.



UE 3.5 S4 : Encadrement des professionnels de soins

L'étudiant va acquérir les notions élémentaires sur les processus d'apprentissage et sur l'évaluation lui permettant d'encadrer des stagiaires et/ou des professionnels à leur arrivée dans une structure.



UE 2.7 S4 : Défaillances organiques et processus dégénératifs

L'étudiant va réinvestir les notions d'anatomie, de physiologie, de biologie et d'approche systémique des maladies acquises lors des semestres précédents pour comprendre, prévenir et traiter les pathologies issues de défaillances organiques et/ou de processus dégénératifs.

UE 4.3 S4 : Soins d'urgence

L'étudiant va apprendre à analyser toute situation d'urgence ou de crise et à hiérarchiser les actions.

UE 4.4 S4 : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical

L'étudiant progresse dans l'acquisition d'habiletés techniques en lien avec des situations de soins plus complexes.

Il va acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaire à la maîtrise de l'acte transfusionnel.

C7

UE 1.3 S4 : Législation, éthique, déontologie

Les apports théoriques vont permettre à l'étudiant de :

- Connaître les différents principes fondamentaux du droit public et privé en France.
- Distinguer les différentes responsabilités juridiques encourues et leurs modalités d'engagement (civile, pénale, administrative, professionnelle).
- Utiliser un raisonnement et une démarche de questionnement éthique dans le contexte professionnel.
- Collaborer à la démarche d'analyse d'une question éthique en équipe pluri professionnelle.

UE 4.5 S4 : Soins infirmiers et gestion des risques

L'étudiant sera capable d'identifier les principaux risques dans le domaine de la santé des personnes et des populations et de prendre les mesures nécessaires dans le cadre d'une gestion des risques.

Pour cela, il va apprendre à :

- Connaître la typologie des risques à l'hôpital
- Distinguer dans la gestion des risques : les objectifs, les méthodes spécifiques d'identification, l'analyse et les traitements des risques.
- Identifier les vigilances et la mise en place des moyens dans les établissements de santé.

C8

UE 3.4 S4 : Initiation à la démarche de recherche

L'étudiant va acquérir une culture scientifique nécessaire à l'exercice professionnel et à l'évolution de la profession en utilisant les données contenues dans des publications scientifiques et/ou professionnelles et en initiant un questionnement professionnel.

UE 6.2 S4 : Anglais

L'étudiant va lire et traduire des documents et des articles professionnels en anglais et s'exprimer en anglais dans le domaine de la santé et des soins.

Les objectifs institutionnels du stage du semestre 4 sont décrits en annexe.

Il s'agit pour le formateur référent de stage d'accompagner l'étudiant dans l'apprentissage de la méthodologie soit de la démarche éducative ou préventive, soit d'encadrement.

La 3^{ème} année vise à la professionnalisation de l'étudiant et à la construction d'une identité professionnelle. Elle tend à contribuer à l'évolution de la profession en favorisant l'émergence de soignants polyvalents, responsables, réflexifs, engagés dans une démarche de recherche en soins infirmiers.

L'étudiant travaille à renforcer ses savoirs théoriques et méthodologiques, ses savoirs faire mais également ses capacités relationnelles et sa gestion émotionnelle qui lui permettront autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

Le développement de l'éthique professionnelle et de la réflexion clinique offre également à l'étudiant la possibilité d'un positionnement critique et adapté dans sa confrontation aux situations nouvelles.

Semestre 5

Il est centré sur l'acquisition des compétences 4 et 9.

À l'issue du semestre 5, l'étudiant sera capable d'utiliser des savoirs afin d'organiser, de prescrire des soins, après avoir analysé les situations et choisi les actions qui présenteront le meilleur rapport bénéfices/risques pour le patient. Il sera en capacité d'organiser son travail et celui de l'équipe en respectant les champs de compétence des différents professionnels.

U I 5.5 S5 : Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins

Au travers l'étude de situations contextualisées, l'étudiant va travailler sur la transférabilité de ses savoirs et apprendre à se questionner, à mesurer ses manques et trouver les moyens d'y remédier.

C9 C4 C6 C8

C9

UE 3.3 S5 : Rôles infirmiers organisation du travail et interprofessionnalité

- Découvrir les différents modes d'exercice de la profession.
- Intégrer les notions de parcours de soins et de réseaux de santé.
- Développer une posture professionnelle visant la construction d'échanges inter professionnels.
- Développer une vision objectivée de l'activité infirmière.

C4

UE 2.6 S5 : Processus psychopathologiques

L'étudiant va acquérir les connaissances nécessaires à la compréhension des pathologies psychiatriques de l'adulte et de l'enfant.

Il va apprendre à analyser ses pratiques professionnelles et à adapter sa posture professionnelle.

UE 2.9 S5 : Processus tumoraux

L'étudiant va acquérir les connaissances nécessaires à la prise en charge des soins et à l'accompagnement des personnes atteintes de pathologies cancéreuses.

UE 2.11 S5 : Pharmacologie et thérapeutiques

L'étudiant va acquérir les connaissances lui permettant de repérer la responsabilité de l'infirmier(ère) dans le circuit du médicament, la prescription et l'administration de produits thérapeutiques.

Il doit être capable d'administrer les thérapeutiques en ayant analysé la prescription tout en réalisant avec exactitude les calculs de dose.

UE 4.4 S5 : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical

L'étudiant va appliquer les connaissances théoriques et pratiques dans la prise en soins des patients permettant la mise en œuvre de thérapeutiques et d'actes à visée diagnostique.

Il va acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaire à l'injection dans les chambres implantables.

UE 4.7 S5 : Soins palliatifs et fin de vie

L'étudiant va développer sa posture réflexive et son questionnement éthique face aux situations de soins palliatifs et/ou de fin de vie.

C6

UE 4.2 S5 : Soins relationnels

L'UE vise à permettre à l'étudiant d'isoler ses émotions et celles d'autrui, de les reconnaître et de les gérer à la lumière de la relation soignant-soigné.

L'étudiant va mobiliser ses connaissances pour ajuster son comportement de manière adéquate en situation d'interaction en stage.

C8

UE 6.2 : Anglais

L'étudiant se tourne vers l'analyse et la synthèse de documents professionnels en anglais.

UE 5.7 S5 Unité optionnelle

L'étudiant approfondit un thème dans le domaine professionnel ou en lien avec son projet professionnel.

Un travail préliminaire oriente le choix du thème étudié.

Les objectifs institutionnels du stage du semestre 5 sont décrits en annexe.

Il s'agit pour le formateur référent de stage d'accompagner l'étudiant dans le développement de ses capacités organisationnelles et de coordination de ses interventions soignantes.

Il est centré sur l'acquisition des compétences 7 et 8.

C7 C8

L'objectif du semestre 6 est d'utiliser une démarche qui favorise le cheminement de l'étudiant dans son questionnement professionnel en utilisant une méthode scientifique dans le respect de l'éthique et la déontologie de la profession afin d'améliorer sa pratique.

L'étudiant produira un travail de recherche qu'il argumentera oralement.

UI 5.6 S6 : Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles

Elle accompagne la formalisation et l'explicitation des pratiques professionnelles. Elle permet d'explorer une situation de soin, de dégager des axes de préoccupations, d'intégrer des interprétations, d'interroger les savoirs mobilisés dans les actions, apportant ainsi une contribution à la discipline infirmière qui, confrontée à celle des pairs et d'autres soignants, tend à influencer les pratiques de soins et à construire progressivement les savoirs infirmiers.

C7

Elle permet :

- d'utiliser des connaissances relevant du champ de la déontologie, de la législation professionnelle, des missions du service dans lequel ce futur professionnel s'inscrit.
- D'analyser les pratiques professionnelles afin de dispenser des soins de qualité.

UE 4.8 S6 : Qualité des soins, évaluation des pratiques

L'étudiant va acquérir les connaissances lui permettant de :

- Identifier les différentes étapes de la démarche qualité.
- Utiliser les outils de management de la qualité dans le cadre d'une démarche qualité
- Évaluer une pratique professionnelle au regard des principes de qualité, de sécurité et de satisfaction de la personne soignée.
- Connaître les étapes de la certification en établissement de santé.
- Connaître et utiliser les indicateurs nationaux d'évaluation de la qualité repérer les éléments caractérisant les critères et les indicateurs
- Comprendre l'intérêt des audits
- Identifier les structures et développement de la qualité.

C8

Elle permet à ce professionnel novice :

- D'argumenter la pertinence et la professionnalité des décisions prises.
- Développer des connaissances, tout en améliorant les pratiques de soins et contribuer à la recherche en soins infirmiers.
- D'améliorer la pratique par le développement des connaissances en produisant de nouveaux savoirs et en validant des savoirs existants, l'étudiant réalise une recherche en soins infirmiers.

L'apprenti chercheur se forgera une culture scientifique ; pour cela les apprentissages vont lui permettre de :

- S'approprier des connaissances spécifiques et des méthodes,
- Acquérir un raisonnement et une rigueur scientifique,
- Développer une posture de questionnement systématique,
- Comprendre l'intérêt d'une recherche en soins infirmiers, utiliser les résultats des travaux de recherche, faire une lecture critique de ces travaux,
- Être capable de rédiger un plan ou un rapport de recherche, recourir à des bibliographies pertinentes, appliquer les règles de base de l'écriture scientifique.

UE 3.4 S6 : Initiation à la démarche de recherche

L'initiation à la démarche de recherche vise à développer chez l'étudiant des capacités à lire, à comprendre les buts et à utiliser des résultats de recherche, à étudier la place de la recherche infirmière et à la situer par rapport à d'autres recherches cliniques.

L'étudiant va :

- Développer un esprit de recherche.
- Se documenter judicieusement.
- Observer sur le terrain un thème précis, bien délimité.
- Analyser les données recueillies.
- Se poser une véritable question de recherche.
- Transmettre de manière écrite et orale les données d'analyse.

La méthodologie est étudiée en tant que moyen permettant de structurer la démarche et l'analyse au service de la réflexion.

Le webinaire inter institut permet d'exemplifier les démarches de recherches engagées par les professionnels de santé dans différents établissements de soins.

UE 6.2 : anglais

L'étudiant va écrire l'abstract de son travail d'initiation à la recherche ~~en anglais~~.

UE 5.7 : Unité optionnelle

L'étudiant va partager le fruit de ses recherches avec les étudiants de 1^{ère} année lors d'une conférence.

Les objectifs institutionnels du stage du semestre 6 sont décrits en annexe.

Il s'agit pour le formateur référent de stage d'accompagner l'étudiant dans la problématisation de situations de soins et dans la résolution de problèmes.

Les évaluations

L'obtention du diplôme d'état nécessite l'acquisition des 180 ECTS. Il correspond à un grade licence permettant la mobilité européenne. Chaque unité d'enseignement est définitivement acquise dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne.

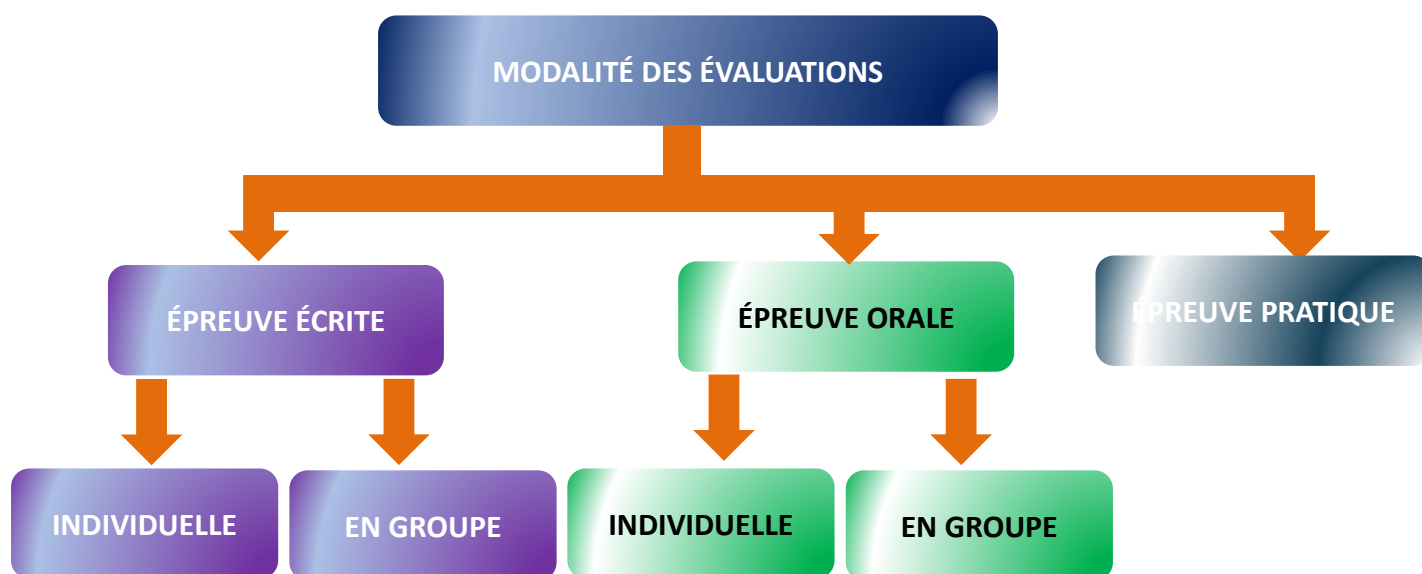
Une session initiale et une session de rattrapage sont organisées pour chaque unité d'enseignement. À l'issue de chaque semestre une commission (CAC) attribue les ECTS correspondants. Certaines UE font l'objet d'une compensation. Des modalités réglementaires sont prévues pour les passages en année supérieure.

Le calendrier des évaluations

Le calendrier des épreuves d'évaluation, quelle que soit la session, est porté à la connaissance des étudiants via la plateforme numérique au moins 15 jours avant les épreuves. Ce calendrier tient lieu de convocation. L'étudiant est tenu de se présenter 15 minutes avant le début de l'épreuve.

Il est de la responsabilité de l'étudiant de s'en tenir informé et de se présenter aux épreuves des unités d'enseignement non validées. Chaque étudiant reçoit en début d'année universitaire, des étiquettes comportant son numéro d'anonymat. Ces étiquettes sont à coller sur les copies d'évaluation.

Les modalités d'évaluation



Il existe différentes modalités de contrôle des connaissances. Elles sont présentées aux étudiants pour chaque Unité d'Enseignement.

Les épreuves sont soit écrites, orales ou pratiques. Elles peuvent être réalisées de manière individuelle ou en groupe. Elles peuvent être jalonnées dans un objectif de progression d'acquisition des connaissances et/ou sous format dématérialisé.

Le Comité de Lecture

Un comité de lecture des sujets d'évaluation est organisé avant les sessions d'évaluation selon un calendrier défini en début d'année universitaire.

Ce comité est composé du Directeur de l'institut ou du Coordonnateur pédagogique et de 3 cadres formateurs.

Les objectifs de ce comité de lecture sont de :

- Garantir le respect des modalités d'évaluation selon le référentiel de formation,
- Veiller au niveau d'exigence au regard du niveau de formation attendu,
- S'assurer de la compréhension du sujet en tenant compte de la syntaxe et de l'orthographe,
- Garantir une pondération proportionnelle au sujet traité et au niveau d'exigence attendu.

Le comité de lecture a un avis décisionnel.

Les dispositions particulières

L'étudiant en situation de handicap doit présenter le jour de la rentrée, une attestation émanant de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) afin de disposer d'aménagement durant les épreuves (temps supplémentaires, mise à disposition d'une aide humaine ou technique ...).

Une demande écrite accompagnée de cette attestation doit être adressée au Directeur de l'institut.

L'étudiant en congé maladie ou maternité peut, sur présentation d'un certificat médical, participer aux épreuves d'évaluation.

La consultation de copies

La consultation des copies est un dispositif d'accompagnement à des fins pédagogiques visant à aider l'étudiant à comprendre ses erreurs et à le préparer à la session suivante.

Elle est organisée durant la semaine suivant l'affichage des résultats.

Les résultats

Après la CAC, les résultats sont transmis aux étudiants via la plateforme numérique de manière anonyme aux dates indiquées sur le calendrier des évaluations.

Les feuilles récapitulatives des semestres sont remises à l'étudiant par le référent pédagogique lors de l'entretien individuel de fin d'année.

Il en est de même pour les résultats du semestre 6 pour les étudiants ne répondant pas aux conditions de présentation au jury régional du diplôme d'État.

Le redoublement

Les conditions de redoublement sont définies par le référentiel de formation.

Pour tout étudiant en situation de redoublement, un contrat d'engagement et une demande de redoublement sont signés entre l'étudiant et le référent pédagogique. Une copie de ces contrats est remise à l'étudiant.

Le calendrier 2025-2026

[illegible]

ÉTUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS

S	STAGE 1 ^{ère} année
S	STAGE 2 ^{ème} année
S	STAGE SANITAIRE
S	STAGE 3 ^{ème} année

Visioconférence
 Validations initiales
 Rattrapages

PARCOURS SPÉCIFIQUE

C	COURS IFMS du VALENCIENNES
S	STAGE PARCOURS SPÉCIFIQUE

VACANCES SCOLAIRES - JOURS FÉRIÉS

V	Vacances IFSI
V	Vacances scolaires
	Fin de semestre

JOURS FÉRIÉS

Toussaint : 01/11/2025 - sem 44
 L'armistice : 11/11/2025 - sem 46
 Lundi de Pâques : 06/04/2026 - sem 15
 Fête du travail : 01/05/2026 sem 18
 Victoire 1945 : 08/05/2026 - sem 19
 Ascension : 14/05/2026 - sem 20

VACANCES SCOLAIRES

Toussaint : 20/10/2025 au 02/11/2025
 Noël : 22/12/2025 au 04/01/2026
 Février : 16/02/2026 au 01/03/2026

Le parcours de stage

Un parcours de stage intégrant les 4 types de stages, est attribué à chaque étudiant dès la 1^{ère} année de formation. L'étudiant est informé via la plateforme numérique.

Le parcours de stage est construit selon le schéma suivant :

- 1 stage en Soins individuels ou collectifs sur les Lieux de Vie obligatoirement en 1^{ère} année, propice à l'acquisition de la compétence 3.
- 1 ou 2 stages en Soins Courte Durée obligatoirement en Semestre 4 et/ou Semestre 5 et/ou Semestre 6.

Le Coordonnateur de stage affecte chaque étudiant de première année en stage du semestre 1 en fonction de différents critères tels que, l'obtention du permis de conduire, la mise à disposition d'un moyen de locomotion, le lieu de résidence, l'expérience professionnelle, la connaissance de professionnels de santé....

Hormis le stage du semestre 1 et semestre 6 n°2, le **lieu de stage est au choix de l'étudiant** parmi une liste pré-établie dans le respect de son parcours de stage et sous réserve d'une validation par son référent pédagogique. Des fiches d'identification des lieux de stage sont disponibles sur la plateforme numérique. Elles permettent aux étudiants d'orienter leur choix au regard de leur niveau de formation.

Le parcours de stage d'un étudiant peut être modifié par le Coordonnateur de stage en accord avec le référent pédagogique de l'étudiant. Le référent pédagogique peut également demander au Coordonnateur de stage de modifier le parcours de stage d'un étudiant à des fins pédagogiques.

Les objectifs de stage et le portfolio

Les objectifs de stage institutionnels sont formalisés pour chaque semestre et sont mis en lien avec les UE et les compétences visées. Ils figurent en annexe 2.

Ils sont présentés aux étudiants lors de la préparation au stage durant laquelle sont également distribués les documents de stage et rappelées les consignes.

Les objectifs tiennent compte à la fois des ressources des stages, des besoins des étudiants en rapport avec l'étape de leur cursus de formation et des demandes individuelles des étudiants.

Les objectifs sont négociés avec le lieu de stage à partir des ressources de celui-ci et validés par le formateur référent de suivi pédagogique avant le départ en stage. Ils sont rédigés et inscrits dans le portfolio.

Le portfolio est l'outil qui sert à mesurer la progression de l'étudiant en stage. Il est centré sur l'acquisition des compétences, des activités et des actes infirmiers.

Cet outil appartient à l'étudiant, il est consultable par tous les professionnels rencontrés dans le parcours de formation notamment les tuteurs de stage.

Il fait le lien entre le temps de formation en institut de formation et le temps de formation en stage.

Les objectifs de cet outil sont :

- Favoriser l'autoévaluation.
- Démontrer les capacités d'analyse de situations rencontrées en stage.
- Construire le parcours de formation de l'étudiant.
- Tracer la progression d'acquisition des compétences.

Le portfolio est également un outil décisionnel pour les formateurs concernant la proposition de validation des stages à la Commission d'Attribution de Crédits.

C'est un outil indispensable du suivi pédagogique et de l'accompagnement en stage en référence au dispositif d'accompagnement à la réussite.

Le portfolio est présenté aux étudiants en 1^{ère} année lors d'un TD d'une durée de 2 heures. Les référents pédagogiques reprennent ces différents éléments lors des suivis pédagogiques collectifs et individuels.

Les Cadres Formateurs accompagnent l'étudiant dans l'utilisation de son portfolio dans le cadre de l'alternance lors du suivi pédagogique et des accompagnements en stage.

L'exploitation de stage

Une exploitation collective de stage est planifiée la semaine suivant le retour à l'institut pour chaque stage.

L'exploitation de stage est un temps de réflexion sur les pratiques professionnelles (en lien avec le référentiel de compétences) vécues ou observées. Elle favorise le développement de la réflexivité de l'étudiant.

Les objectifs de l'exploitation de stage sont :

- Comprendre les situations rencontrées en stage.
- Prendre suffisamment de recul pour établir des liens entre les connaissances et la pratique professionnelle.
- Analyser cette pratique professionnelle.
- Travailler la dimension émotionnelle de la prise en soins.

Cette séquence permet à l'étudiant d'acquérir les savoirs nécessaires pour :

- Comprendre : les situations de soins et de travail.
- Agir : savoir-faire avec qualité et sécurité.
- Transférer : capacité à mobiliser toutes les ressources dans des situations nouvelles.

Le formateur favorise l'expression de chaque étudiant et sans jugement de valeur. Il a un rôle d'animateur et aide chaque étudiant à s'exprimer. Il est garant du respect de la confidentialité et du non jugement.

Après chaque prise de parole, le formateur demande à chaque étudiant :

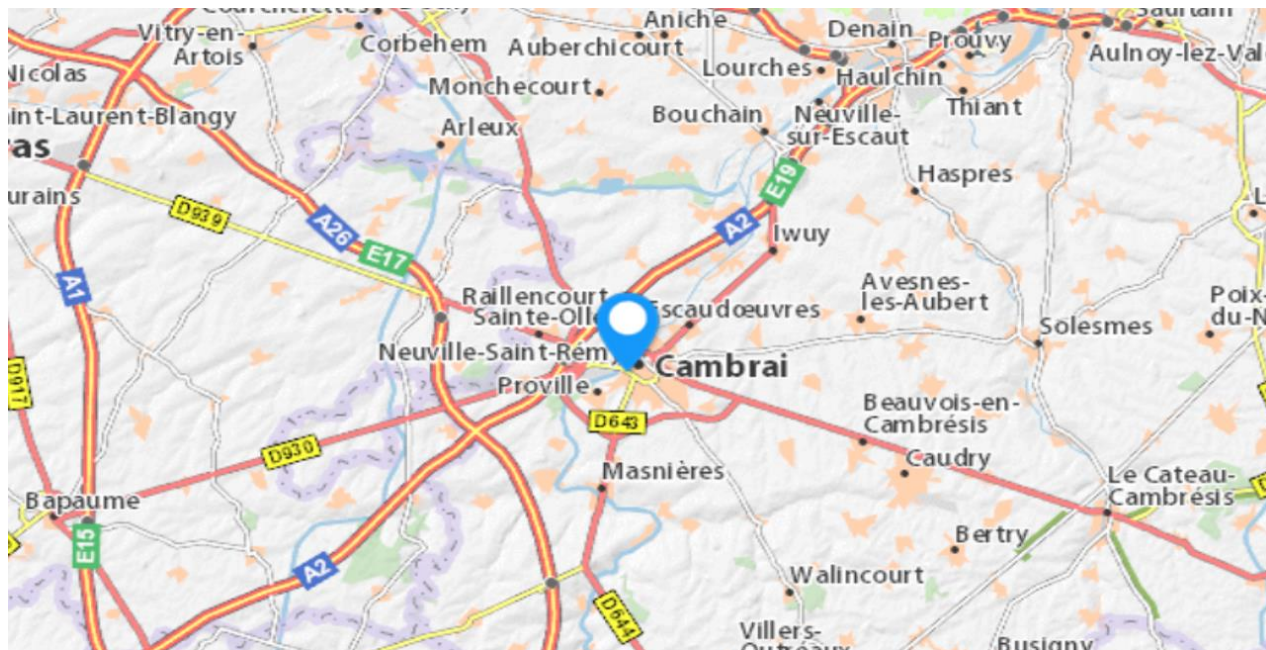
- Ce qu'il a appris en termes de connaissances (théoriques et pratiques).
- Ce qu'il a appris sur lui.
- Ce qui l'a étonné ou interpellé.
- Ce qu'il va pérenniser et ce qu'il va améliorer pour développer sa posture professionnelle.

L'expression de l'étudiant favorise l'émergence de :

- Sa connaissance de soi (estime de soi, confiance en soi, limites...).
- L'identification et l'utilisation de ses émotions.
- Ses représentations personnelles et professionnelles.
- Ses valeurs personnelles et professionnelles.
- Sa communication.
- Sa relation avec les professionnels et la relation soignant / soigné.
- L'utilisation de la méthodologie de contextualisation de situations et d'analyse.

Les structures d'accueil en stage

Les étudiants choisissent leur stage en fonction du parcours défini. Les partenaires de stage se situent dans un périmètre de 30 km aux alentours de l'institut.



L'enseignement clinique des infirmiers s'effectue au cours de périodes de stages dans des milieux professionnels en lien avec la santé et les soins. Ces périodes alternent avec les périodes d'enseignement en institut de formation.

Selon le référentiel de formation, « *L'enseignement clinique se définit comme étant le volet de la formation d'infirmier par lequel le candidat infirmier apprend, au sein d'une équipe, en contact direct avec un individu sain ou malade et/ou une collectivité, à organiser, dispenser et évaluer les soins infirmiers globaux requis à partir des connaissances acquises* ».

Ainsi les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux soins, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations.

Les modalités d'encadrement en stage

La convention de stage et la charte d'encadrement

Les lieux de stage sont choisis en fonction des ressources qu'ils peuvent offrir aux étudiants.

Ils accueillent un ou plusieurs étudiants. Un stage est reconnu « *qualifiant* » lorsque le maître de stage se porte garant de la mise à disposition des ressources, notamment la présence de professionnels qualifiés et des activités permettant un réel apprentissage

Les critères de qualification d'un stage sont :

- L'établissement d'une charte d'encadrement
- L'établissement d'un livret d'accueil et d'encadrement
- L'établissement d'une convention de stage

La convention de stage (annexe 3)

Chaque étudiant doit se rendre sur un terrain de stage conventionné. Une convention annuelle est établie entre le représentant légal du Centre Hospitalier de Cambrai représenté par le directeur de l'institut et le représentant légal de l'établissement d'accueil, elle fixe l'organisation et les conditions de déroulement du stage.

La convention type est portée à la connaissance des étudiants via le règlement intérieur dont il s'engage à en respecter les clauses.

Certains établissements exigent une convention nominative pour l'accueil d'un étudiant en stage. Cette convention est tripartite et signée par le directeur de l'institut, le représentant légal de l'établissement accueillant l'étudiant et l'étudiant. Ces conventions sont envoyées en même temps que les annonces de stage 1 mois avant le départ en stage.

Une convention de stage spécifique est réalisée pour le stage de service sanitaire

Pour tous les étudiants mineurs, une autorisation du représentant légal de l'étudiant est demandée lors de l'inscription universitaire.

La charte d'encadrement :

La charte d'encadrement est un document de référence élaboré entre l'établissement d'accueil et l'institut, elle formalise les engagements des deux partis dans l'encadrement des étudiants. Elle précise les rôles et responsabilités des différentes personnes impliquées dans la réalisation des stages

Elle fournit les renseignements nécessaires aux étudiants, maîtres, tuteurs de stage, professionnels de proximité et formateurs impliqués dans les différents stages d'enseignement clinique organisés dans le cadre du référentiel de formation infirmière.

Cette charte a pour objectifs :

- De garantir et d'optimiser les temps d'apprentissage en stage
- D'affirmer le caractère pédagogique du stage dans une formation professionnelle par alternance

- De constituer un engagement partagé et de répondre à tous les critères qualités attendus
- De formaliser ces engagements à deux niveaux :
- L'un institutionnel : l'établissement/le service d'accueil et l'institut de formation en soins infirmiers
- Le second opérationnel : entre l'équipe soignante du service et l'étudiant
- De garantir par l'intermédiaire des partenaires le respect et la sécurité de la personne soignée à toutes les étapes de l'encadrement des étudiants

Le tutorat et l'évaluation des compétences en stage

Chaque étudiant est placé sous la responsabilité **d'un maitre de stage, d'un tuteur de stage et d'un professionnel de proximité au quotidien.**

Le rôle de chaque acteur est décliné dans la charte d'encadrement intégrée à la convention de stage (annexe 3)

La formation clinique participe à la construction de l'identité professionnelle de l'étudiant et constitue un moment d'apprentissage privilégié d'une pratique professionnelle par la possibilité qu'il offre de dispenser des soins infirmiers dans leurs contextes particuliers.

L'encadrement des étudiants en stage sous-entend un parcours de progression individualisé, un suivi rigoureux de la progression de chaque étudiant pour bien cibler ses avancées et ses difficultés, et des étapes de progression incontournables.

Cela suppose donc que les professionnels de terrain se centrent sur l'acquisition des compétences en milieu de travail et ce, en collaboration avec l'institut à travers l'enseignement clinique.

Les savoirs théoriques, techniques, organisationnels et relationnels utilisés dans les activités sont mis en évidence par les professionnels qui encadrent l'étudiant et par les formateurs lors de l'accompagnement en stage.

L'étudiant construit ses compétences en agissant avec les professionnels et en inscrivant dans son portfolio les éléments d'analyse de ses activités, ce qui l'aide à mesurer sa progression.

La formation professionnelle continue « Tutorat infirmier » vise à accompagner les professionnels de santé en situation de tutorat en développant leurs compétences en lien avec l'encadrement des étudiants infirmiers.

L'accompagnement en stage

L'accompagnement permet la construction identitaire du futur professionnel afin qu'il devienne un praticien autonome, responsable et réflexif et qu'il développe une éthique professionnelle permettant la prise de décisions. Il est réalisé par le formateur référent de stage.

L'accompagnement est réalisé systématiquement à chaque stage sauf pour les stages S2.2 et S6.2 où il est réalisé en fonction des besoins et du parcours de l'étudiant.

Les objectifs pour le formateur :

- Repérer et/ou faire émerger les ressources de l'étudiant,

- Amener l'étudiant à identifier ses difficultés,
- Encourager l'étudiant à la réflexion et au questionnement,
- Orienter ses axes de progression,
- Conduire l'étudiant à une réussite professionnelle et personnelle,
- Accompagner l'étudiant à s'autoévaluer.

Les objectifs pour l'étudiant :

- Développer sa capacité d'analyse de situation au regard des situations de soins rencontrées,
- Développer le processus réflexif en étant capable d'identifier ses points forts et ses axes d'amélioration pour s'autoévaluer,
- Utiliser ses ressources personnelles et celles proposées sur le lieu de stage,
- Construire progressivement les éléments de sa compétence à travers ses savoirs, savoir-faire, attitudes et comportements retranscrits dans le portfolio,
- Mettre en place des axes prioritaires de progression d'acquisition de compétences.

L'accompagnement en stage comprend plusieurs temps :

1. L'autoévaluation de l'étudiant

L'entretien d'accompagnement de l'étudiant s'effectue en présence de son tuteur :

- L'étudiant argumente l'atteinte totale ou partielle des objectifs (institutionnels et personnels) en s'appuyant sur la grille d'autoévaluation de l'étudiant en stage et de son portfolio.
- Le Formateur encourage l'étudiant à s'autoévaluer afin que celui-ci identifie ses facilités et ses difficultés.
- Une synthèse de l'entretien est retranscrite par le formateur et le tuteur sur le document relatif à l'accompagnement de l'étudiant en stage
- A l'issue de l'entretien, l'étudiant formule des axes de progression si nécessaire, validés par le Tuteur et le Formateur.

A l'issue de cet entretien, le Formateur peut prévoir un second accompagnement si nécessaire. Ce choix peut se faire sur la base des critères suivants :

- Analyse et argumentaire des objectifs insuffisants.
- Comportement et/ou posture insatisfaisante.

2. L'Analyse de Pratiques Professionnelles :

L'étudiant présente son analyse de pratique retranscrite sur le document correspondant :

- En 1^{ère} année : « *Rapport d'étonnement* »
- En 2^{ème} année : « *Analyse d'une situation* »
- En 3^{ème} année : « *Analyse d'une pratique professionnelle* » :

Des guides sont à sa disposition sur la plateforme numérique afin de l'aider dans son analyse.

Le Formateur complète la synthèse d'accompagnement de l'étudiant en stage pour la partie « APP ».

La fiche de synthèse du formateur est transmise et argumentée auprès du référent de suivi pédagogique.

Si le référent de stage ou le référent de suivi pédagogique souhaite un second accompagnement, celui-ci vise à évaluer l'atteinte des nouveaux objectifs. Une analyse de pratique professionnelle n'est pas systématiquement demandée lors de cet accompagnement.

La validation des stages

Répartition des ECTS de stage par période

1^{ère} année	Semestre 1 : 175h Stage 1 = 5 ECTS	Semestre 2 : 350h Stage 2.1 = 5 ECTS Stage 2.2 = 5 ECTS
2^{ème} année	Semestre 3 : 350h Stage 3 = 10 ECTS	Semestre 4 : 350h Stage service sanitaire = 3 ECTS Stage 4 = 7 ECTS
3^{ème} année	Semestre 5 : 350h Stage 5 = 10 ECTS	Semestre 6 : 525 h Stage 6.1: 6 à 9 ECTS Stage 6.2: 6 à 9 ECTS

Critères de validation

- Avoir réalisé la totalité du stage dans la limite minimale de 80% des heures réelles à effectuer
- Avoir mis en œuvre et acquis des éléments de compétences dans les situations professionnelles rencontrées et analysées.

Éléments complémentaires pris en compte

- L'appréciation de stage
- L'accompagnement en stage
- La capacité de l'étudiant à argumenter son portfolio
- La progression de l'étudiant dans son parcours général de formation
- La capacité de l'étudiant à analyser une situation
- Les événements (problèmes de posture, d'assiduité, de compétences...) ayant induit soit un entretien soit un rapport ou soit un accompagnement.

En cas de NON validation du stage, une session 2 est organisée. Les motifs relèvent d'une insuffisance de temps réalisé et/ou d'une insuffisance d'acquisition de compétences.

Pour les semestres 1 à 5, ils sont réalisés exclusivement en juillet et peuvent être prolongés en août pour répondre au nombre d'heures ou de stages à effectuer, et avoir la possibilité de présenter le bilan de stage en CAC de fin août.

Pour le semestre 6, les stages de session 2 sont réalisés à partir de septembre.

Stage complémentaire

Ces stages concernent uniquement les étudiants autorisés à redoubler en ayant validé les crédits correspondants aux stages de l'année initiale.

Quelle que soit l'année de formation, la durée du stage est de 175h ; il est réalisé dans la totalité des heures prévues et selon le calendrier de formation.

Pour les étudiants de 3^{ème} année, le stage complémentaire est réalisé dans le semestre au choix de l'institut. Les ECTS de stage attribué en CAC ou au jury final ne peuvent être remis en cause par un stage complémentaire.

Le Diplôme d'État Infirmier

Les normes de présentation au jury de diplôme d'État

Le dossier de l'étudiant doit respecter les normes réglementaires de présentation au jury régional suivantes :

- L'étudiant a obtenu les 150 ECTS correspondant aux 5 premiers semestres.
- L'étudiant a validé les UE des semestres 3 et 4 en 3^{ème} session et les UE du semestre 5 en 2^{ème} session. Le nombre de sessions autorisées au regard du calendrier de présentation figure dans le tableau ci-dessous.
- L'étudiant a effectué la totalité des épreuves et des stages du semestre 6.

SEMESTRE	Jury plénier Juillet N	Jury plénier Novembre N	Jury plénier Mars N+1	Jury plénier Juillet N+1	Jury plénier Novembre N+1
Semestre 3	3 sessions	4 sessions	5 sessions	5 sessions	6 sessions
Semestre 4	3 sessions	4 sessions	4 sessions	5 sessions	6 sessions
Semestre 5	2 sessions	2 sessions	3 sessions	4 sessions	4 sessions

Proposition d'indulgence

« À la fin du semestre 6, avant le premier jury de diplôme d'État d'Infirmier, la commission d'attribution des crédits considère l'ensemble des résultats de chaque étudiant de la promotion concernée. Au regard du parcours de l'étudiant et de son évolution positive, elle est habilitée à revoir les crédits européens (ECTS) manquants pour les unités d'enseignement des semestres 3 à 5²⁵, afin que l'étudiant obtienne les 150 crédits et soit présenté au jury du diplôme d'État ».

- Pour le semestre 6, avoir réalisé la totalité des épreuves et des stages.
- Pour les semestres 3, 4 et 5, avoir validé l'ensemble des stages.

Présentation du dossier par anticipation

L'étudiant qui a satisfait à l'ensemble des évaluations du semestre 6 et qui a validé **des** UE des semestres 3 et 4 en 4^{ème} session, peut être présenté au jury régional du diplôme d'État de juillet par anticipation.

La présentation anticipée n'est pas une indulgence.

²⁵ Circulaire DGOS/RH1 no2012-256 du 27 juin 2012 relative au jury régional du diplôme d'État d'infirmier

Les résultats

Les étudiants présentés et non reçus au jury régional de diplôme d'état

- La liste des étudiants reçus est consultable sur le site de la DREETS et affichée à l'institut
- Les résultats sont transmis par le référent pédagogique lors d'un entretien individuel formalisant le contrat d'engagement de l'étudiant

Les étudiants présentés et reçus au jury régional du diplôme d'état

- La liste des étudiants reçus est consultable sur le site de la DREETS et affichée à l'institut
- Les résultats accompagnés de l'attestation provisoire d'exercer sont remis à l'étudiant le jour des résultats du diplôme d'État.

Les prestations offertes à la vie étudiante

Le règlement intérieur

Il est remis à chaque étudiant en début de formation et disponible sur la plateforme numérique. Les étudiants signent le formulaire d'engagement après en avoir pris connaissance.

Un Environnement Numérique de Travail (ENT)

- **Accès WIFI** : L'institut met à disposition des étudiants un accès sécurisé et nominatif.
- **Licence Microsoft Office** : en début de formation, l'institut met à disposition de chaque étudiant cette licence à titre gracieux, leur permettant de bénéficier des outils (Outlook, One drive, Word, Excel, Power point, One note)
- **Plateforme numérique** : les étudiants ont accès à cette plateforme où sont déposés les supports et documents en lien avec la formation
- **Photocopieur** : l'institut met à disposition des étudiants à titre gratuit un photocopieur
- **Accès à EM Premium** : cet abonnement permet aux étudiants d'accéder à de nombreux articles en lien avec la formation.
- **Accès à l'intranet** du Centre Hospitalier de Cambrai
- **Accès restreint au logiciel BLUEKANGOO** du Centre Hospitalier de Cambrai
- **Équipement informatique** : des ordinateurs et une imprimante sont à disposition des étudiants leur permettant d'effectuer des recherches au Centre Multi Média de Documentation et d'Information (CMDI).
- **ENT universitaire de l'UPHF** offrant l'accès à la bibliothèque universitaire.
- **Borne de chargement électrique** des PC portables, Tablettes et smartphones.

Un Environnement de Vie Étudiante

- **Espace détente** : Les étudiants ont à disposition un espace détente pour se restaurer. Des distributeurs de boissons y sont installés. Un office équipé de micro-ondes et réfrigérateurs vient compléter l'offre.
- **Un vaste parking** est accessible dès 7h45
- **Des aménagements extérieurs** : bancs, table de restauration, patio

Les locaux et le matériel pédagogique

L'institut est implanté proche du pôle gare et du centre-ville de Cambrai. Il dispose d'un environnement pédagogique favorable aux apprentissages.

Les locaux répondent aux normes d'accueil des personnes à mobilité réduite.

Espaces dédiés à l'équipe administrative et pédagogique :

Le rez-de-chaussée est composé de 5 bureaux réservés à l'équipe administrative et d'une salle de réunion équipée d'un écran connecté.

L'étage comprend 5 bureaux à destination des cadres formateurs. Les étudiants n'ont pas accès à cet espace de travail.

Espaces dédiés aux étudiants :

- 5 salles de cours et travaux dirigés de capacité variables, accueillent les enseignements théoriques, dirigés et de groupes. Ils sont équipés de matériel audio, vidéoprojecteurs, écran, ordinateur. La plus grande salle peut accueillir 100 étudiants, pour les cours magistraux.
- 2 salles de travaux pratiques sont aménagées en chambre de soins, équipées de lits médicalisés, fauteuils, adaptables, tables de nuit, mannequins, dispositifs de soins pour les travaux pratiques. Ce matériel est complété et renouvelé régulièrement.
- 1 salle d'enseignement clinique reproduisant l'environnement d'une chambre médicalisée. Elle est dotée d'un équipement complet de simulation relié à une salle de régie. La simulation en santé a été initiée à l'institut depuis de nombreuses années. Les étudiants guidés par les formateurs apprennent les gestes techniques de leur future profession. Cet environnement de soins est le plus réaliste afin de développer leur compétence et les rendre plus efficaces auprès des patients.
- 1 CMDI équipé de postes informatiques connectés au réseau et à une imprimante à disposition des étudiants. Le CMDI propose une variété importante de documents. L'accueil peut s'effectuer individuellement ou en groupe.
- 1 espace de détente doté d'une fontaine à eau, de distributeurs de boissons chaudes, froides et de denrées alimentaires. Cet espace ouvert sur un patio permet la prise de repas, il peut également être un espace de travail et de révision
- 1 office doté de réfrigérateurs, micro-ondes, matériel d'entretien
- 1 espace de détente extérieur avec tables et bancs

Le centre multimédia de documentation et d'information

Le CMDI met à disposition des étudiants un ensemble d'ouvrages classés par Domaines et Unités d'Enseignement ainsi que des ordinateurs avec accès au site EM premium, base documentaire de référence dédiée aux établissements de santé.

Le CMDI est accessible selon le calendrier suivant :

<u>LUNDI</u>	<u>MARDI</u>	<u>MERCREDI</u>	<u>JEUDI</u>	<u>VENDREDI</u>
	8h à 11h30	8h à 11h30	8h à 11h30	
12h30 à 16h30	12h30 à 13h30	12h30 à 13h30	12h30 à 13h30	12h30 à 16h30

La réservation des livres peut s'effectuer à partir du formulaire de réservation d'ouvrage disponible sur la plateforme numérique. Il doit être complété et transmis à la documentaliste soit en le déposant dans la boîte aux lettres administration soit par courriel à l'adresse suivante : cdi.ifs@ch-cambrai.fr

Tout étudiant entrant dans l'enceinte du CMDI est tenu de respecter la charte mise à disposition sur la plateforme numérique.

La restauration

Les étudiants ont à disposition un espace détente et un office équipé pour se restaurer.

Lorsqu'ils sont nombreux, ils peuvent prendre leur repas dans la salle B. Toutefois, à titre exceptionnel, la salle G peut être utilisée avec l'accord du cadre de permanence.

La propreté et le rangement des locaux, après la prise des repas, sont sous la responsabilité des utilisateurs. Une fiche de traçabilité de l'entretien est à compléter dans chacun des espaces dédiés à la restauration.

Les étudiants ont la possibilité d'accéder au restaurant universitaire situé 6 rue de Rambouillet à CAMBRAI. Le paiement s'effectue grâce à la carte « IZLY » délivrée à l'ouverture d'un compte sur le site izly.fr

Le service de restauration du Centre Hospitalier de CAMBRAI est accessible aux étudiants. Le paiement s'effectue via une carte que l'étudiant se procure préalablement durant les permanences du service de restauration.

~~Un accès au service de restauration du lycée Paul DUEZ est en cours de conventionnement.~~

L'évaluation du projet

La démarche qualité permet le suivi de nombreux indicateurs permettant l'évaluation du projet.

Les critères et indicateurs les plus pertinents ont été identifiés pour évaluer le projet.

Critères	Indicateurs
Développement des compétences professionnelles des étudiants	• Taux de diplomation • Taux de validation des stages par année de formation
Cohérence du dispositif avec le référentiel de formation	• Rapport Volume horaire planifié/Volume horaire du référentiel
Pertinence de la pédagogie utilisée	• Satisfaction des étudiants
Adaptation aux étudiants des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre	• Présentation de la formation lors de l'entrée en formation • Mise à disposition des étudiants du calendrier de formation et des évaluations • Parcours de stage par étudiant
Adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux objectifs de la formation	• Éléments concernant les moyens matériels et les locaux abordés pendant les sections de vie étudiant • Taux d'encadrement : ratio formateur / étudiant

ANNEXE 1 : Tableau des UE des semestres

Domaines	Code UE	SEMESTRE 1	Compétence	ECTS	Heures de CM	Heures de TD	Heures de TP	UE pré requises	Modalités d'évaluation	Date d'évaluation	Formateur référent de l'Unité d'Enseignement
2	UE 2.10 S1	<i>Infectiologie, hygiène</i>	3	2	20	20	10	Aucune	Travail écrit individuel d'analyse d'une situation	Selon calendrier	Perle DUPUIS
4	UE 4.1 S1	<i>Soins de confort et de bien-être</i>	3	2	6	34	10	Aucune	Travail écrit de réflexion à partir d'un témoignage autour des notions de dépendance, intimité, pudeur, ...		Perle DUPUIS
5	UI 5.1 S1	<i>Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens</i>	3	2	0	35	15	UE 2,10 S1 UE 4,1 S1	Travail écrit d'analyse d'une situation clinique réalisée en groupe restreint.		Perle DUPUIS Ghislaine GUILLET
3	UE 3.1 S1	<i>Raisonnement et démarche clinique infirmière</i>	1	2	15	25	10	Aucune	Travail écrit d'analyse d'une situation clinique réalisé en groupe restreint.		Sandrine GOUBET
2	UE 2.1 S1	<i>Biologie fondamentale</i>	4	1	20	5	0	Aucune	Evaluation écrite de connaissances.		Nathalie WATTIER
2	UE 2.2 S1	<i>Cycles de la vie et grandes fonctions</i>	4	3	45	15	15	Aucune	Evaluation écrite de connaissances.		Nathalie WATTIER
2	UE 2.4 S1	<i>Processus traumatiques</i>	4	2	30	10	10	Aucune	Evaluation écrite de connaissances.		Delphine POSTEL
2	UE 2.11 S1	<i>Pharmacologie et thérapeutiques</i>	4	2	35	10	5	UE 2,1 S1	Evaluation écrite de connaissances.		Caroline ARDHUIN
1	UE 1.1 S1	<i>Psychologie, sociologie, anthropologie</i>	6	3	40	15	20	Aucune	Travail écrit à partir d'un texte avec repérage des concepts utilisés par l'auteur.		Ghislaine GUILLET
1	UE 1.3 S1	<i>Législation, éthique, déontologie</i>	7	2	20	20	10	Aucune	Evaluation écrite.		Astrid DAVOINE
6	UE 6.1	<i>Méthodes de Travail</i>		2	0	25	30	Prise de notes. Méthodes de travail apprises jusqu'au baccalauréat dont analyse, synthèse, argumentation.	Réalisation d'une fiche de lecture en traitement de texte.		Delphine POSTEL
6	UE 6.2	<i>Anglais</i>		2		20			Présence et participation active.		Delphine POSTEL
C1	<i>Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier.</i>		C6	<i>Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins.</i>		1	<i>Sciences humaines, sociales et droit.</i>		5	<i>Intégration des savoirs et postures professionnelles infirmière.</i>	
C2	<i>Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers.</i>		C7	<i>Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle.</i>		2	<i>Sciences biologiques et médicales.</i>		6	<i>Méthodes de travail.</i>	
C3	<i>Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens.</i>		C8	<i>Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques.</i>		3	<i>Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes.</i>				
C4	<i>Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique.</i>		C9	<i>Organiser et coordonner des interventions soignantes.</i>		4	<i>Sciences et techniques infirmières, interventions.</i>				
C5	<i>Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs.</i>										

Domaines	Code UE	SEMESTRE 2	Compétence	ECTS	Heures de CM	Heures de TD	Heures de TP	UE pré requises	Modalités d'évaluation	Date d'évaluation	Formateur référent de l'Unité d'Enseignement
3	UE 3.1.S2	<i>Raisonnement et démarche clinique infirmière</i>	1	2	5	25	20	UE 3.1. S1	Travail individuel d'analyse d'une situation clinique.	Selon calendrier	Sandrine GOUBET
2	UE 2.3.S2	<i>Santé, maladie, handicap, accidents de la vie</i>	1	2	15	15	20	Aucune	Evaluation écrite de connaissances.		Sandrine GOUBET
5	UE 5.2.S.2	<i>Evaluation d'une situation clinique</i>	1	2	0	20	30	UE 3,1 S1 et 3,1 S2 UE 2,3 S2	Présentation orale de l'analyse d'une situation clinique.		Sandrine GOUBET
3	UE 3.2.S.2	<i>Projet de soins infirmiers</i>	2	1	5	15	5	UE 3.1. S1	A partir de l'analyse d'une situation clinique, élaboration d'hypothèses argumentées de projet de soins.		Corinne BEHAREZ
2	UE 2.6.S2	<i>Processus psychopathologiques</i>	4	2	30	10	10	UE 1,1 S1	Evaluation écrite de connaissances.		Nathalie WATTIER
4	UE 4.3.S2	<i>Soins d'urgence</i>	4	1	6	15	4	Aucune	L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence sera délivrée en fin de formation.		Corinne BEHAREZ
4	UE 4.4.S2	<i>Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical</i>	4	2	7	23	20	UE 2,1 S1 UE 2,10 S1 UE 2,11 S1	Calculs de doses appliqués en situation simulée.		Caroline ARDHUIN Perle DUPUIS
1	UE 1.2. S2	<i>Santé publique et économie de la santé</i>	5	2	20	15	15	Aucune	Evaluation écrite de connaissances.		Isabelle DAQUET
1	UE 1.1. S2	<i>Psychologie, sociologie, anthropologie</i>	6	2	25	10	15	1,1 S1	Travail écrit d'analyse de situation avec mobilisation des concepts.		Ghislaine GUILLET
4	UE 4.2.S2	<i>Soins relationnels</i>	6	1	3	15	7	UE 1,1 S1	Travail écrit de réflexion avec utilisation des concepts.		Ghislaine GUILLET
4	UE 4.5.S2	<i>Soins infirmiers et gestion des risques</i>	7	1	10	10	5	UE 2,10 S1	Evaluation écrite de connaissances.		Nathalie WATTIER
6	UE 6.2	<i>Anglais</i>		2	0	10			Présence et participation active		Delphine POSTEL

Champs	Code UE	SEMESTRE 3	Compétence	ECTS	Heures de CM	Heures de TD	Heures de TP	UE pré requises	Modalités d'évaluation	Date d'évaluation	Formateur référent de la compétence
3	UE 3.2.S.3	Projet de soins infirmiers	2	1	5	15	5	UE 3,1 S1 UE 3,2 S2	Elaboration d'un projet de soins avec recherche d'éléments de négociation réalisé en groupe restreint.	Selon calendrier	Corinne BEHAREZ
4	UE 4.2.S3	Soins relationnels	6	2	4	36	10	UE 1,1 S1 et 1,1 S2 UE 4,2 S2	Mise en situation d'entretien lors des Travaux Dirigés.		Ghislaine GUILLET
5	UE 5.3.S3	Communication et conduite de projet	2 et 6	4	0	40	60	UE 1,1 S1 et 1,1 S2 UE 4,2 S2 et 4,2 S3 UE 3,2 S2 et 3,2 S3 UE 4,6 S3	Travail oral d'élaboration d'un projet de soins.		Corinne BEHAREZ
2	UE2.5.S3	Processus inflammatoires et infectieux	4	2	30	10	10	UE 2,10 S1 UE 2,1 S1	Evaluation écrite de connaissances.		Sandrine GOUBET
2	UE 2.8.S3	Processus obstructifs	4	2	30	10	10	UE 2,2 S1 UE 2,3 S2	Evaluation écrite de connaissances.		Nathalie WATTIER
2	UE 2.11.S3	Pharmacologie et thérapeutiques	4	1	15	5	5	UE 2.11. S1	Evaluation écrite de connaissances.		Delphine POSTEL
1	UE 1.2.S3	Santé publique et économie de la santé	5	3	20	20	35	UE 1,2 S2	Ecrit en groupe : étude de population avec identification des besoins en santé		Isabelle DAQUET
4	UE 4.6.S3	Soins éducatifs et préventifs	5	2	4	21	25	UE 1,2 S2	Travail écrit individuel d'analyse d'une démarche d'éducation et utilisation des concepts.		Isabelle DAQUET
3	UE 3.3.S.3 :	Rôles infirmiers organisation du travail et interprofessionnalité	9	1	10	10	5	UE 1,3 S1 UE 3,2 S2	Travail de groupe présentant des interventions interdisciplinaires dans le cadre du projet de soin.		Odile PAILLAT
6	UE 6.2	Anglais		2	0	10			Épreuve de connaissance du vocabulaire professionnel courant.		Delphine POSTEL

Champs	Code UE	SEMESTRE 4	Compétence	ECTS	Heures de CM	Heures de TD	Heures de TP	UE pré requises	Modalités d'évaluation	Date d'évaluation	Formateur référent de la compétence
4	UE 4.6.S4	Soins éducatifs et préventifs	5	2	0	15	35	UE 1,2 S2 UE 4,6 S3	Action éducative collective, auprès d'une personne ou d'un groupe.	Selon calendrier	Isabelle DAQUET
3	UE 3.5.S.4	Encadrement des professionnels de soins	10	2	10	20	20	UE 3,3 S3	Présentation écrite d'une situation d'encadrement avec analyse des résultats au regard des objectifs.		Odile PAILLAT
5	UE 5.4.S4	Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires	5 et 10	4	0	40	60	UE 1,3 S1 UE 3,5 S4 UE 4,6 S3 et 4,6 S4 UE 1,2 S2 et 1,2 S3	Présentation d'une démarche d'éducation ou de prévention ou d'une situation d'encadrement avec analyse des résultats au regard des objectifs.		Isabelle DAQUET
2	UE 2.7.S4	Défaillances organiques et processus dégénératifs	4	2	30	10	10	UE 2,1 S1 UE 2,2 S1	Evaluation écrite de connaissances.		Perle DUPUIS
4	UE 4.3.S4	Soins d'urgence	4	1	3	18	4	Aucune	Analyse d'une situation de soins d'urgence, en groupes restreints.		Corinne BEHAREZ
4	UE 4.4.S4	Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	4	2	6	34	10	UE 2,1 S1 UE 2,10 S1 UE 2,11 S1 UE 4,4 S2	Pose de transfusion sanguine en situation simulée.		Caroline ARDHUIN
1	UE 1.3 S4	Législation, éthique, déontologie	7	3	30	20	25	UE 1,3 S1	Travail écrit d'analyse d'une situation de soins posant un questionnaire éthique réalisé en groupe restreint.		Astrid DAVOINE
4	UE 4.5.S4	Soins infirmiers et gestion des risques	7	1	10	10	5	UE 4,5 S2	Analyse d'un incident critique à partir d'une fiche d'incident.		Nathalie WATTIER
3	UE 3.4.S.4	Initiation à la démarche de recherche	8	2	20	15	20	UE 3,1 S1 et 3,1 S2	Présentation d'un résumé de recherche à partir de l'analyse d'un article de recherche.		Delphine POSTEL
6	UE 6.2	Anglais		1	0	5			Traduction écrite en français d'un article professionnel.		Delphine POSTEL

Champs	Code UE	SEMESTRE 5	Compétence	ECTS	Heures de CM	Heures de TD	Heures de TPG	UE pré requises	Modalités d'évaluation	Date d'évaluation	Formateur référent de la compétence
2	UE 2.6.S5	<i>Processus psychopathologiques</i>	4	2	30	10	10	UE 2,6 S2	Evaluation écrite de connaissances.	Selon calendrier	Nathalie WATTIER
2	UE 2.9.S5	<i>Processus tumoraux</i>	4	2	30	10	10	UE 2,1 S1 UE 2,2 S1	Evaluation écrite de connaissances.		Corinne BEHAREZ
2	UE 2.11.S5	<i>Pharmacologie et thérapeutiques</i>	4	2	30	10	10	UE2.11. S1 et 2,11 S3	Evaluation écrite de connaissances.		Delphine POSTEL
4	UE 4.4.S5	<i>Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical</i>	4	2	6	34	10	UE 2,1 S1 UE 2,10 S1 UE 2,11 S1 UE 4,4 S2 et 4,4 S4	Injection dans les chambres implantables en situation simulée.		Caroline ARDHUIN
4	UE 4.7.S5	<i>Soins palliatifs et de fin de vie</i>	4	2	10	20	20	UE 1,1 S1 et S2 UE 4,2 S2	Elaboration et rédaction d'une réflexion personnelle sur une situation (témoignage, écrit, vidéo...) de soins palliatifs et/ou de fin de vie.		Isabelle DAQUET
3	UE 3.3.S.5	<i>Rôles infirmiers organisation du travail et interprofessionnalité</i>	9	2	10	20	20	UE 1,3 S1 et 1,3 S4 UE 1,2 S3 et 1,2 S4 UE 3,2 S2 et 3,2 S3 UE 3,3 S3	Travail d'analyse critique d'un mode d'exercice du métier en lien avec le projet professionnel de l'étudiant.		Odile PAILLAT
5	UE 5.5.S5	<i>Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins</i>	4 et 9	4	0	40	60	UE 3.3. S3 et 3.3. S5 UE 2.4. S1 UE 2.5. S3, UE 2.6.S2 et 2.6.S5 UE 2.7.S4 UE 2,8 S3 UE 2.9. S5 ; UE 4.4. S2 et 4.4. S4 UE 4.7.S5	Travail écrit d'analyse sur la réalisation et l'organisation de soins dans un contexte pluridisciplinaire.		Caroline ARDHUIN Nathalie WATTIER
5	UE 5.7 S5	<i>Optionnelle</i>		1	0	10	15		Compte rendu écrit ou oral des éléments découverts dans le module optionnel.		Odile PAILLAT
4	UE 4.2.S5	<i>Soins relationnels</i>	6	1	0	20	5	UE 1,1 S1 et 1,1 S2 UE 4,2 S2 et 4,2 S3	Analyse d'une situation relationnelle.		Ghislaine GUILLET
6	UE 6.2	<i>Anglais</i>		2	0	10			Présentation en anglais d'un article professionnel.		Delphine POSTEL

Champs	Code UE	SEMESTRE 6	Compétence	ECTS	Heures de CM	Heures de TD	Heures de TP	UE pré requises	Modalités d'évaluation	Date d'évaluation	Formateur référent de la compétence
4	UE 4.8.S6	<i>Qualité des soins, évaluation des pratiques</i>	7	3	30	20	25	UE 4.5 S2 et S4	Travail écrit d'analyse d'une pratique professionnelle en groupe restreint.	Selon calendrier	Astrid DAVOINE
3	UE 3.4.S6	<i>Initiation à la démarche de recherche</i>	8	2	20	10	10	UE 3.4 S4	Travail écrit : production d'une note de recherche		Delphine POSTEL
5	UE 5.6.S6	<i>Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles</i>	7 et 8	8	0	40	160	UE 4.5.S2 UE 4.6.S4 UE 4.8.S6 UE 1.3.S4 UE 3.4.S4 UE 3.4.S6	Travail écrit d'Initiation à la Recherche et argumentation orale sur un sujet d'intérêt professionnel.		Astrid DAVOINE Delphine POSTEL
6	UE 6.2	<i>Anglais</i>		1	0	5			Rédaction de l'abstract du Travail d'Initiation à la Recherche		Delphine POSTEL
5	UE 5.7 S6	<i>Optionnelle</i>		1	0	10	15		Compte rendu oral des éléments découverts dans le module optionnel.		Odile PAILLAT

ANNEXE 2 : Objectifs de stage institutionnels

Nombre de personnes soignées à prendre en soins : 1 à 2

SEMESTRE 1			
Objectifs institutionnels	Liens avec les UE	Compétences visées	Travaux demandés par l'IFSI
Découvrir la structure et comprendre son fonctionnement. Identifier les différents membres de l'équipe pluridisciplinaire.			
Confronter ses représentations du métier d'infirmier à la réalité professionnelle			
Appliquer les règles professionnelles. (Code de déontologie, secret professionnel)	<u>UE 1.3.S1</u> : Législation, éthique, déontologie.	<u>Compétence 7</u> : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle.	
Participer en collaboration avec les professionnels de santé aux soins de confort et de bien-être dans le respect des règles de bonne pratique.	<u>UE 2.10.S1</u> : Infectiologie, hygiène. <u>UE 4.1.S1</u> : Soins de confort et de bien-être.	<u>Compétence 3</u> : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens.	
Identifier les différentes sources d'information et outils de soins (recueil de données, traçabilité...)	<u>UE 3.1.S1</u> : Raisonnement et démarche clinique infirmière.	<u>Compétence 1</u> : Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier.	
Questionner sa pratique professionnelle au regard des situations de soins avec l'aide des professionnels.	Méthodologie de l'analyse de pratique.	<u>Compétence 7</u> : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle. <u>Compétence 8</u> : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques.	Rédiger un rapport d'étonnement et le présenter lors de l'accompagnement au formateur référent de stage

SEMESTRE 2			
Objectifs institutionnels	Liens avec les UE	Compétences visées	Travaux demandés par l'IFSI
Mobiliser les connaissances théoriques acquises depuis le début de la formation et en acquérir d'autres nécessaires à la prise en soins en lien avec la spécificité du service.	<i>En lien avec toutes les UE des semestres précédents et en cours</i>	Compétences 1 / 2 / 3 / 4 / 6 / 7.	
Réaliser en autonomie des soins de confort et de bien-être adaptés à la personne en assurant la qualité et la sécurité des soins.		<u>Compétence 3</u> : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens.	
Présenter aux professionnels : - Le recueil de données et l'analyse de la situation clinique. - Le projet de soins des personnes prises en soins. Participer aux transmissions orales et écrites en utilisant les outils du service.	<u>UE 3.1.S2</u> : Raisonnement et démarche clinique infirmière. <u>UE 3.2.S2</u> : Projet de soins infirmiers. <u>UI 5.2.S2</u> : Évaluation d'une situation clinique.	<u>Compétence 1</u> : Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier. <u>Compétence 2</u> : Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers.	<u>Lors du stage S2.1</u> : Réaliser un recueil de données et analyser la situation clinique pour l'exploiter à l'oral en UI 5.2. <u>Lors du stage S2.2</u> : Réaliser un recueil de données et analyser la situation clinique pour l'évaluation de l'UI 5.2.
Réaliser les actes et les activités professionnels dans le respect des règles de bonne pratique.	<u>UE 4.4 S2</u> : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical <u>UE 4.5 S2</u> : Soins infirmiers et gestions des risques.	<u>Compétence 4</u> : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutiques. <u>Compétence 7</u> : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle.	
Initier une relation dans un contexte de soins.	<u>UE 1.1 S2</u> : Psychologie, sociologie, anthropologie. <u>UE 4.2 S2</u> : Soins relationnels.	<u>Compétence 6</u> : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins.	
Questionner sa pratique professionnelle au regard des situations de soins avec l'aide des professionnels.	Méthodologie de l'analyse de pratique.	<u>Compétence 7</u> : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle. <u>Compétence 8</u> : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques.	Période de stage S2.1 : Rédiger un rapport d'étonnement et le présenter lors de l'accompagnement au formateur référent de stage

NB : Les objectifs du semestre précédent sont également à prendre en compte.

SEMESTRE 3			
Objectifs institutionnels	Liens avec les UE	Compétences visées	Travaux demandés par l'IFSI
<i>Mobiliser les connaissances théoriques acquises depuis le début de la formation et en acquérir d'autres nécessaires à la prise en soins en lien avec la spécificité du service.</i>	En lien avec toutes les UE des semestres précédents et en cours.	Compétences 1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6 / 7 / 8 / 9.	
<i>Réaliser les actes et les activités professionnels dans le respect des règles de bonne pratique en assurant la qualité et la sécurité de soins. Tracer avec fiabilité et pertinence les activités de soins réalisées.</i>	En lien avec toutes les UE des semestres précédents et en cours.	Compétences 1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6 / 7 / 8 / 9.	
<i>Présenter aux professionnels le projet de soins négocié des personnes prises en soins</i> <i>Elaborer des transmissions écrites et orales en utilisant les outils du service.</i> <i>Participer à l'organisation et à la planification des soins.</i>	<u>UE 3.2 S3</u> : Projet de soins infirmiers. <u>UI 5.3 S3</u> : Communication et conduite de projet. <u>UE 3.3 S3</u> : Rôles infirmiers, organisation de travail et interprofessionnalité.	<u>Compétence 1</u> : Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier. <u>Compétence 2</u> : Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers. <u>Compétence 6</u> : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins. <u>Compétence 9</u> : Organiser et coordonner les interventions soignantes	<u>Lors de la 1^{ère} période de stage</u> : Réaliser un recueil de données en mettant en évidence le contexte relationnel. (UI 5.3). <u>Lors de la 2^{nde} période de stage</u> : Réaliser un projet de soins négocié en mettant en évidence le contexte relationnel pour l'évaluation de l'UI 5.3.
<i>Repérer le rôle éducatif et préventif de l'infirmière à travers les situations de soins.</i>	<u>UE 4.6 S3</u> : Soins éducatifs et préventifs.	<u>Compétence 5</u> : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs.	
<i>Établir les conditions de la communication propice à l'intervention soignante.</i>	<u>UE 4.2 S3</u> : Soins relationnels.	<u>Compétence 6</u> : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins.	Retranscrire un entretien réalisé dans le service pour l'évaluation de l'UE 4.2.
<i>Identifier les champs de compétences des différents professionnels afin de coordonner les activités de soins auprès de la personne soignée.</i>	<u>UE 3.3 S3</u> : Rôles infirmiers, organisation de travail et interprofessionnalité.	<u>Compétence 9</u> : Organiser et coordonner les interventions soignantes.	
<i>Questionner sa pratique professionnelle au regard des situations de soins avec l'aide des professionnels.</i>	Méthodologie de l'analyse de pratique.	<u>Compétence 7</u> : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle. <u>Compétence 8</u> : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques.	Rédiger une analyse de situation et la présenter lors de l'accompagnement au formateur référent de stage.

NB : Les objectifs des semestres précédents sont également à prendre en compte.

SEMESTRE 4			
Objectifs institutionnels	Liens avec les UE	Compétences visées	Travaux demandés par l'IFSI
Mobiliser les connaissances théoriques acquises depuis le début de la formation et en acquérir d'autres nécessaires à la prise en soins en lien avec la spécificité du service.	<i>En lien avec toutes les UE des semestres précédents et en cours.</i>	Compétences 1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6 / 7 / 8 / 9 / 10.	
Réaliser les actes et les activités professionnels dans le respect des règles de bonne pratique en assurant la qualité et la sécurité de soins. Tracer avec fiabilité et pertinence les activités de soins réalisées.	<i>En lien avec toutes les UE des semestres précédents et en cours.</i>	Compétences 1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6 / 7 / 8 / 9 / 10.	
Présenter aux professionnels le projet de soins négocié des personnes prises en soins. Elaborer des transmissions écrites et orales en utilisant les outils du service. Participer à l'organisation et à la planification des soins.		Compétence 1 : <i>Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier.</i> Compétence 2 : <i>Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers.</i>	
Participer aux soins éducatifs et/ou préventifs auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes.	UE 4.6.S4 : <i>Soins éducatifs et préventifs.</i> UI 5.4.S4 : <i>Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires.</i>	Compétence 5 : <i>Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs.</i>	
Participer à l'encadrement de stagiaires.	UE 3.5.S4 : <i>Encadrement des professionnels de soins.</i> UI 5.4.S4 : <i>Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires.</i>	Compétence 10 : <i>Informier, former des professionnels et des personnes en formation.</i>	
Analyser une situation d'urgence et mettre en œuvre des actions adaptées.	UE 4.3.S4 : <i>Soins d'urgence.</i>	Compétence 4 : <i>Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutiques.</i>	
Questionner sa pratique professionnelle au regard des situations de soins avec l'aide des professionnels.	<i>Méthodologie de l'analyse de pratique.</i>	Compétence 7 : <i>Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle.</i> Compétence 8 : <i>Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques.</i>	Rédiger une analyse de situation et la présenter lors de l'accompagnement au formateur référent de stage.

NB : Les objectifs des semestres précédents sont également à prendre en compte.

SEMESTRE 5			
Objectifs institutionnels	Liens avec les UE	Compétences visées	Travaux demandés par l'IFSI
Mobiliser les connaissances théoriques acquises depuis le début de la formation et en acquérir d'autres nécessaires à la prise en soins en lien avec la spécificité du service.	<i>En lien avec toutes les UE des semestres précédents et en cours.</i>	Compétences 1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6 / 7 / 8 / 9 / 10.	
Réaliser les actes et les activités professionnels dans le respect des règles de bonne pratique en assurant la qualité et la sécurité de soins. Tracer avec fiabilité et pertinence les activités de soins réalisées.	<i>En lien avec toutes les UE des semestres précédents et en cours.</i>	Compétences 1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6 / 7 / 8 / 9 / 10.	
Pour les personnes prises en soins : - Argumenter à l'oral le projet de soins aux professionnels du service en utilisant la planification - Assurer les transmissions orales et écrites en utilisant les outils du service.	<u>UI 5.5.S5</u> : Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins.	<u>Compétence 4</u> : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutiques. <u>Compétence 5</u> : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs. <u>Compétence 9</u> : Organiser et coordonner des interventions soignantes.	
Coordonner les activités de soins avec les différents professionnels et partenaires intra ou extra hospitalier.	<u>UE 3.3.S5</u> : Rôles infirmiers, organisation du travail et inter professionnalité.	<u>Compétence 9</u> : Organiser et coordonner des interventions soignantes.	
Mettre en œuvre une communication adaptée aux personnes et au contexte.	<u>UE 4.2.S5</u> : Soins relationnels.	<u>Compétence 6</u> : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins.	
Questionner sa pratique professionnelle au regard des situations de soins avec l'aide des professionnels.	Méthodologie de l'analyse de pratique	<u>Compétence 7</u> : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle. <u>Compétence 8</u> : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques	Rédiger une <u>analyse de pratique professionnelle</u> et la présenter lors de l'accompagnement au formateur référent de stage.

NB : Les objectifs des semestres précédents sont également à prendre en compte.

SEMESTRE 6			
Objectifs institutionnels	Liens avec les UE	Compétences visées	Travaux demandés par l'IFSI
Pour le secteur de personnes prises en soins - Être autonome dans la prise d'initiatives et de responsabilités - Argumenter l'organisation - Planifier les soins directs et/ou indirects au sein de l'équipe pluridisciplinaire - Réaliser les soins en autonomie - Assurer les transmissions orales et écrites en utilisant les outils du service.	<i>En lien avec toutes les UE des semestres précédents et en cours</i>	<u>Compétence 9</u> : Organiser et coordonner des interventions soignantes.	
Appréhender la démarche qualité en établissement de santé.	<u>UE 4.8.S6</u> : Qualité des soins, évaluation des pratiques.	<u>Compétence 7</u> : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle.	
Questionner sa pratique professionnelle au regard des situations de soins avec l'aide des professionnels.	<i>Méthodologie de l'analyse de pratique</i>	<u>Compétence 7</u> : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle. <u>Compétence 8</u> : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques	Période de stage S6.1 : Rédiger une analyse de pratique professionnelle et la présenter lors de l'accompagnement au formateur référent de stage.

NB : Les objectifs des semestres précédents sont également à prendre en compte.



INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

20, rue du Colonel Francis Nicol
CS 90 389 - 59407 CAMBRAI CEDEX
☎ : 03 27 37 67 30
@ : sec.ifs@ch-cambrai.fr



CONVENTION DE STAGE ANNUELLE

Visas :

Arrêté ministériel du 30 juillet 2009 relatif au diplôme d'État infirmier

Le présent contrat est conclu entre

Le représentant légal de l'établissement M. Xavier SOUAL WLODEK, Directeur du Centre Hospitalier de CAMBRAI.

Représenté par Christine SAUGIS, Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de CAMBRAI.
Et

Le représentant légal de l'établissement d'accueil ci-après dénommé

XXXXXXXXXXXXX

Il règle les rapports des signataires en ce qui concerne l'organisation et le déroulement du stage.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de déroulement de stage dont la finalité est d'assurer l'enseignement théorique et pratique des étudiants.

Le stage s'appuiera sur des objectifs communiqués au préalable et négociés avec le responsable d'encadrement du stage.

La liste des étudiants en stage (annonce de stage) fera l'objet d'un avenant.

Article 2 : Situation de l'étudiant en stage

L'étudiant conserve le statut d'étudiant.

Durant le stage, il est placé sous l'autorité du Chef de l'établissement du terrain de stage.

Il ne peut en aucun cas remplacer du personnel en fonction.

Il ne perçoit aucune rémunération.

Article 3 : Encadrement de l'étudiant

L'établissement s'engage à ce que le service, lieu de stage, encadre l'étudiant et limite le nombre d'étudiants sur le même stage dans la même période pour garantir la qualité de l'encadrement.

L'étudiant collabore au service infirmier de l'unité. L'encadrement est assuré par un maître et/ou un tuteur de stage.

Le tuteur de stage doit obligatoirement être Infirmier(e) Diplômé(e) d'État.

L'infirmier(e) responsable du stage s'engage à ne faire exécuter par l'étudiant que des travaux qui concourent directement à sa formation professionnelle.

Tous les actes présentant un risque pour le patient doivent être exécutés en présence d'un infirmier(e).

Une charte d'encadrement en annexe de cette convention, est établie entre l'établissement d'accueil, l'institut de formation en soins infirmiers et l'étudiant. Elle formalise les engagements des trois parties concernant l'encadrement des étudiants, les responsabilités réciproques. Elle précise les rôles de chaque acteur concerné et est portée à la connaissance des professionnels du terrain de stage et des étudiants.

Article 4 : Horaires

L'amplitude des horaires doit respecter la réglementation en vigueur notamment l'interruption de 12 heures entre deux jours de stage et sur la base de 35 heures par semaine et dans la limite de 48 heures hebdomadaires. Le stage de week-end, de nuit et jours fériés est possible dès lors que l'étudiant bénéficie d'un encadrement et fait l'objet d'un accord entre les parties présentes au contrat.

Article 5 : Assiduité

Les stages sont obligatoires. La feuille de présence doit être signée par le responsable de stage en fin de stage. Toute absence doit être justifiée et signalée obligatoirement à l'Institut et à l'établissement d'accueil dans les meilleurs délais.

Article 6 : Rattrapage des absences

Le rattrapage des absences justifiées fait l'objet d'une négociation entre le responsable de stage et l'étudiant.

Il doit être effectué dans le respect du droit du travail dans la limite de l'article 4.

Article 7 : Respect des droits et des personnes

L'étudiant s'engage à respecter les droits de la personne, notamment le consentement, la dignité et le secret professionnel.

Article 8 : Respect de l'institution d'accueil

L'établissement d'accueil s'engage à communiquer le règlement intérieur dès l'arrivée de l'étudiant.

L'étudiant s'engage à respecter le règlement intérieur de l'établissement, notamment l'obligation de discrétion professionnelle.

Article 9 : Compétence de l'étudiant

L'étudiant s'engage à n'exécuter que des actes sur l'ordre ou avec l'accord de l'infirmier responsable de l'encadrement et à signaler sans délai les erreurs, oublis à l'infirmier(e) présent(e) et à rendre compte de son travail au responsable du stage.

Article 10 : Suivi de l'étudiant

L'établissement d'accueil s'engage à ce que le responsable de stage effectue un bilan à mi-stage pour un réajustement éventuel.

Article 11 : Évaluation

L'établissement s'engage à ce que le service, lieu de stage, participe aux évaluations réglementaires.

L'évaluation du stage de l'étudiant est effectuée par le tuteur en collaboration avec le maître de stage et les membres de l'équipe ayant effectivement assuré l'encadrement de l'étudiant. L'évaluation est remise à l'étudiant avant son départ de stage lors d'un entretien avec le tuteur.

Article 12 : Modalités de suspension de stage

Pour tout acte potentiellement dangereux, à risque pour les patients ou comportements inappropriés de l'étudiant, le responsable de stage informe le directeur de l'institut et établit un rapport circonstancié.

Le directeur de l'institut peut prendre la décision de suspension de stage avant la décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Article 13 : Frais

Les frais de repas sont à la charge de l'étudiant. La région Hauts de France finance les indemnités de stage et les frais de déplacements selon les tarifs en vigueur.

Article 14 : Vaccinations

L'étudiant peut être amené à justifier auprès de la Direction de l'établissement d'accueil qu'il est à jour des vaccinations légalement en vigueur.

Article 15 : Accident de travail – Accident de trajet

ETUDIANTS EN STAGE AU CENTRE HOSPITALIER DE CAMBRAI

En cas d'accident du travail survenant pendant le stage, sur le lieu de stage ou à l'occasion des trajets aller et retour domicile-stage et institut-stage, l'étudiant doit en informer :

- Le maître de stage dans les 24 heures.
- L'institut de formation dans les 24 heures .

L'institut de formation effectue la déclaration d'accident du travail.

L'institut de formation remet la feuille d'accident du travail ou de maladie professionnelle à l'étudiant lui permettant de bénéficier de la dispense d'avance des frais auprès des professionnels de santé.

OU

ETUDIANTS EN STAGE EN DEHORS DU CENTRE HOSPITALIER DE CAMBRAI

En cas d'accident du travail survenant pendant le stage, sur le lieu de stage ou à l'occasion des trajets aller et retour domicile-stage et institut-stage, l'étudiant doit en informer :

- Le maître de stage dans les 24 heures.
- L'institut de formation dans les 24 heures.

Le maître de stage effectue la déclaration d'accident du travail.

Le maitre de stage remet la feuille d'accident du travail ou de maladie professionnelle à l'étudiant lui permettant de bénéficier de la dispense d'avance des frais auprès des professionnels de santé.

Le maitre de stage transmet à l'institut une copie de la déclaration d'accident de travail.

CAS PARTICULIER : l'étudiant en Formation Professionnelle Continue, titulaire de la Fonction Publique Hospitalière, réalise la déclaration d'accident de travail auprès de son établissement employeur.

Article 16 : Assurances

L'institut souscrit une assurance couvrant les risques professionnels et la responsabilité civile de l'étudiant en stage.

L'étudiant souscrit une assurance responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers et les dommages aux biens sans lien direct avec l'activité en stage.

L'étudiant s'engage à prévenir l'Institut en cas d'accident ou d'événement susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux.

Article 17 : Résiliation

En cas de non-respect de l'une des clauses du présent contrat, il peut être mis fin à la convention par l'une des parties présentes au contrat.

Article 18 : Durée du contrat

La présente convention est valable pour une durée d'un an.

Fait à Cambrai, le @DateDuJour\$

Pour le Directeur de l'établissement d'accueil

Pour le Directeur de l'établissement
et par délégation
La Directrice de l'IFSI

Exemplaire à retourner signé ☐

Exemplaire à conserver ☐



INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

20, rue du Colonel Francis Nicol
CS 90 389 - 59407 CAMBRAI CEDEX
☎ : 03 27 37 67 30
@ : sec.ifs@ch-cambrai.fr



CHARTRE D'ENCADREMENT EN STAGE DES ETUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS

CADRE LÉGISLATIF

- Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'état infirmier
- Arrêté du 26 septembre 2014 relatif au diplôme d'état infirmier
- Instruction DGOS/RH/2014/369 du 24 décembre 2014 relative aux stages en formation infirmière
- Instruction DGOS/RH1/2016/330 du 4 novembre 2016 relative à la formation des tuteurs de stages paramédicaux

PRÉAMBULE

Le projet pédagogique de l'institut de formation en soins infirmiers de Cambrai repose sur une conception humaniste et sur des valeurs professionnelles : Respect, Professionnalisme, Autonomie, Tolérance et Justice.

Il est construit dans le respect du référentiel de formation conduisant au Diplôme d'Etat Infirmier en cohérence avec les réalités du terrain, des besoins de santé de la population et du contexte professionnel.

La formation est basée sur l'alternance entre les lieux de stage et l'institut et elle vise une formation théorique et clinique de qualité.

Dans ce cadre, la charte d'encadrement doit être considérée comme un document de référence élaboré pour :

- Préciser les rôles et responsabilités des différentes personnes impliquées dans la réalisation des stages.
- Fournir les renseignements nécessaires aux étudiants, maîtres, tuteurs de stage, professionnels de proximité et formateurs impliqués dans les différents stages d'enseignement clinique organisés dans le cadre du référentiel de formation infirmière.

Elle doit être portée à la connaissance de chaque service d'accueil et appliquée par l'ensemble des professionnels de proximité ainsi que par les étudiants infirmiers.

Ce document est évolutif et sera actualisé en fonction de l'évolution des missions de l'établissement d'accueil et/ou de la réglementation de la formation.

Cette charte a pour objectifs :

- De garantir et d'optimiser les temps d'apprentissage en stage
- D'affirmer le caractère pédagogique du stage dans une formation professionnelle par alternance
- De constituer un engagement partagé et de répondre à tous les critères qualités attendus
- De formaliser ces engagements à deux niveaux :
 - ✓ L'un institutionnel : l'établissement/le service d'accueil et l'institut de formation en soins infirmiers
 - ✓ Le second opérationnel : entre l'équipe soignante du service et l'étudiant
- De garantir par l'intermédiaire des partenaires le respect et la sécurité de la personne soignée à toutes les étapes de l'encadrement des étudiants

I. ENGAGEMENT DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL

Durant la formation infirmière, le stage représente 50% du temps de formation soit 2 100 heures. Il permet à l'étudiant de se confronter au monde professionnel et de se familiariser avec son fonctionnement.

Il participe à la construction de l'identité professionnelle de l'étudiant et constitue un moment d'apprentissage privilégié d'une pratique professionnelle par la possibilité de dispenser des soins infirmiers dans leurs contextes particuliers.

La structure d'accueil s'engage à :

- Répondre aux critères qualifiants du stage.
- Mettre en place une procédure d'accueil du stagiaire.
- Mettre en place un dispositif de suivi de stage et en assurer la traçabilité et à utiliser le portfolio de l'étudiant.
- Réaliser un livret d'accueil et d'encadrement en stage.
- Promouvoir la charte d'encadrement auprès de l'ensemble de son personnel.
- Mettre en œuvre les moyens visant à faire bénéficier l'étudiant des conditions de travail identiques à celles des agents en particulier en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

Chaque étudiant est placé sous la responsabilité d'un maître de stage, et bénéficie d'un tuteur et de professionnels de proximité qui l'encadrent. Ces trois fonctions peuvent être exercées par la même personne pour des raisons d'organisation ou dans le cas d'équipes d'encadrement restreintes. Ainsi toujours placé sous la responsabilité d'un professionnel, l'étudiant acquiert progressivement une façon de plus en plus autonome d'exercer son futur métier.

1. Le maître de stage

Le maître de stage est responsable de l'organisation et du suivi de l'encadrement de l'étudiant en stage. **Il représente la fonction organisationnelle et institutionnelle.**

Il accueille et intègre l'étudiant.

Il apporte toutes les informations nécessaires sur le lieu de stage, lui présente le livret d'accueil et le met à disposition.

Il présente l'étudiant aux équipes et s'assure de son intégration.

Il permet à l'étudiant de se positionner dans le lieu de stage.

Il assure le suivi de la formation de l'étudiant.

Il s'assure de la qualité de l'encadrement de proximité.

Il règle les difficultés éventuelles.

2. Le tuteur de stage

Les coordonnées du tuteur désigné sont portées à la connaissance des étudiants.

Infirmier, il **représente la fonction pédagogique du stage** : supervision des objectifs, mises à disposition de moyens pour favoriser les apprentissages...

Il construit le parcours de stage en lien avec le cadre formateur référent et le maître de stage.

Il accompagne les étudiants et évalue leur progression à partir des rencontres avec les professionnels de proximité, il fixe les entretiens de suivi (évaluation mi et fin de stage).

Il accompagne l'étudiant à s'autoévaluer.

Il identifie les points forts et les axes d'amélioration.

Il facilite l'accès aux différents moyens de formations proposés techniques et humains, mise à disposition de documents, rencontre avec des personnes ressources.

Il prévoit des temps d'échanges autour des problématiques rencontrées pendant le stage, partage d'expériences à partir de situations ou questionnements professionnels.

Il assure des relations spécifiques avec le formateur référent du stage.

Il propose des solutions en cas de difficultés ou de conflits.

Il incite l'étudiant à l'utilisation du portfolio (l'acquisition des compétences, la réalisation des actes ou activités et le bilan).

Il transmet les valeurs professionnelles et il veille à garantir la qualité et la sécurité des soins.

3. Les professionnels de proximité

Ils assurent le suivi et la formation de l'étudiant en lien avec le tuteur.

Ils représentent la fonction d'encadrement pédagogique au quotidien.

Ils organisent les activités d'apprentissage de l'étudiant, en lien avec les éléments du référentiel de compétence. Ils l'encouragent dans ses recherches.

Ils questionnent, expliquent, montrent, réalisent des activités en duo et laissent progressivement l'étudiant mener les activités en autonomie.

Ils indiquent les bonnes pratiques et expliquent les risques : réglementation, sécurité.

4. Le livret d'accueil ou la fiche descriptive de stage

Il doit comporter :

- Les règles d'organisation en stage : tenues, présence, obligations diverses.
- Les horaires : les étudiants en stage sont les professionnels de demain. A ce titre, ils sont soumis aux mêmes contraintes horaires que les professionnels de l'établissement (horaires postés, nuits, week-ends et fériés). Les horaires de stages doivent respecter les dispositions du droit du travail notamment pour les étudiants mineurs.
- Les éléments nécessaires à la compréhension du fonctionnement du lieu de stage (type de service, population soignée, pathologies traitées...)
- Les situations les plus fréquemment rencontrées.
- L'étudiant pourra bénéficier de l'apprentissage de techniques spécifiques, en service de soins, en dehors d'un enseignement non encore réalisé en institut de formation. Ceci dans le respect des référentiels de compétences et d'activités.
- Les activités proposées à l'étudiant.
- Les éléments de compétence plus spécifiques qu'il pourra acquérir.

II. ENGAGEMENT DE L'INSTITUT DE FORMATION

L'institut de formation a la responsabilité de la conception et de la mise en œuvre des stages. Il planifie les stages et les situe dans la programmation des études à l'intérieur d'un calendrier universitaire.

L'institut s'engage à transmettre au représentant de l'établissement les informations relatives à la planification et à l'organisation de l'accueil des étudiants infirmiers.

Les affectations et les capacités d'accueil sont négociées chaque année entre les parties.

L'institut informe l'établissement de toute modification de la capacité d'accueil liée à un besoin supplémentaire ou de la défection d'un étudiant.

L'institut identifie un formateur référent de stage, lien entre le maître de stage et le tuteur. Il communique les noms des formateurs référents de stage (annuellement).

1. Le référent de stage

Formateur de l'institut, le cadre référent de stage s'engage à maintenir des relations régulières avec la structure d'accueil.

Il assure la coordination avec l'établissement d'accueil, il en connaît les ressources. Il est l'interlocuteur privilégié.

Il accompagne les équipes dans l'utilisation du référentiel de compétences et les outils de suivi de formation.

Il contribue à la formation clinique de l'étudiant et à l'analyse de ses pratiques.

Il communique avec le tuteur et le maître de stage afin de suivre le parcours de l'étudiant.

Il organise des rencontres avec l'étudiant sur le lieu de stage, à l'institut ou à distance. Il règle les difficultés si nécessaires.

2. La satisfaction de l'étudiant

L'institut de formation en soins infirmiers de Cambrai collabore avec les Instituts de Valenciennes et de Maubeuge. La politique de stage est écrite dans une dynamique de partenariat et de coresponsabilité entre les instituts de formation en santé.

Dans le cadre de la démarche qualité, la satisfaction en amont, pendant et après le stage des étudiants est évaluée.

Les résultats des enquêtes de satisfaction réalisés seront communiqués à l'établissement afin d'améliorer si nécessaire les conditions d'accueil et/ou d'accompagnement.

III. ENGAGEMENT DE L'ÉTUDIANT

L'étudiant reste acteur et responsable de sa formation, il est le professionnel de demain.

Il s'engage à :

- Prendre connaissances de la charte et de la fiche d'identification du lieu de stage
- Prendre contact avec le tuteur/référent de stage et agir sous sa supervision
- Respecter les modalités d'organisation du stage et le règlement intérieur de l'établissement d'accueil (horaire, modalités d'apprentissage...)
- Formuler des objectifs en cohérence avec le livret d'accueil et son niveau d'acquisition figurant dans le portfolio (qu'il présente, qu'il complète et fait valider par le tuteur, le référent, les professionnels de proximité)
- Intégrer une démarche constructive d'apprentissage en se donnant les moyens d'acquérir des compétences à partir des ressources mises à disposition
- Elaborer ses actes et ses comportements dans le cadre d'une réflexion éthique.

Cette charte est conclue pour une durée indéterminée mais peut-être révisée à la demande d'une des parties sur simple courrier.

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DE CAMBRAI

